

ANNEXE

A U

JOURNAL DE MONACO

	<u>Pages</u>
<i>Publication n° 105 - du 21 Janvier 1983 - n° 6.539</i>	001
<i>Publication n° 106 - du 22 Avril 1983 - n° 6.552</i>	033
<i>Publication n° 107 - du 8 Juillet 1983 - n° 6.553</i>	069
<i>Publication n° 108 - du 28 Octobre 1983 - n° 6.554</i>	089
<i>Document de cloture - du 18 Novembre 1983 -</i>	141

ANNEXE

AU

JOURNAL DE MONACO

DU 21 JANVIER 1983 (N° 6.539)

PROTECTION

DE LA

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Téléphone
30-19-21

8, rue Louis Notari
MONACO

I. - BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR ARRÊTÉS MINISTÉRIELS
DES 16 JUILLET ET 18 OCTOBRE 1982 :

SECTION A.

NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

Classe A 47, division c).

N° 1559.82.1415.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 10 novembre 1981 par : Monsieur Mituyoshi HAMASU demeurant à TOKYO (Japon) - 24-55-1102, Takanawa 4-chome, Minato-ku.

Pour : « Matelas ».

Classe A 61, division k).

N° 1534.82.1410.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1537.82.1419.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1541.82.1420.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1550.82.1421.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1552.82.1422.

(Voir classe C 07, division d).

SECTION C.**CHIMIE ET METALLURGIE****Classe C 01, division g).****N° 1545.82.1416.**

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 25 septembre 1981 par : Monsieur Hans MÜHLEMANN demeurant à ZURICH (Suisse) - Beustweg 8.

Pour : « Compositions orales contenant de l'héxétidine et des sels de zinc pour l'inhibition synergique de la plaque dentaire ».

Priorité Grande Bretagne du 10 octobre 1980 au même nom.

Classe C 07, divisions b) et c).**N° 1529.82.1408.**

(Délivré par Arrêté Ministériel du 16 juillet 1982). Demande déposée le 17 juillet 1981 par : la société dite THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED dont le siège est à LONDRES N.W.1 (Grande Bretagne) - 183-193 Euston Road.

Pour : « Formule pharmaceutique topique antivirale à base de 9-(2-hydroxyéthoxyméthyl) guanine ».

Priorités Grande Bretagne des 18 juillet et 15 octobre 1980 au même nom.

N° 1561.82.1417.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 10 novembre 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés tétrasubstitués du benzène ».

Priorités Grande Bretagne des 12 novembre 1980 et 5 octobre 1981 au même nom.

Classe C 07, divisions b) et d).**N° 1533.82.1409.**

(Délivré par Arrêté Ministériel du 16 juillet 1982). Demande déposée le 4 août 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Procédé pour la préparation de dérivés de benzazepine ».

Priorités U.S.A. des 5 août 1980 et 23 juillet 1981 au nom de Messieurs Rodney-Ian FRYER, Eugène J. TRYBULSKI et Armin WALSER.

N° 1560.82.1418.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 10 novembre 1981 par : la société dite THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED dont le siège est à LONDRES N.W. 1 (Grande Bretagne) - 183-193 Euston Road.

Pour : « 2, 4-diamino-pyrimidines, leur préparation et médicaments contenant ces substances ».

Priorité Grande Bretagne du 11 novembre 1980 au même nom.

Classe C 07, division d).**N° 1534.82.1410.**

(Délivré par Arrêté Ministériel du 16 juillet 1982). Demande déposée le 12 août 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Nouveaux dérivés de l'imidazoquinazoliné ».

Priorités Suisse des 15 août 1980 et 27 mai 1981 au même nom.

N° 1545.82.1416.

(Voir classe C 01, division g).

N° 1537.82.1419.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 7 septembre 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés de l'imidazole, leur préparation et leurs utilisations thérapeutiques ».

Priorités Suisse des 10 septembre 1980 et 24 juin 1981 au même nom.

N° 1541.82.1420.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 21 septembre 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés de céphalosporine ».

Priorités U.S.A. du 17 juillet 1981 au nom de Messieurs Marc MONTAVON et Roland REINER et Suisse du 4 août 1981 au nom de la sociétés susnommée.

N° 1550.82.1421.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 2 octobre 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés acylés ».

Priorité Suisse du 6 octobre 1980 au même nom.

N° 1552.82.1422.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 8 octobre 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés acylés ».

Priorités Suisse des 10 octobre 1980 et 18 août 1981 au même nom.

Classe C 12, divisions m), p) et r).

N° 1542.82.1423.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 24 septembre 1981 par : la société dite GENENTECH INC. dont le siège est à SOUTH SAN FRANCISCO (Californie - U.S.A.) - 460 Point San Bruno Boulevard.

Pour : « Production microbienne d'interféron de fibroplaste humain ».

Priorités U.S.A. des 25 septembre 1980 et 11 août 1981 au nom de Messieurs Roberto CREA et David VAN NORMAN GOEDDEL.

N° 1558.82.1424.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 9 novembre 1981 par : la société dite GENENTECH INC. dont le siège est à SOUTH SAN FRANCISCO (Californie - U.S.A.) - 460 Point San Bruno Boulevard.

Pour : « Interférons de leucocytes humains hybrides et procédé pour leur préparation microbiologique ».

Priorités U.S.A. des 10 novembre 1980, 23 février et 25 septembre 1981 au nom de Monsieur David VAN NORMAN GOEDDEL.

Classe C 12, divisions p et m).

N° 1551.82.1425.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 18 octobre 1982). Demande déposée le 7 octobre 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Nouvelles prostaglandines ».

Priorité U.S.A. du 9 octobre 1980 au nom de Messieurs George-William HOLLAND, Perry ROSEN et Hugo GALLO-TORRES.

SECTION F.

**MÉCANIQUE, ÉCLAIRAGE,
CHAUFFAGE, ARMEMENT ET SAUTAGE**

Classe F 01, division b).

N° 1535.82.1411.

(Délivré par Arrêté Ministériel du 16 juillet 1982). Demande déposée le 13 août 1981 par : la société dite THERMAL SYSTEMS LIMITED dont le siège est à GRAND CAYMAN (Iles Cayman - Antilles britanniques).

Pour : « Moteur thermique alternatif, procédé de commande d'un tel moteur, et ensemble d'éléments destiné à former un tel moteur par transformation d'un moteur existant ».

Priorité Australie du 18 août 1980 au même nom.

Classe F 01, division c).**N° 1536.82.1412.**

(Délivré par Arrêté Ministériel du 16 juillet 1982).
Demande déposée le 13 août 1982 par : la société dite THERMAL SYSTEMS LIMITED dont le siège est à GRAND CAYMAN (Iles Cayman - Antilles britanniques).

Pour : « Moteur thermique rotatif, son procédé de commande, et ensemble d'éléments destinés à former un tel moteur par transformation d'un moteur existant ».

Priorité Australie du 18 août 1980 au même nom.

Classe F 01, division l).**N° 1481.82.1413.**

(Délivré par Arrêté Ministériel du 15 juillet 1982).
Demande déposée le 24 novembre 1980 par : Mon-

sieur Jean GACHOT demeurant à SOISY SOUS MONTMORENCY (Val d'Oise) - 26 bis, avenue de Paris et Monsieur Maurice GAUMET demeurant à GONNEVILLE SUR MER-HOULGATE (Calvados) - Route du Calvaire.

Pour : « Dispositif pour neutraliser un cylindre de moteur à combustion interne ».

Classe F 16, division m).**N° 1522.82.1414.**

(Délivré par Arrêté Ministériel du 16 juillet 1982).
Demande déposée le 15 juin 1981 par : la société anonyme monégasque dite MICROTECHNIC dont le siège est à MONACO (Principauté) - 5, rue de l'Industrie.

Pour : « Support de colonne de direction de véhicule automobile ».

II. - DESSINS ET MODELES DELIVRES AU COURS DES MOIS DE JUILLET ET SEPTEMBRE 1982

N° 315 A à F.

Mascot' Monaco (Modèles n° 1 à 6).

Dépôts effectués le 25 mars 1982 par le Comité de Gestion de l'Association Sportive de Monaco - Stade Louis II - Avenue de Fontvieille - MONACO (Principauté).

N° 323 A à C.**N° 323 A.**

Modèle de tee-shirt n° 1 : Feux d'artifices sur mer.

N° 323 B.

Modèle de tee-shirt n° 2 : Machine à fruits.

N° 323 C.

Modèle de tee-shirt n° 3 : Cartes à jouer avec cœur.

Dépôts effectués le 2 juillet 1982 par Madame Solange PODELL - 2, rue Honoré Labande - MONACO (Principauté).

N° 324 A à D.**N° 324 A.**

Modèle de vase tube : motif à crossettes en étain vierge.

N° 324 B.

Modèle de vase tube : motif géométrique en étain vierge.

N° 324 C.

Modèle de vase tube : motif figuratif en étain vierge.

N° 324 D.

Modèle de vase tube : motif aléatoire en étain vierge.

Dépôts effectués le 8 juillet 1982 par Monsieur Jean-Marie SOSSO - 12, Chemin de la Turbie - MONACO (Principauté).

N° 325 A.

Dessin « Monte-Carlo » pouvant s'appliquer sur les vêtements et articles de sport.

Dépôt effectué le 12 juillet 1982 par Monsieur Jean-Paul TOURNIER - 20, rue Grimaldi - MONACO (Principauté).

N° 326 A.

Broche or et brillants avec soit saphirs, rubis, émeraudes ou brillants.

Dépôt effectué le 20 juillet 1982 par Monsieur Alberto REPOSSI - Square Beaumarchais - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

N° 327 A.

Boucles d'oreilles or et brillant avec soit saphirs, rubis, émeraudes ou brillants.

Dépôt effectué le 20 juillet 1982 par Monsieur Alberto REPOSSI - Square Beaumarchais - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

N° 328 A.

Modèle d'initiales à porter sur un col.

Dépôt effectué le 21 juillet 1982 par Monsieur Marcel CESARI - La Touche - CELLEFROUIN-CHASSENEUIL (Charante).

N° 329 A et B.

Modèle de comprimés n° 1 et 2.

Dépôts effectués le 27 juillet 1982 par la société dite THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED - 183-193 Euston Road - LONDRES NW1 2BP (Grande Bretagne).

Priorité Grande Bretagne du 27 janvier 1982.

III. - MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE, DE SERVICE.

1°) Inscriptions au registre spécial :

a) Changement d'adresse.

Enregistrement national de la marque		Ancienne adresse	Nouvelle adresse	Date de l'enreg. nat. de l'opération
Numéro	Date			
74.6540	19.4.1974	PREVIEWS INC - 49 East 53rd Street - NEW YORK (N.Y. 10022 - U.S.A.)	PREVIEWS INC. - 230 Park Avenue - Suite 1515 - NEW YORK (N.Y. 10169 - U.S.A.)	24 août 1982
R- 72.5564	8.8.1972	TWENTIETH CENTURY FOX FILM CORPORATION - 444 West 56th Street - NEW YORK (N.Y. - U.S.A.)	TWENTIETH CENTURY FOX FILM CORPORATION - 10121 West Pico Boulevard - LOS ANGELES (Californie - U.S.A.)	17 sept. 1982

b) Cession de marques.

Enregistrement national de la marque		Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Date de l'enregis. nat. de la cession
Numéro	Date			
67.3800	1.8.1967	CM INDUSTRIES - 20, rue des Fossés St-Jacques - PARIS 5ème	OMNIUM FINANCIER AQUITAINE POUR L'HYGIENE ET LA SANTE (SANOFI) - Tour Aquitaine - COURBEVOIE (Hauts de Seine)	12 juillet 1982
74.6651	9.9.1974	FORD MOTOR COMPANY LIMITED - Eagle Way - BRENTFORD (Essex - Grande-Bretagne)	HYUNDAI MOTOR COMPANY - 140-2, Ke-dong, Jongro-gu - SEOUL 110 (Corée du Sud)	11 août 1982
68.3873 70.4697 75.6684	15.12.1967 26.10.1970 12.12.1974	C & N HOLDINGS LIMITED - 5643 South Laburnum Av. - RICHMOND (Virginie 23231 - U.S.A.)	NATIONAL BREWING COMPANY NV - 8 Handelskade - CURACAO (Antilles néerlandaises)	26 août 1982
68.3873 70.4697 75.6684	15.12.1967 26.10.1970 12.12.1974	NATIONAL BREWING COMPANY NV 8 Handelskade - CURACAO (Antilles néerlandaises)	COLT BREWERIES OF AMERICA BV. - Muséumplein - AMSTERDAM (Pays-Bas)	26 août 1982
R-72.5562	8.8.1972	TWENTIETH CENTURY FOX FILM CORPORATION - 10121 West Pico Bd. - LOS ANGELES (Californie - U.S.A.)	TCF INTERMEDIATE COMPANY INC. - 10121 West Pico - LOS ANGELES (Californie - U.S.A.)	17 sept. 1982

c) Changements de nom et d'adresse.

Enregistrement national de la marque		Ancien nom et ancienne adresse	Nouveau nom et nouvelle adresse	Date de l'enregis. nat. de l'opération
Numéro	Date			
67-3800	1.8.1967	OMNIUM FINANCIER AQUITAINE POUR L'HYGIENE ET LA SANTE (SANOFI) - Tour Aquitaine - COURBEVOIE (Hauts de Seine)	Société dite SANOFI - 40, avenue George V - PARIS 8ème	12 juillet 1982

d) Changement de nom.

Enregistrement national de la marque		Ancien Nom	Nouveau Nom	Date de l'enregis. nat. de l'opération
Numéro	Date			
R-73.5791	2.11.1972	BROOKE BOND LIEBIG FRANCE - Tour d'Asnières - Avenue Laurent Cely - ASNIERES (Haut de Seine)	LIEBIG FRANCE - Tour d'Asnières - Avenue Laurent Cely - ASNIERES (Hauts de Seine)	6 juillet 1982
R-72.5562	8.8.1972	Société TCF INTERMEDIATE COMPANY INC. - 10121 West Pico Bd. - LOS ANGELES (Californie - U.S.A.)	TWENTIETH CENTURY FOX FILM CORPORATION - 10121 West Pico Bd. - LOS ANGELES (Californie - U.S.A.)	17 sept. 1982
R-81.8803	28.7.1981	DIA PROSIM LIMITED - The Lawn - 100 Lampton Road - HOUNSLOW (Middlesex - Grande Bretagne)	DUOLITE INTERNATIONAL LIMITED - The Lawn - 100 Lampton Road - HOUNSLOW (Middlesex - Grande Bretagne)	17 sept. 1982

2°) ETAT DES MARQUES DELIVREES AU COURS DES MOIS DE JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 1982 :

Classe 1**30 juin 1982.****N° 82.9281.**

Société anonyme monégasque dite : MONA-PLAST - 6, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

MONA PLAST

Produits et services désignés : Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes) ; engrais pour les terres (naturels et artificiels) ; compositions extinctrices ; trempes et préparations chimiques pour la soudure ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; substances adhésives destinées à l'industrie. Couleurs, vernis, laques ; préservatifs contre la rouille et contre la dété-

rioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants, résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs. Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles) ; lubrifiants, compositions à lier la poussière ; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes ; chandelles, bougies, veilleuses et mèches. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles. Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation de distribution d'eau et installations sanitaires. Papier et articles en papier, carton et articles en carton ; imprimés, journaux et périodiques, livres, articles pour reliures, photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les

artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer, caractères d'imprimerie ; clichés, Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes ; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis) ; matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler ; amiante, mica et leurs produits, tuyaux flexibles non métalliques. Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la broserie ; instruments et matériel de nettoyage ; paille de fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction) verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes. Publicité sous toutes ses formes, distribution de prospectus, d'échantillons. Location de matériel publicitaire. Aide aux entreprises industrielles ou commerciales dans la conduite de leurs affaires. Conseils informations ou renseignements d'affaires. Entreprise à façon de travaux statistiques, mécanographiques, de sténotypie. Comptabilité. Reproduction de documents. Bureaux de placement. Location de machines à écrire et de matériel de bureau. Traitement de matériaux tels que métaux ferreux et non ferreux de nature ligneuse et des matières plastiques, des produits chimiques d'origines organiques et minérales ainsi que de tous supports se rapportant à l'électricité, à l'électronique et aux corps magnétiques. Services rendus au cours du processus de fabrication d'un produit quelconque, autre qu'un édifice. Transformation des produits agricoles d'autrui (vinification, distillation, battage, pressage de fruits, meunerie etc...). Scierie, rabotage. Broderie, couture. Teinturerie. Découpage, polissage, revêtement métallique. Services de préservation au cours desquels l'objet subit un changement. Teinture de tissus contre les mites. Imperméabilisation de tissus. Reliure de documents. Etamage. Purification et régénération de l'air. Louage et prestation de service en tous genres. Location de matériel de support et d'espaces. Location de matériel pour exploitation agricole, de vêtements, de literie, d'appareils distributeurs. Accompagnement en société. Agences matrimoniales. Imprimeries. Salons de beauté, de coiffure. Pompes funèbres, fours crématoires. Réservation de chambres d'hôtel pour voyageurs. Travaux d'ingénieurs, consultations professionnelles et établissement de plans sans rapport avec la conduite des affaires. Travaux du génie (pas pour la construction). Prospection. Forages. Essais de matériaux. Laboratoires.

Cette marque intéresse également les classes 2, 3, 4, 5, 11, 16, 17, 21, 35, 40 et 42.

8 juillet 1982.

N° 82.9293.

Société anonyme monégasque dite : SOCIETE MONEGASQUE DES MAGASINS PRINTANIA - 30, boulevard Princesse Charlotte - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

PRINTANIA

Produits et services désignés : 1. Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes) ; engrais pour les terres (naturels et artificiels) ; compositions extinctrices ; trempes et préparations chimiques pour la soudure ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; substances adhésives destinées à l'industrie. 2. Couleurs, vernis, laques ; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants ; résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs. 3. Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. 4. Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles) ; lubrifiants ; compositions à lier la poussière ; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes ; chandelles, bougies, veilleuse et mèches. 5. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres ; matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles. 6. Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leur alliages ; ancres, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fondus ; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées ; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules) ; câbles et fils métalliques non électriques ; serrurerie ; tuyaux métalliques ; coffres-forts et cassettes ; billes d'acier ; fers à cheval ; clous et vis ; autres produits en métal (non précieux) non compris dans d'autres classes ; minerais. 7. Machines et machines-outils ; moteurs (excepté pour véhicules terrestres) ; accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; cou-

veuses. 8. Outils et instruments à main ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches. 9. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. 10. Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels). 11. Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. 12. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. 13. Armes à feu ; munitions et projectiles ; substances explosives ; feux d'artifice. 14. Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierre précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques. 15. Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.). 16. Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes) ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. 17. Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes ; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis) ; matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler ; amiante, mica et leurs produits ; tuyaux flexibles non métalliques. 18. Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie. 19. Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier ; tuyaux en grès ou en ciment ; produits pour la construction des routes ; asphalte, poix et bitume ; maisons transportables ; monuments en pierre ; cheminées. 20. Meubles, glaces, cadres ; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques. 21. Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la broserie ; instruments et matériel de nettoyage ; paille de

fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes. 22. Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs ; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.) ; matières textiles fibreuses brutes. 23. Fils. 24. Tissus ; couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. 25. Vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. 26. Dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, boutons à pression, crochets et oeillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles. 27. Tapis, paillasons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers ; tentures (excepté en tissu). 28. Jeux, jouets ; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements) ; ornements et décoration pour arbres de Noël. 29. Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. 30. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces, épices, glace. 31. Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles ; substances alimentaires pour les animaux, malt. 32. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. 33. Vins, spiritueux et liqueurs. 34. Tabac, brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes. 35. Publicité et affaires. 36. Assurances et finances. 37. Constructions et réparations. 38. Communications. 39. Transport et entrepôt. 40. Traitement de matériaux. 41. Education et divertissement. 42. Divers.

Cette marque intéresse également les classes 2 à 42.

22 juillet 1982.

N° R-82.9305.

Société dite : FUJI PHOTO FILM CO. LTD. - N° 210 Nakanuna, Minamiashigara-Shi - KANAGAWA-KEN (Japon).

NEOPAN

Produits désignés : Matériel et fournitures pour la photographie et plus spécialement films sensibles pour la photographie.

Cette marque intéresse également la classe 9.
Renouvellement de dépôt du 24 août 1967 sous le n° 67.3821.

Classe 2

Voir :
Classe 1 : N° 82.9281.
Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3

3 juin 1982.

N° 82.9252.

Société anonyme dite : ASTRA-CALVE - Tour Europe - La Défense - COURBEVOIE (Hauts de Seine).



Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 3.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 12 janvier 1982 sous le n° 617.541.

3 juin, 6 juillet & 30 août 1982.

N° 82.9253, 82.9291, 82.9332 & 82.9333.

Société anonyme dite : LEVER - 55, avenue George V - PARIS 8ème.

N° 82.9253.



WISK se concentre
sur la propreté



Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 9 février 1982 sous le n° 620.272.

N° 82.9291.



Produits désignés : 3-Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, produits pour adoucir, assouplir le linge ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 3. 5-Produits d'hygiène, désinfectants.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : ours en peluche de couleur beige/champagne ; yeux marrons et noirs ; langue rouge, nez jaune ; truffe et liserés de bouche et de nez noirs.

— Priorité France du 25 mars 1982 sous le n° 624.840.

N° 82.9332.

WISK PLUS AUX AGENTS DÉTACHANTS SURPUISSANTS

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons. Produits d'hygiène, désinfectants.

N° 82.9333.

WISK PLUS AUX PROTEINES, LA PROPETE IMPECCABLE SANS TACHES POUR TOUT VOTRE LINGE

(Voir pour cette marque les produits du N° 82-9332).

Caractéristiques particulières : Priorités France du 25 mai 1982 sous les n° 630.587 et 630.588.

Ces trois marques intéressent également la classe 5.

11 juin 1982.

N° 82.9259.

Société anonyme monégasque dite : DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

*Delicate
Cream 55*®

Produits désignés : Cire brillante pour le cuir ; cirages aussi pour chaussures ou pour le cuir ; pâtes à base de cire pour nettoyer et polir ; crème à polir ; crème de beauté pour nettoyer et entretenir le cuir.

11 juin 1982.

N° 82.9266.

D. Julio IGLESIAS DE LA CUEVA - MIAMI BEACH (Floride - U.S.A.).



Produits désignés : Classe 3 : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. Classe 9 : Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, notamment lunettes, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. Classe 14 : Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces

matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques. Classe 16 : Papier et articles en papier, carton et articles en carton ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. Classe 18 : Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux, malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie. Classe 24 : Tissus, couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. Classe 25 : Vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans les classes 3, 9, 14, 16, 18, 24 et 25.

Cette marque intéresse également les classes 9, 14, 16, 18, 24 et 25.

29 juin 1982.

N° 82.9278.

Société anonyme monégasque dite : ETS. LOUIS MELZASSARD - Rue du Stade - MONACO (Principauté).

LUGDIS

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, savons de toutes sortes.

30 juin 1982.

N° 82.9280.

Madame Odette GALERA épouse COIFFART - 11, avenue Saint-Michel - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

N u m é r o R é s e r v é

Produits et services désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ;

savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux, dentifrices. Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles) ; lubrifiants ; compositions à lier la poussière ; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes ; chandelles, bougies veilleuses et mèches. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques. Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes) ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie, matières adhésives, (pour la papeterie) matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. Cuir et imitation du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux, malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie. Meubles, glaces, cadres, articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques. Tissus, couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. Vêtements, y compris les bottes les souliers et les pantoufles. Jeux, jouets ; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements) ; ornements et décoration pour arbres de Noël. Viande, poisson, volaille et gibier ; extrait de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farine et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. Produits agricoles, horticoles forestiers et graines, non compris dans d'autres classes ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles ; substances alimentaires pour les animaux, malt. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons, Vins, spiritueux et liqueurs. Tabac, brut ou manufacturé ; arti-

cles pour fumeurs ; allumettes. Publicité et affaires. Assurances et finances. Constructions et réparations. Communications. Transport et entrepôt: Education et divertissement. Divers.

Cette marque intéresse également les classes 4, 5, 12, 14, 16, 18, 20, 24, 25, 28, 29 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38,39, 41 et 42.

30 juin 1982.

N° 82.9285.

Société anonyme monégasque dite : BIOTHERM - Le Neptune - Boulevard du Bord de Mer - MONACO (Principauté).

DERMO-CONTROLE

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matière pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.

Cette marque intéresse également la classe 5.

6 juillet 1982.

N° 82.9288 & 82.9289.

Société anonyme dite : ELIDA GIBBS - 22, rue de Marignan - PARIS 8ème

N° 82.9288.



Produits désignés : 3-Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 3. 5-Déodorants et produits contre la transpiration et, plus généralement tous produits d'hygiène et désinfectants.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : emballage de couleur blanche, liseré du bouchon doré ; les mots « IMPULSE » et « SERENITE » en caractères noirs ; représentation de papillons stylisés rouges, noirs et dorés.

— Priorité France du 9 février 1982 sous le n° 620.273.

N° 82.9289.



« Comme si des milliers de gouttes d'eau
désolées... »



(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9288).

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : représentation d'une femme aux cheveux bruns sur fond de mer bleue, coquillage dans un camafeu de bleu et blanc ; emballages ELIDRA de couleur blanche et bleue ; inscriptions diverses et lettres bleues.

— Priorité France du 16 mars 1982 sous le n° 623.864.

Ces deux marques intéressent également la classe 5.

12 juillet 1982.

N° 82.9294.

Société anonyme dite : AZUR FRAGRANCES FRANCE S.A. — Mas St. Mathieu, Chemin du Pey-loubet - GRASSE (Alpes Maritimes).

PLAISIR D'AMOUR

Produits désignés : Savons, parfumerie, huiles essentielles et cosmétiques.

22 juillet 1982.

N° 82.9306.

Société anonyme monégasque dite : LANCASTER - 7, avenue d'Ostende - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

SPECIFIC PRIORITY

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux, dentifrices. Produits hygiéniques, déodorants.

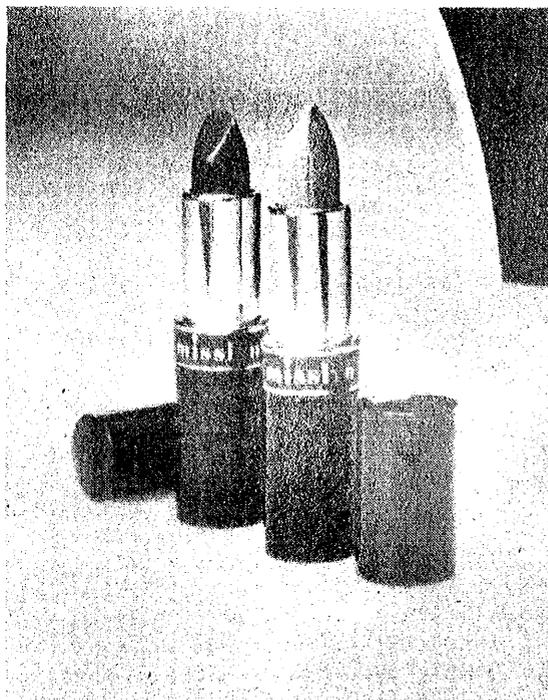
Cette marque intéresse également la classe 5.

22 juillet 1982.

N° 82.9312 & 82.9313.

Société anonyme monégasque dite COSMETIC LABORATORIES - 22, avenue de la Costa - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

N° 82.9312.



Produits désignés : Rouge à lèvres.

N° 82.9313.

misslyn
MONTE-CARLO

Produits désignés : Savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux, dentifrices.

28 juillet 1982.

N° 82.9316.

Société à responsabilité limitée dite : LABORATOIRE PHARMELAC - 9 Villa Thorétéon - PARIS 15ème.

BENZALTEX

Produits désignés : Produits détergents. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques et

notamment produits et dispositifs contraceptifs pour utilisation locale intra-vaginale tels que stérilets, diaphragmes, tampons imprégnés, ovules, gelées et comprimés anticonceptionnels. Instruments et appareils médicaux et notamment préservatifs en caoutchouc.

Cette marque intéresse également les classes 5 et 10.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9281.

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 4

Voir :

Classe 1 : N° 82.9281.

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 5

2 juin & 6 août 1982.

N° 82.9250, 82.9321 à 82.9323.

Société dite : SHELL INTERNATIONAL PETROLEUM COMPANY LIMITED - Shell Centre - LONDRES (Grande-Bretagne).

N° 82.9250.

RIPHTION

Produits désignés : Insecticides, larvicides, fongicides, herbicides et pesticides ; molluscicides et nématocides ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles ; produits pour la fumigation des sols.

N° 82.9321.

MEVIFAS

Produits désignés : Insecticides, larvicides, fongicides, herbicides et pesticides ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles ; produits pour la fumigation des sols.

N° 82.9322.

DICROFAS

N° 82.9323.

AZOFAS

(Voir pour ces deux marques les produits du N° 82.9321).

11 juin 1982.

N° 82.9267.

Société dite : THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED - 183 Euston Road - LONDRES (Grande Bretagne).



Produits désignés : Préparations et substances pharmaceutiques et médicinales.

2 avril 1982.

N° 82.9284.

Société à responsabilité limitée dite : YAB - 15, rue de Rome - PARIS 8ème.

ALBY

Produits désignés : Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.

1er & 20 juillet 1982.

N° 82.9287 & 82.9300.

Société dite : E.R. SQUIBB & SONS INC. - Lawrenceville - Princeton Road - PRINCETON (New Jersey - U.S.A.).

N° 82.9287.

CORGARD

Produits désignés : Préparations médicinales pour le traitement d'affections et de désordres cardiovasculaires.

N° 82.9300.

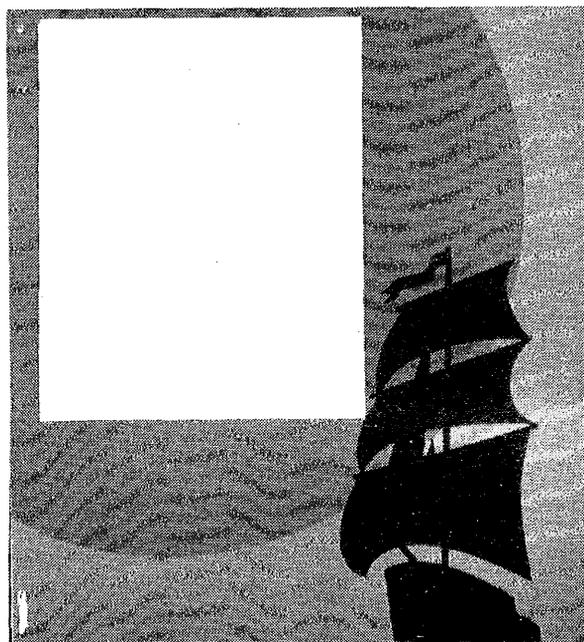
VELOSEF

Produits désignés : Préparations médicinales et pharmaceutiques et notamment préparations antibiotiques.

6 juillet 1982.

N° 82.9290.

Société anonyme dite : MOTTA FRANCE - 1, Place de la Boule - NANTERRE (Hauts de Seine).



Produits désignés : 5-Produits diététiques. 29-Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées ; confitures, œufs, lait et autres produits lai-

tiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves ; pickles. 30-Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. 31-Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences ; plantes vivantes et fleurs naturelles ; substances alimentaires pour les animaux ; malt. 32-Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. 33-Vins, spiritueux et liqueurs. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans les classes 29, 30, 31, 32 et 33.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : fond de la vignette jaune ; cercle de couleur orangée en haut et à gauche de la vignette ; représentation d'un voilier de couleur rouge/orangé plus foncé ; rectangle blanc en haut à gauche.

— Priorité France du 2 mars 1982 sous le n° 622.354.

Cette marque intéresse également les classes 29, 30, 31, 32 et 33.

15 juillet 1982.

N° R-82.9295.

Société anonyme dite : SANCFI - 40, avenue George V - PARIS 8ème.

KANTOR 4

Produits désignés : Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.

— Renouvellement de dépôt du 1er août 1967 sous le n° 67.3800.

5 août 1982.

N° 82.9318.

Société dite : THE PROCTER & GAMBLE COMPANY - 301 East Sixth Street - CINCINNATI (Ohio - U.S.A.).

ESTIL

Produits désignés : Serviettes, tampons et culottes périodiques.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9281.

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 3 : N° 82.9285.

Classe 3 : N° 82.9288.

Classe 3 : N° 82.9289.

Classe 3 : N° 82.9291.

Classe 3 : N° 82.9306.

Classe 3 : N° 82.9316.

Classe 3 : N° 82.9332.

Classe 3 : N° 82.9333.

Classe 6

8 juin 1982.

N° R- 82.9254.

Société dite : NIPPON KOKAN KABUSHIKI KAISHA - 1-2 Marunouchi-1-chome - Chiyoda-ku - TOKYO (Japon).



Produits désignés : Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages y compris tuyaux et tubes, et tous produits en acier et ses alliages, en plaque, barre, coupes, feuilles, lames, lingot ou manufacturé.

— Renouvellement de dépôt du 19 juin 1967 sous le n° 67.3788.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 7

22 juillet 1982.

N° 82.9307 à 82.9311.

Société dite : OTIS ELEVATOR COMPANY - 10 Farm Springs - FARMINGTON (Connecticut 06032 U.S.A.)

N° 82.9307.

ELEVONIC

Produits désignés : Ascenseurs, escaliers roulants et convoyeurs similaires à commandes électroniques ainsi que leurs parties et pièces de rechange. Commandes électroniques pour ascenseurs, escaliers roulants et convoyeurs similaires ainsi que leurs parties et pièces de rechange.

N° 82.9308.

SALC

(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9307).

Ces deux marques intéressent également la classe 9.

N° 82.9309.

ESCAL-AIRE

Produits désignés : Escaliers roulants et leurs parties.

N° 82.9310.

TRAV-O-LATOR

Produits désignés : Convoyeurs sans fin et leurs parties.

N° 82.9311.

TRAV-L-AIRE

(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9310).

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 8

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 9**3 juin 1982.****N° 82.9251.**

Société en nom collectif dite : EISENBERG DATA SYSTEMS - 24, avenue Princesse Grace - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).



Produits désignés : Ordinateurs, systèmes et programmes pour ordinateurs, matériel électronique.

17 juin 1982.**N° 82.9269.**

Société dite : ALPINE ELECTRONICS INC. - 1-7 Yukigaya Ohtsuka-cho - Ohta-ku - TOKYO (Japon).

ALPINE

Produits désignés : Equipement et appareils électriques c'est à dire : commutateurs, connecteurs, résistances, relais, petits moteurs, solénoïdes, condensateurs, antennes. Systèmes et dispositifs de communication électriques tels que : appareils d'enregistrement et de reproduction en cassettes pour autocars et usage domestique et leurs parties, appareils d'enregistrement et de reproduction à bandes et leurs parties, appareils d'enregistrement et de reproduction à disques et leurs parties, appareils d'enregistrement à bandes vidéo et appareils de reproduction à disque vidéo et leurs parties, bandes vidéo, disques vidéo, phonographes électriques, émetteurs-récepteurs de radio et leurs parties, pick-ups, têtes magnétiques, haut-parleurs, tuners, amplificateurs, microphones, micro-cassette, disque audio numérique et appareils de reproduction, platine de cassette audio numérique et présentation sonore, auto-radio numérique. Jeux électroniques sur écrans de téléviseurs, postes émetteurs-

récepteurs de télévision, dispositifs de communication pour véhicules, dispositifs de communication portatifs, ordinateurs électroniques et leurs parties y compris claviers et imprimantes; dispositifs à semi-conducteur y compris dispositifs à circuits intégrés, matériels électriques sous forme de bases pour circuits imprimés et résistances, caméra, caméra vidéo, machines à dicter, processeurs de mots, disque souple, unité de disques souple, accessoires pour tous les produits précédents et tous autres produits compris dans la classe 9.

1er juillet 1982.**N° 82.9286.**

Société dite : ROTHMANS OF PALL MALL LIMITED - Kreuzstrasse 26 - 8034 ZURICH (Suisse).



Produits désignés : Appareils et instruments électriques et électroniques, leurs organes et accessoires ; bandes magnétiques, enregistrements de sons et vidéo ; cassettes pour les appareils ci-dessus ; films cinématographiques préparés pour projection ; supports et réceptables pour les produits qui précèdent ; appareils de radio ; leurs organes et accessoires.

16 juillet 1982.**N° 82.9298.**

Société dite : STANDARD TELEPHONES AND CABLES PUBLICS LIMITED COMPANY - 190 Strand - LONDRES (Grande Bretagne).

STC

Produits désignés : Systèmes de communication électriques, appareils de communication électriques, ainsi que les pièces détachées et les accessoires inclus dans la classe 9 pour de tels produits ; instruments et

appareils d'émission et de réception de radio et de télévision, appareils et instruments radioélectriques de navigation, appareils et instruments de sonorisation ; câbles électriques ; appareils à décharge électrique (sauf ceux destinés à l'éclairage), potentiomètres, résistances, relais, condensateurs, redresseurs, inductances et circuits intégrés, tous étant électriques ; semiconducteurs ; circuits imprimés électriques ; appareils et instruments électriques pour la télégraphie, appareils et instruments électriques pour le traitement et la visualisation des données.

22 juillet 1982.

N° 82.9303.

Société dite : VOXSON AUSTRALIA PTY. LTD. - 109-113 Keilor Road - North Essendon - VICTORIA (Australie).

VOXSON

Produits désignés : Lecteur de cassettes pour voitures, appareils de radio pour voitures et ensemble incorporé, haut-parleurs en stéréo pour voitures, amplificateurs et égaliseurs pour voitures, appareils et accessoires sur voitures automobiles pour la reproduction et la transmission de sons, y compris récepteurs de télévision.

27 juillet 1982.

N° 82.9315.

Société anonyme monégasque dite : EISENBERG DATA SYSTEMS S.A. (E.D.S.) - 24, avenue Princesse Grace - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

TURBO

Produits et services désignés : Ordinateurs, matériel informatique. Logiciel, (software).

Cette marque intéresse également la classe 42.

19 août 1982.

N° 82.9330.

Société dite : COMPUTERLAND EUROPE S.A.R.L. - 19, rue Théodor Eberhard - LUXEMBOURG (Grand Duché de Luxembourg).

Computerland Satellite

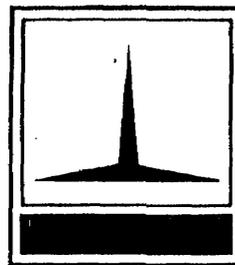
Produits désignés : Bandes magnétiques, disques magnétiques, diskettes et cassettes pour ordinateurs, programmes d'ordinateurs, programmes d'ordinateurs sur supports lisibles par ordinateurs, particulièrement sur bandes et cassettes magnétiques, disques et diskettes magnétiques, cartes et bandes perforées, transparents, microfilms et microfiches. Papier, articles en papier, imprimés, périodiques, livres, papeterie, machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles), matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils), bandes et cartes à perforer, papier pour imprimante d'ordinateurs, autres matériaux de cette classe utilisables en rapport ou dans des ordinateurs.

Cette marque intéresse également la classe 16.

31 août 1982.

N° 82.9334.

Société dite : THORN EMI plc - Thorn Emi House - Upper Saint Martin's Lane - LONDRES (Grande-Bretagne).



Produits désignés : Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, électroniques (y compris la T.S.F. et la télévision), bandes et disques pour le son et/ou signaux vidéo ou porteurs de son et/ou signaux vidéo, cassettes pour utilisation avec les bandes et disques ci-dessus, appareils téléphoniques, appareils électroménagers, appareils et instruments photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement, appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, machines parlantes, caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs et pièces détachées et accessoires pour tous ces produits.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.
 Classe 1 : N° R-82.9305.
 Classe 3 : N° 82.9266.
 Classe 7 : N° 82.9307.
 Classe 7 : N° 82.9308.

Classe 10

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.
 Classe 3 : N° 82.9316.

Classe 11

Voir :

Classe 1 : N° 82.9281.
 Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 12

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293
 Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 13

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 14

11 juin 1982.

N° 82.9260.

Société dite : INDEX INTERNATIONAL
 S.A.M. - 44, boulevard d'Italie - MONTE-CARLO
 (Principauté de Monaco).

VERSAILLES

Produits désignés : Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques. Cuir et imitation du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie.

Cette marque intéresse également la classe 18.

15 juillet 1982.

N° R-82.9296.

Société dite : KABUSHIKI KAISHA HATTORI
 TOKEITEN (autrement désigné sous le nom de K.
 HATTORI & Co., LIMITED) - 5 Ginza 4-chome,
 Chuo-ku - TOKYO 104 (Japon).

“SEIKO”

Produits désignés : Montres, horlogerie et autres instruments chronométriques, ainsi que pièces détachées de ces appareils.

— Renouvellement de dépôt du 21 septembre 1967 sous le n° 67.3832.

21 juillet 1982.

N° 82.9302.

Monsieur Marcel CESARI - Champs de la Touche
 - CELLEFROUIN-CHASSENEUIL (Charente).

« LES CESARIES »

Produits désignés : Broches et insignes personnalisés pour hommes, femmes et enfants, exécutés soit, sous forme de bijou or, plaqué or, argent, soit montés en pierres précieuses ou encore brodés main.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 23 juin 1982 sous le n° 3435.

Cette marque intéresse également la classe 26.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.
 Classe 3 : N° 82.9266.
 Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 15

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 16

18 août 1982.

N° R-82.9328.

Société dite : PENTEL KABUSHIKI KAISHA
 (aussi connue sous le nom de PENTEL CO. LTD.) 7-
 2, Nihonbashi Koami-cho - Chuo-ku - TOKYO
 (Japon).

Rolling Marker

Produits désignés : Instruments pour l'écriture et les dessins et autres fournitures ; articles pour la peinture, papier et articles en papier, carton et articles en carton ; imprimés, périodiques, livres, articles pour reliures ; photographies y compris album ; machines à écrire et articles de bureau (autres que les meubles), matériel d'instruction et d'enseignement (autre que les appareils), caractères d'imprimerie et clichés.

— Renouvellement de dépôt du 30 août 1967 sous le n° 67.3823.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9281.
Classe 1 : N° 82.9282.
Classe 1 : N° 82.9293.
Classe 3 : N° 82.9266.
Classe 3 : N° 82.9280.
Classe 9 : N° 82.9330.

Classe 17

Voir :

Classe 1 : N° 82.9281.
Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 18

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.
Classe 3 : N° 82.9266.
Classe 3 : N° 82.9280.
Classe 14 : N° 82.9260.

Classe 19

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 20

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.
Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 21

Voir :

Classe 1 : N° 82.9281.
Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 22

2 juin 1982.

N° 82.9248 & 82.9249.

Société dite : L.M.S. LOCATION DE MATERIEL SPORTIF S.A. - 18, rue de Lausanne - 1700 FRIBOURG (Suisse).

N° 82.9248.

LS LOCASURF

Produits et services désignés : Articles de gymnastique, de sport et de camping ainsi que leurs accessoires y compris les articles et accessoires en matières textiles. Location d'articles de gymnastique, de sport et de camping ainsi que leurs accessoires.

N° 82.9249.

RS RENTASURF

(Voir pour cette marque les produits et services du N° 82.9248).

Ces deux marques intéressent également les classes 28 et 42.

31 mars 1982.

N° R-82.9282 & R-82.9283.

Société dite : SAMSON OCEAN SYSTEMS INC. - 100 West 10th Street - WILMINGTON (Delaware - U.S.A.)

N° 82.9282.

SAMSON

Produits désignés : Cordes, cordages, cordeaux ; lignes, amarres ; ficelles et cordes.

N° R-82.9283.

2-IN-1

Produits désignés : Cordes tressées.
— Renouvellements de dépôt du 17 novembre 1967 sous les n° 67.3857 & 67.3858.

Voir également :
Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 23

Voir :
Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 24

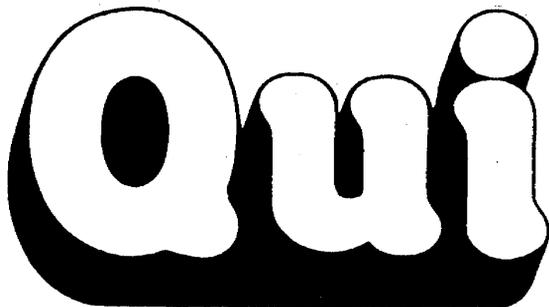
Voir :
Classe 1 : N° 82.9293.
Classe 3 : N° 82.9266.
Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 25

28 mai 1982.

N° 82.9247.

Société dite : PMN VERWALTUNGS-UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT MBH & CO. - Textilhandel OUI KG - 26a Moosacher Strasse - 8000 MUNICH 40 (République Fédérale d'Allemagne).



Produits désignés : Produits de bonneterie, notamment pullovers, articles vestimentaires faits de matières de mailles de tricot et de tissu, en particulier robes, manteaux, vestes et gilets, costumes pour hommes et pour femmes, jupes, pantalons, tee-shirts, chemises polo, chemises et blouses.

9 juin 1982.

N° 82.9256.

Madame Jane SWAYNE épouse D'AMICO -

« Monte-Carlo Parfums » - 8, avenue de Fontvieille - MONACO (Principauté).



PARFUMS

Produits désignés : Cravates, foulards, écharpes, ceintures.

18 août 1982.

N° 82.9327.

Société dite : CARRERAS LIMITED - Christopher Martin Road - BASILDON (Essex - Grande-Bretagne).

C R A V E N
' ' A ' '

Produits désignés : Vêtements y compris les boîtes, les souliers et les pantoufles ; dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, boutons à pression, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles ; jeux, jouets, articles de gymnastique et de sport, ornements et décoration pour arbres de Noël.

Cette marque intéresse également les classes 26 et 28.

Voir également :
Classe 1 : N° 82.9293.
Classe 3 : N° 82.9266.
Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 26

Voir :
Classe 1 : N° 82.9293.
Classe 14 : N° 82.9302.
Classe 25 : N° 82.9327.

Classe 27

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 28**6 août 1982.****N° 82.9324 & 82.9325.**

Société dite : MILTON BRADLEY INTERNATIONAL INC. - Baystate West - 1500 Main Street - SPRINGFIELD (Massachusetts 01115 - U.S.A.).

N° 82.9324.**MB**

Produits désignés : Jouets, jeux et articles de jeux.

Caractéristiques particulières : Une des deux lettres rouge l'autre bleu mais plus particulièrement lettre M en rouge, lettre B bleu.

N° 82.9325.**PLAYSKOOL**

(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9324).

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 22 : N° 82.9248.

Classe 22 : N° 82.9249.

Classe 25 : N° 82.9327.

Classe 29**11 juin 1982.****N° 82.9261.**

Société anonyme dite : MOTOREST - Rue du Damie: 30 - 1000 BRUXELLES (Belgique)



Produits et services désignés : Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Vins, spiritueux et liqueurs. Tous services d'alimentation et boisson prêts à la consommation (restaurants, bar, cafés, tea-rooms, snack-bars, sandwich bars, cantines, friteries).

Caractéristiques particulières : Lettre Q en blanc sur un trapèze isocèle à fond vermillon. A droite et à gauche de ce trapèze sont disposés, non accolés, deux parallélogrammes de couleur brune. Sous le trapèze se trouve la dénomination QUICK de couleur brune.

Cette marque intéresse les classes 30, 32, 33 et 42.

29 juin 1982.**N° 82.9276 & 82.9277.**

Société anonyme dite : ASTRA-CALVE - Tour Europe - La Défense - COURBEVOIE (Hauts de Seine).

N° 82.9276.**FINE ET
LEGERE AC**

Produits désignés : 29-Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. 30-Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et

préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde, poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans les classes 29 et 30.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 4 mars 1982 sous le n° 622.695.

N° 82.9277.

LIGNE D'OR

(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9276).

Caractéristiques particulières : Priorité France du 25 mars 1982 sous le n° 624.842.

Ces deux marques intéressent également la classe 30.

29 juin 1982.

N° 82.9279.

Société dite : IGLO-OLA B.V. - Tiberdreef 4 - UTRECHT (Pays-Bas).

IGLO LES SURGELES BONS VIVANTS

Produits désignés : Produits alimentaires surgelés.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 23 mars 1982 sous le n° 624.466.

Cette marque intéresse également la classe 30.

20 juillet 1982.

N° 82.9301.

Société dite : PATERSON ZOCHONIS PUBLIC LIMITED COMPANY - Bridgewater House - 60 Whitworth Street - MANCHESTER (Grande-Bretagne).

PERICLES

Produits désignés : Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conser-

vés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 5 : N° 82.9290.

Classe 30

20 juillet 1982.

N° 82.9299.

Société dite : HERSHEY FOODS CORPORATION - HERSHEY (Pennsylvanie - U.S.A.).

HERSHEY'S KISSES

Produits désignés : Café et produits à base de café ; thé et produits à base de thé ; cacao et produits à base de cacao, chocolats et produits à base de chocolat, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café, farines et préparations faites de céréales ; spaghettis et autres pâtes et produits à base de pâtes, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie, bonbons et confiserie ; glaces et sorbets ; pudding et crèmes ; desserts préparés ; décoration pour glaces et desserts et autres nourritures ; sirops, miel, sirop de mélasse, levure, poudre pour faire lever, sel, moutarde, poivre, vinaigre, sauces, épices, glace, aromates, tous les produits alimentaires faits entièrement ou principalement des produits ci-dessus, tous les ingrédients alimentaires compris dans la classe 30.

23 juillet 1982.

N° 82.9314.

Société dite : THE DORCHESTER HOTEL LIMITED - Park Lane - LONDRES (Grande-Bretagne).



The Dorchester

Produits et services désignés : Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café, farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits,

gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices, glace. Services de restauration, d'hôtellerie, de cuisine et services généralement rendus par l'hôtelier, accompagnement en société, salons de beauté, de coiffure, réservation de chambres d'hôtel pour voyageurs.

Cette marque intéresse également la classe 42.

10 août 1982.

N° 82.9326.

Société anonyme dite : MOTTA FRANCE - 1, Place de la Boule - NANTERRE (Hauts de Seine).

CARTE D'OR LA QUALITE QUI FAIT LA DIFFERENCE

Produits désignés : Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 30.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 8 avril 1982 sous le n° 626.272.

Voir également :

- Classe 1 : N° 82.9293.
- Classe 3 : N° 82.9280.
- Classe 5 : N° 82.9290.
- Classe 29 : N° 82.9261.
- Classe 29 : N° 82.9276.
- Classe 29 : N° 82.9277.
- Classe 29 : N° 82.9279.

Classe 31

Voir :

- Classe 1 : N° 82.9293.
- Classe 3 : N° 82.9280.
- Classe 5 : N° 82.9290.

Classe 32

17 juin 1982.

N° R-82.9270.

Société dite : GULDER INTERNATIONAL LIMITED - UAC House - Blackfriars Road - LONDRES (Grande Bretagne).

GULDER

Produits désignés : Bière, ale et porter, mélanges de bière et de limonade, eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques, sirops et autres préparations pour faire des boissons.

— Renouvellement de dépôt du 1er août 1967 sous le n° 67.3802.

5 août 1982.

N° 82.9319 & 82.9320.

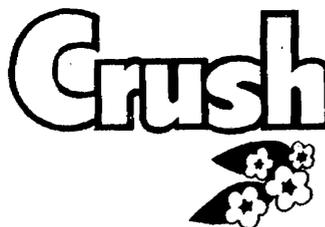
Société dite : CRUSH INTERNATIONAL (USA) INC. - 301 East Sixth Street - CINCINNATI (Ohio - U.S.A.).

N° 82.9319.

ORANGE CRUSH

Produits désignés : Eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; jus de fruits, sirops et autres préparations pour faire des boissons.

N° 82.9320.



(Voir pour cette marque les produits du n° 82.9319).

Caractéristiques particulières : Couleurs revendiquées : orange, jaune, vert et blanc ; lettres blanches bordée de vert.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.
Classe 3 : N° 82.9280.
Classe 5 : N° 82.9290.
Classe 29 : N° 82.9261.

Classe 33

26 août 1982.

N° R- 82.9331.

Société dite : WILLIAM GRANT & SONS LIMITED - The Glenfiddich Distillery - DUFFTOWN (Ecosse - Grande Bretagne).

GLENFIDDICH

Produits désignés : Whisky scotch.

— Renouvellement de dépôt du 20 octobre 1967 sous le n° 67.3845.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.
Classe 3 : N° 82.9280.
Classe 5 : N° 82.9290.
Classe 29 : N° 82.9261.

Classe 34

9 juin & 22 juillet 1982.

N° R-82.9255 & 82.9304.

Société dite : ALFRED DUNHILL LIMITED - 30 Duke Street - St. James's - LONDRES (Grande Bretagne).

N° R-82.9255.

HARVARD

Produits désignés : Tabac, brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes.

— Renouvellement de dépôt du 3 août 1967 sous le n° 67.3809.

N° 82.9304.

DUNHILL

Produits désignés : Tabac et produits du tabac, cigares, cigarettes, cigarillos, manilles, tabac à priser, à chiquer et à fumer, allumettes, pipes, briquets et tous autres articles et accessoires pour fumeurs et leurs parties.

16 juin 1982.

N° R-82.9268.

Société dite : SKANDINAVISK TOBAKSKOMPAGNI A/S - Tobaksvejen 4 - 2860 SOBØRG (Danemark).



Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé.

— Renouvellement de dépôt du 29 septembre 1967 sous le n° 67.3840.

7 juillet 1982.

N° R-82.9292.

Société dite : CARRERAS LIMITED - Christopher Martin Road - BASILDON (Essex - Grande-Bretagne).

CORRIDA

Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes.

— Renouvellement de dépôt du 30 août 1967 sous le n° 67.3822.

16 juillet 1982.

N° R-82.9297.

Société dite : IMPERIAL GROUP PUBLIC COMPANY - East Street - Bedminster - BRISTOL (Grande Bretagne).

MINATELLA

Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé y compris cigares.

— Renouvellement de dépôt du 17 juillet 1967 sous le n° 67.3798.

3 août 1982.

N° 82.9317.

Société dite : BRITISH-AMERICAN TOBACCO COMPANY LIMITED - Westminster House - 7 Millbank - LONDRES S.W. (Grande-Bretagne).



Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé.

18 août 1982.

N° R-82.9329.

Société dite : SUERDIECK S/A CHARUTOS E CIGARRILHOS - Salvador - BAHIA (Brésil).

SUERDIECK

Produits désignés : Tabac brut, tabac manufacturé, notamment cigares, cigarettes, tabac à fumer, papier à cigarettes.

— Renouvellement de dépôt du 29 septembre 1967 sous le n° 67.3839.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 35

11 juin 1982.

N° R-82.9262 & R-82.9264.

Société dite : MANPOWER INC. - 5301 North Ironwood Road - MILWAUKEE (Wisconsin - U.S.A.).

N° R-82.9262.

MANPOWER

Produits désignés : Fourniture ou louage de main d'œuvre temporaire ; délégation sur demande à toute entreprise commerciale d'auxiliaires temporaires spécialisés ; prise en charge et exécution de toutes tâches ou missions pour l'entreprise cliente, par du personnel d'appoint fourni à la demande et placé temporairement aux ordres de l'entreprise cliente ; aide dans l'exploitation ou la direction de toute entreprise commerciale ; publicité et affaires.

— Renouvellement de dépôt du 21 juin 1967 sous le n° 67.3789.

N° R-82.9264.

SALESPOWER

Services désignés : Fourniture ou louage de main d'œuvre temporaire ; délégation sur demande à toute entreprise industrielle ou commerciale d'auxiliaires temporaires spécialisés ; prise en charge et exécution de toutes tâches ou missions, pour l'entreprise cliente par du personnel d'appoint fourni à la demande et placé temporairement aux ordres de l'entreprise cliente ; aide dans l'exploitation ou la direction de toute entreprise commerciale ou industrielle ; publicité et affaires.

— Renouvellement de dépôt du 21 juin 1967 sous le n° 67.3791.

Ces deux marques intéressent également la classe 42.

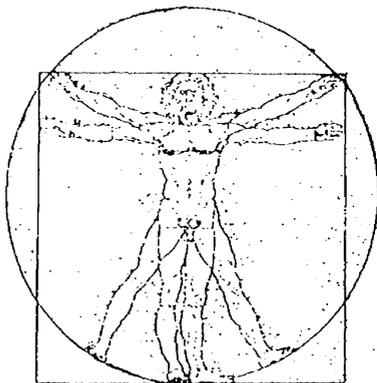
11 juin 1982.

N° R-82.9263 & R-82.9265.

Société dite : MANPOWER FRANCE S.A.R.L. -
7/9, rue Jacques Bigen - PARIS 17ème.

N° R-82.9263.

HOSTINATO RIGORE
devise de Léonard de Vinci adoptée par MANPOWER



MANPOWER

Service de personnel temporaire

Services désignés : Fourniture ou louage de main d'œuvre temporaire ; service d'affaires ; fourniture d'employés sur une base contractuelle à des personnes ou entreprises ayant besoin d'aides temporaires ou à temps partiel, en particulier des ingénieurs, techniciens, sténographes, dactylographes, travailleurs de bureaux ou d'usines, agents et employés commerciaux, manutentionnaires, magasiniers, personnel de cuisine et de blanchisserie, manœuvres ; délégation sur demande à toute entreprise industrielle ou commerciale d'auxiliaires temporaires spécialisés ; prise en charge et exécution de toutes tâches ou missions, pour l'entreprise cliente, par du personnel d'appoint fourni à la demande et placé temporairement aux ordres de l'entreprise cliente ; aide dans l'exploitation ou la direction de toute entreprise commerciale ou industrielle ; publicité et affaires.

— Renouvellement de dépôt du 21 juin 1967 sous le n° 67.3790.

N° R-82.9265.

SEGA

SÉCURITÉ ET GARDIENNAGE

Services désignés : Fourniture et louage de main d'œuvre temporaire, plus particulièrement du personnel de gardiennage et de sécurité, personnel intérimaire, délégation sur demande à toute entreprise industrielle ou commerciale d'auxiliaires de gardiennage, temporaires ou permanents, spécialisés, prise en charge et exécution de toute tâche ou mission de sécurité et de gardiennage pour l'entreprise cliente par du personnel d'appoint fourni à la demande et placé temporairement ou pour des temps déterminés aux ordres de l'entreprise cliente, aide et organisation du gardiennage et de la sécurité de toute entreprise commerciale ou industrielle.

— Renouvellement de dépôt du 21 décembre 1967 sous le n° 68.3876.

Ces deux marques intéressent également la classe 42.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9281.

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 36

18 juin 1982.

N° R-82.9271.

Société dite : BANQUE BRUXELLES LAMBERT - Rue de la Régence 2 - BRUXELLES (Belgique).

BBL

Services désignés : Services bancaires et financiers.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 37

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 38

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 39

Voir :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 40

Voir :

Classe 1 : N° 82.9281.

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 41**9 & 25 juin 1982.****N° 82.9257, 82.9258 & 82.9275.**

DIRECTION DU TOURISME ET DES CONGRES - 2a, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

N° 82.9257.

MARCHE INTERNATIONAL DES DROITS VIDEO INTERNATIONAL VIDEORIGHTS MARKET

Services désignés : Organisation de manifestations professionnelles ayant trait à la commercialisation des droits de reproduction de tout matériel audiovisuel sur cassettes vidéo et notamment de reproduction de produits cinématographiques sur cassettes vidéo.

N° 82.9258.

FORUM INTERNATIONAL DES NOUVELLES IMAGES INTERNATIONAL FORUM ON NEW IMAGES

Services désignés : Organisation de manifestations professionnelles, scientifiques, techniques, culturelles ou artistiques ayant trait à des produits, procédés ou services se situant dans le domaine de la communication audiovisuelle et plus particulièrement dans celui de la télévision.

N° 82.9275.

MARCHE INTERNATIONAL DU CINEMA ET DE LA TELEVISION INTERNATIONAL FILM AND TV PROGRAMME MARKET

Services désignés : Organisation de manifestations professionnelles concernant l'achat et la vente de films cinématographiques et de programmes réalisés pour la télévision.

18 juin 1982.**N° 82.9272 à 82.9274.**

ASSOCIATION DES GUIDES DE MONACO - « Pavillon Bosio » - Avenue des Pins - MONACO VILLE (Principauté de Monaco).

N° 82.9272.

JEANNETTES

Services désignés : Mouvement de jeunesse.

N° R-82.9273.

GUIDES

N° R-82.9274.

CARAVELLES

(Voir pour ces deux marques les services du N° 82.9272).

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 42

Voir :

Classe 1 : N° 82.9281.

Classe 1 : N° 82.9293.

Classe 3 : N° 82.9280.

Classe 9 : N° 82.9315.

Classe 22 : N° 82.9248.

Classe 22 : N° 82.9249.

Classe 29 : N° 82.9261.

Classe 30 : N° 82.9314.

Classe 35 , N° R-82.9262.

à

Classe 35 : N° R-82.9265.

Le Gérant du Journal : Marc LANZERINI

455 -AD

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO

ANNEXE

AU

JOURNAL DE MONACO

DU 22 AVRIL 1983 (N° 6.552)

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Téléphone
30-19-21

8, rue Louis Notari
MONACO

I. - BREVETS D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
DU 6 DÉCEMBRE 1982 :

SECTION A.

NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

Classe A 24, division f).

N° 1570.82.1426.

Demande déposée le 20 janvier 1982 par : Monsieur Claude HERGAUX demeurant à PACY SUR EURE (Eure) - Domaine du Buisson de Mai - Saint Aquilin de Pacy.

Pour : « Briquet de sécurité pour fumeurs ».
Priorité France du 11 janvier 1982 au même nom.

Classe A 47, division j).

N° 1565.82.1427.

Demande déposée le 7 décembre 1981 par : la société dite MODULAR S.A. dont le siège est à BARCELONE (Espagne) - Rue B N° 4 - Riera Fonollar San Baudilio de Llobregat.

Pour : « Machine pour l'obtention de café concentré ».

Priorité Espagne du 11 décembre 1980 au même nom.

Classe A 61, division c).**N° 1554.82.1428.**

Demande déposée le 20 octobre 1981 par : Monsieur Denis FINIEL demeurant à MARSEILLE 8ème (Bouches du Rhône) - 174, rue Jean Mermoz.

Pour : « Fil sub-lingual ».

Classe A 61, division k).**N° 1573.82.1437.**

(Voir classe C 07 division c).

N° 1567.82.1438.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1569.82.1439.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1572.82.1440.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1576.82.1441.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1577.82.1442.

(Voir classe C 07, division d).

Classe A 61, division m).

Demande déposée le 6 novembre 1981 par : Madame Anne-Marie PEREY, épouse SAUREL demeurant à CAGNES SUR MER (Alpes-Maritimes) - Villa Douce France - 6, avenue des Acacias.

Pour : « Dispositif perfectionné pour la rééducation audio-psychophonologique ».

N° 199/1557.82.1429.

Premier Certificat d'Addition au Brevet délivré le 6 décembre 1982 sous le n° 1557.82.1429.

Demande déposée le 6 novembre 1981 par : Madame Anne-Marie PEREY épouse SAUREL demeurant à CAGNES SUR MER (Alpes-Maritimes) - Villa Douce France - 6, avenue des Acacias.

Pour : « Dispositif perfectionné pour la rééducation audio-psychophonologique ».

Priorité France du 18 mai 1981 au même nom.

Classe A 63, division c).**N° 1564.82.1430.**

Demande déposée le 7 décembre 1981 par : Messieurs Charles VILLAIN demeurant à BRY SUR MARNE (Val de Marne) - 54, avenue de Rigny, Roger-René COURTEVILLE demeurant à DRANCY (Seine Saint Denis) - 10, rue Pierre Medrano et Jean RAULIN demeurant à AIX EN PROVENCE (Bouches du Rhône) - Résidence Arc de Meyran B2 - Chemin de la Cible.

Pour : « Dispositif destiné à protéger temporairement les terrains de sport tels que tennis ou autres ainsi que les piscines contre les perturbations atmosphériques ».

Priorité France du 10 décembre 1980 aux mêmes noms.

Classe A 63, division f).**N° 1540.82.1431.**

Demande déposée le 15 septembre 1981 par : Messieurs Frank SANTORA demeurant à WILMINGTON (Delaware 19806 - U.S.A.) - 2301 North Grant Avenue et Robert L. SAISSLINE demeurant à PHOENIX (Arizona 85021 - U.S.A.) - 3942 West Northview.

Pour : « Appareil de visualisation de la bille dans un jeu de roulette ».

Priorité U.S.A. du 19 septembre 1980 aux mêmes noms.

SECTION B.**TECHNIQUES INDUSTRIELLES DIVERSES ;
TRANSPORT****Classe B 05, division c).****N° 1549.82.1432.**

Demande déposée le 29 septembre 1981 par : la société anonyme monégasque dite INNOVATION TECHNIQUE dont le siège est à MONACO (Principauté) - Immeuble Les Industries - Rue du Stade.

Pour : « Appareil applicateur de colle thermofusible ».

Classe B 21, division f).**N° 1556.82.1433.**

Demande déposée le 30 octobre 1981 par : Mademoiselle Edith VOISIN demeurant à MARSEILLE 7ème (Bouches du Rhône) - 16, rue Batterie des Lions.

Pour : « Enclouage des câbles métalliques multi-fils ».

Classe B 66, division f).

Demande déposée le 20 octobre 1981 par : Mademoiselle Edith VOISIN demeurant à MARSEILLE 7ème (Bouches du Rhône) - 16, rue Batterie des Lions.

Pour : « Elingue-ceinture enclouée et barillets de blocage ».

SECTION C.**CHIMIE ET METALLURGIE****Classe C 07, divisions b) et d).****N° 1566.82.1435.**

Demande déposée le 15 décembre 1981 par : la société dite THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED dont le siège est à LONDRES' NW1 (Grande Bretagne) - 183-193 Euston Road.

Pour : « Procédé pour la préparation de dérivés de la pyrazoline et produits contenant ces substances ».

Priorités Grande Bretagne du 16 décembre 1980 au même nom et U.S.A. du 21 avril 1981 au nom de Mes-

sieurs F.C. COPP, A.G. CALDWELL et D. COLLARD.

Classe C 07, divisions b) et h).**N° 1547.82.1436.**

Demande déposée le 28 septembre 1981 par : la société dite ENS BIO LOGICALS INC. dont le siège est à TORONTO (Ontario - Canada) - 20 Victoria Street.

Pour : « Composés de nucléosides à structure cyclique ouverte ».

Classe C 07, division c).**N° 1573.82.1437.**

Demande déposée le 11 février 1982 par : la société dite F. HOFFMANN-LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Composés de tétrahydronaphtalène et d'indane ».

Priorités Suisse des 13 février et 9 novembre 1981 au même nom.

Classe C 07, division d).**N° 1567.82.1438.**

Demande déposée le 17 décembre 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés d'oxadiazolopyrimidine ».

Priorités Suisse des 19 décembre 1980 et 2 octobre 1981 au même nom.

N° 1569.82.1439.

Demande déposée le 14 janvier 1982 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés de cycloheptène ».

Priorité Suisse du 16 janvier 1981 au même nom.

N° 1572.82.1440.

Demande déposée le 3 février 1982 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés de la pyrrolidine, sa préparation et ses utilisations thérapeutiques pour le traitement de l'insuffisance cérébrale ».

Priorité Suisse du 5 février 1981 au même nom.

N° 1576.82.1441.

Demande déposée le 25 février 1982 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Imidazodiazépines ».

Priorité Suisse du 27 février 1981 au même nom.

N° 1577.82.1442.

Demande déposée le 25 février 1982 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Imidazodiazépines ».

Priorités Suisse des 27 février, 4 juin et 11 décembre 1981 au même nom.

Classe C 09, division k).**N° 1574.82.1443.**

Demande déposée le 11 février 1982 par : la société dite LABORATOIRES SEROZYM dont le siège est à COURBEVOIE (Hauts de Seine) - 30, rue Armand Silvestre.

Pour : « Procédé de fabrication d'une poudre stable contenant un produit actif très hygroscopique ».

Priorité France du 13 février 1981 au nom de Monsieur Georges-Serge GRIMBERG.

SECTION E.**CONSTRUCTIONS FIXES****Classe E 04, division h).****N° 1564.82.1430.**

(Voir classe A 63, division c).

Classe E 06, division b).**N° 1546.82.1444.**

Demande déposée le 28 septembre 1981 par : Madame Madeleine DONAHUE, épouse MEIGNAN, demeurant à MONTE-CARLO (Principauté de Monaco) - 6, Lacets Saint Léon.

Pour : « Dispositif de contrôle des moteurs électriques ».

SECTION F.**MÉCANIQUE, ÉCLAIRAGE, CHAUFFAGE, ARMEMENT ET SAUTAGE****Classe F 16, division b).****N° 1548.82.1445.**

Demande déposée le 29 septembre 1981 par : la société anonyme monégasque dite INNOVATION TECHNIQUE, en abrégé INNOTECH dont le siège est à MONACO (Principauté) - Immeuble Les Industries - 2, rue du Stade.

Pour : « Collier à monter sur une canalisation ».

Classe F 16, division II).**N° 1526.82.1446.**

Demande déposée le 1er juillet 1981 par : la société anonyme monégasque dite INNOVATION TECHNIQUE, en abrégé INNOTECH dont le siège est à MONACO (Principauté) - Immeuble Les Industries - 2, rue du Stade.

Pour : « Dérivation électrosoudable pour canalisation en matériau thermoplastique ».

SECTION G.

PHYSIQUE

Classes G 06, division m) et G 11, division b).

N° 1563.82.1447.

Demande déposée le 2 décembre 1981 par : la société dite CHECK VIEW SYSTEM S.A. dont le siège est à GENEVE (Suisse) - 15, Quai de l'Île.

Pour : « Dispositif de comptage du nombre de passages pour la lecture d'une cassette à rubans ou films, supports de sons et/ou d'images ou autres signaux, et/ou de blocage au-delà d'un nombre de passages déterminés au préalable ».

Priorités France des 12 décembre 1980 et 24 novembre 1981 au nom de Messieurs Louis CHEVALIER et Jean COUDERT.

SECTION H.

ÉLECTRICITÉ

Classe H 01, division g).

N° 1553.82.1448.

Demande déposée le 12 octobre 1981 par : la société dite ALSTHOM-ATLANTIQUE dont le siège est à PARIS 16ème - 38, avenue Kléber.

Pour : « Condensateur triphase sec enrobé de résine ».

Priorité France du 16 octobre 1980 au même nom.

Classe H 05, division k).

N° 1568.82.1449.

Demande déposée le 29 décembre 1981 par : Madame Madeleine DONAHUE, épouse MEIGNAN demeurant à MONTE-CARLO (Principauté de Monaco) - 6, Lacets Saint Léon.

Pour : « Récupérateur de calories à démontage instantané du radiateur ».

II. - DESSINS ET MODÈLES

1°) Inscriptions au registre spécial :

N° 313 A.

Par lettre en date du 30 septembre 1982, Monsieur Tibor ARVAÏ - 31, avenue Princesse Grace - MONTE CARLO (Principauté de Monaco) a demandé la radiation de son modèle (4 octobre 1982).

N° 287 A et 294 A.

Changement de nom de la société déposante qui devient : Société dite GUCCIO GUCCI S.p.A. - Via Tornabuoni 73/R - FLORENCE (Italie) - (1er décembre 1982).

2°) Dessins et modèles délivrés au cours du mois de décembre 1982 :

N° 330 A.

Modèle de nuancier.

Dépôt effectué le 19 octobre 1982 par la société anonyme monégasque dite DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

N° 331 A.

Boîte présentoir.

Dépôt effectué le 19 octobre 1982 par la société anonyme monégasque dite DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

N° 332 A.

Boîte présentoir de 6 pommadiers.

Dépôt effectué le 19 octobre 1982 par la société anonyme monégasque dite DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

N° 333 A.

Modèle de bijoux paysage.

Dépôt effectué le 29 octobre 1982 par Monsieur Gil HÉRISSEON - 47, boulevard Maurice Langlet - LA TRINITE (Alpes-Maritimes).

N° 334 A.

Modèle de support.

Dépôt effectué le 29 octobre 1982 par Monsieur Gil HÉRISSEON - 47, boulevard Maurice Langlet - LA TRINITE (Alpes-Maritimes).

N° 335 A.

Modèle de bijoux paysage.

Dépôt effectué le 5 novembre 1982 par Monsieur Gil HÉRISSEON - 47, boulevard Maurice Langlet - LA TRINITE (Alpes-Maritimes).

N° 336 A.

Modèle de bijoux (signe du zodiaque sur paysage).

Dépôt effectué le 5 novembre 1982 par Monsieur Gil HÉRISSEON - 47, boulevard Maurice Langlet - LA TRINITE (Alpes-Maritimes).

N° 337 A.

Mobile représentant un volatile.

Dépôt effectué le 25 novembre 1982 par Monsieur Patrice INNOCENTI - 1, rue Suffren Reymond - MONACO (Principauté).

III. - MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE, ET DE SERVICE

1°) Inscriptions au registre spécial :

a) Changement de nom.

Enregistrement national de la marque		Ancien nom	Nouveau nom	Date de l'enregis. nat. de de l'opération
Numéro	Date			
68.3911	28. 2.1968	RICHARDSON-MERRELL PTY. LIMITED - 64 Seville Street - FAIRFIELD (Australie)	RICHARDSON VICKS PTY. LIMITED - 64 Seville Street - FAIRFIELD (Australie)	23 déc. 1982

b) Changement d'adresse.

Enregistrement national de la marque		Ancienne adresse	Nouvelle adresse	Date de l'enregis. nat. de l'opération
Numéro	Date			
67.3801	1. 8.1967	BANANIA Société Anonyme - 4, rue Lambrechts - COURBEVOIE (Hauts de Seine)	BANANIA Société Anonyme - 109, rue des Côtes - MAISON LAFFITTE (Yvelines)	15 oct. 1982
67.3851	7.11.1967	CASTROL LIMITED - Castrol House - Marylebone Road - LONDRES (Grande Bretagne)	CASTROL LIMITED - Burmah House - Pipers Way - SWINDON (Wiltshire - Grande Bretagne)	25 oct. 1982
68.3872	14.12.1967	THE ANACONDA COMPANY - 25 Broadway - NEW YORK (N.Y. - U.S.A.)	THE ANACONDA COMPANY - 555 Seventeenth Street - DENVER (Colorado 80202 - U.S.A.)	3 déc. 1982
68.3878	14.12.1967	AIWA CO. LTD. - 2-3,5 - Chome - Sotokonda - Chiyoda-Ku - TOKYO (Japon)	AIWA CO. LTD. - 9 Kandasudacho - 2-chome - Chiyoda-ku - TOKYO (Japon)	3 déc. 1982

c) Changements de nom et adresse.

Enregistrement national de la marque		Ancien nom et Ancienne adresse	Nouveau nom et Nouvelle adresse	Date de l'enregis. nat. de l'opération
Numéro	Date			
73.5659	22. 9.1972	SPECTUS OIL BURNERS LIMITED - Garden Works - Kennel Ride - ASCOT (Berkshire - Grande Bretagne)	SPECTUS ENERGY LIMITED - 56 Suttons Park Avenue - Suttons Industrial Park - READING (Berkshire - Grande Bretagne)	11 nov. 1982

d) Cession de marques.

Enregistrement national de la marque		Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Date de l'enregis. nat. de la cession
Numéro	Date			
R-73.6011	30. 3.1973	AKTIEBOLAGET BOFORS - BOFORS (Suède)	AKTIEBOLOGET ASTRA - S 151 85 - SODERTALJE (Suède)	8 oct. 1982
R-76.7131	5. 8.1976	AMERICAN BRANDS - 245 Park Avenue - NEW YORK (N.Y. 10017 - U.S.A.)	GALLAHER LIMITED - 65 Kingsway - LONDRES (Grande Bretagne)	17 nov. 1982
R-82.9350 R-82.9351	21. 9.1982 21. 9.1982	WHYTE & MACKAY LIMITED - 50 Wellington Street - GLASGOW 2 (Ecosse - Grande Bretagne)	WHYTE & MACKAY DISTILLERS LIMITED - 296/298 St Vincent Street - GLASGOW (Ecosse - Grande Bretagne)	2 déc. 1982
82.9140	30. 3.1982	SOCIETE MONEGASQUE DE REPRESENTATION ET DE PUBLICITE MEDICALE ET PHARMACEUTIQUE en abrégé PUBLIMEPHARM - 20, boulevard Princesse Charlotte - MONTE CARLO (Principauté de Monaco)	LABORATOIRES BEECHAM-SEVIGNE - 15/25, boulevard de l'Amiral Bruix - PARIS 16ème	23 déc. 1982
81.8634 à 81.8637	27. 3.1981 27. 3.1981	ELTRA CORPORATION - 511 Hamilton Street - TOLEDO (Ohio 43684 - U.S.A.)	CONVERSE INC. - 55 Fordhane Road - WILLINGTON (Massachussetts - U.S.A.) avec siège social : Columbia Road et Park Avenue - MORRISTOWN (New Jersey - U.S.A.)	30 déc. 1982

e) Limitation de produits.**27 décembre 1982 :**

Par lettre en date du 22 décembre 1982 la société LABORATOIRE THERAMEX - Société anonyme monégasque - 4, rue des Lilas à MONTE-CARLO (Principauté de Monaco), propriétaire de la marque n° 81.8440 déposée le 21 novembre 1980, a décidé de limiter la protection de ladite marque uniquement aux

produits suivants : « Produit pharmaceutique, à savoir : progestatif de synthèse destiné à des traitements hormonaux adéquats » entrant dans la classe 5.

f) Radiation partielle de marque.**27 décembre 1982.**

Par lettre en date du 15 décembre 1982, la Société FRANCAISE D'ALIMENTATION ET DE BOIS-

SONS FRALIB - Boulevard National - LA
GARENNE COLOMBES (Hauts de Seine), proprié-
taire de la marque n° 81.8621 déposée le 17 mars

1981, a décidé de renoncer à l'emploi de ladite marque
pour les produits suivants : « lait et autres produits
laitiers » entrant dans la classe 29.

**2°) ETAT DES MARQUES DÉLIVRÉS AU COURS DES MOIS
D'OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 1982 ET JANVIER 1983 :**

Classe 1

10 mai 1982.

N° R-82.9336.

Société dite : TEXACO INTERNATIONAL
TRADER INC. - 2000 Westchester Avenue - WHITE
PLAINS (N.Y. 10050 - U.S.A.).



Produits désignés : Produits de la pétro-chimie.
Produits pétroliers et dérivés, lubrifiants, huiles com-
bustibles, fuels, kérosène, benzine, pétrole brut
(mazout), naphthas, gazoline, huiles et graisses,
matières éclairantes et bougies. Installations de chauf-
fage, de production de vapeur, de séchage et de venti-
lation. Matériaux de construction, matériaux pour les
routes, asphalte, poix et bitume.

Cette marque intéresse également les classes 4, 11
et 19.

— Renouvellement de dépôt du 27 octobre 1967
sous le n° 67.3846.

3 septembre 1982.

N° 82.9341.

Société anonyme monégasque dite : SOCIETE
DES BAZARS MONEGASQUES - 1, Quai Albert Ier
- MONACO (Principauté).

PUBLIX

Produits et services désignés : Produits chimiques
destinés à l'industrie, la science, la photographie,
l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ; résines
artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état
brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes),
engrais pour les terres (naturels et artificiels), compo-
sitions extinctrices ; trempes et préparations chimi-
ques pour la soudure ; produits chimiques destinés à
conserver les aliments, matières tannantes ; substan-
ces adhésives destinées à l'industrie. Couleurs, vernis,
laques ; préservatifs contre la rouille et contre la dété-
rioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants ;
résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre
pour peintres et décorateurs. Préparations pour blan-
chir et autres substances pour lessiver ; préparations
pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ;
parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions
pour les cheveux ; dentifrices. Huiles et graisses
industrielles (autres que les huiles et les graisses
comestibles et les huiles essentielles) ; lubrifiants ;
compositions à lier la poussière ; compositions com-
bustibles (y compris les essences pour moteurs) et
matières éclairantes ; chandelles, bougies, veilleuses et
mèches. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et
hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et
malades ; emplâtres, matériel pour pansements,
matières pour plomber les dents et pour empreintes
dentaires, désinfectants ; préparations pour détruire
les mauvaises herbes et les animaux nuisibles. Métaux
communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages ; ancrs,
enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fon-
dus ; rails et autres matériaux métalliques pour les
voies ferrées ; chaînes (à l'exception des chaînes
motrices pour véhicules) ; câbles et fils métalliques
non électriques ; serrurerie ; tuyaux métalliques ;
coffres-forts et cassettes ; billes d'acier ; fers à che-
val ; clous et vis ; autres produits en métal (non pré-
cieux) non compris dans d'autres classes ; minerais.

Machines et machines-outils ; moteurs (excepté pour véhicules terrestres), accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; couveuses. Outils et instruments à main ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels). Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. Armes à feu ; munitions et projectiles ; substances explosives ; feux d'artifice. Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques. Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.). Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes) ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes ; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis) ; matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler ; amiante, mica et leurs produits ; tuyaux flexibles non métalliques. Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie. Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier ; tuyaux en grès ou en ciment ; produits pour la construction des routes ; asphalte, poix et bitume ; maisons transportables ; monuments en pierre ; cheminées. Meubles, glaces, cadres ; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques. Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux

précieux ou en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la broserie, instruments et matériel de nettoyage ; paille de fer ; verre brut ou mi ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence non comprise dans d'autres classes. Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs ; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.) ; matières textiles fibreuses brutes. Fils. Tissus ; couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. Vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. Dentelles et broderies, rubans et lacets, boutons, boutons à pression, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles. Tapis, paillasons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers ; tentures (excepté en tissu). Jeux, jouets ; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements) ; ornements et décoration pour arbres de Noël. Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures, œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles ; substances alimentaires pour les animaux, malt. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Vins, spiritueux et liqueurs. Tabac, brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes. Publicité et affaires. Assurances et finances. Constructions et réparations. Communications. Transport et entrepôt. Traitement de matériaux. Education et divertissement. Divers.

Cette marque intéresse également les classes 2 à 42.

19 octobre 1982.

N° 82.9376 & 82.9377.

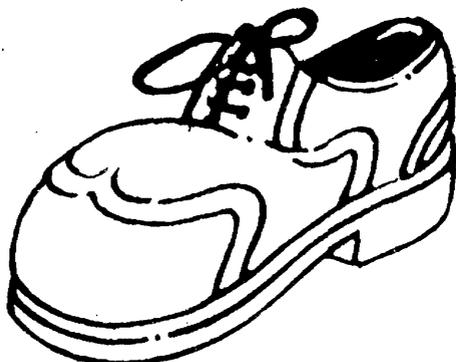
Société anonyme monégasque dite : DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

N° 82.9376.

TUXAN POUR LA BEAUTÉ ET LA SOUPLESSE DU CUIR

Produits désignés : Produits pour l'imperméabilisation du cuir ; produits pour l'imprégnation du cuir ; produits pour rafraîchir le cuir. Colorants, teintures, vernis. Décapants, cires, cirages et crèmes pour l'entretien des chaussures ; produits pour blanchir le cuir ; produits pour faire briller. Produits pour la conservation du cuir et notamment huiles et graisses. Désodorisants.

N° 82.9377.



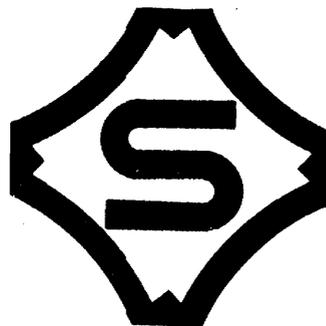
(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9376).

Ces deux marques intéressent également les classes 2, 3, 4 et 5.

28 octobre 1982.

N° R-83.9388.

Société dite : FUJI SEITETSU KABUSHIKI KAISHA (Fuji Iron & Steel Co., Ltd.) - 10,3-chome, Marunouchi, Chiyoda-ku - TOKYO (Japon).



Produits désignés : Fonte brute, acier en lingots, acier semi-fini, tel que des gueuses, plaques, billettes et largets. Produits en acier tels que des barres à section ronde, section profilée, section carrée, section plate ; poutrelles, paquets, poutrelles profilées en U, fers, cornières, tôle, feuillards, rails, fils machines, tôles galvanisées, fer blanc, poteaux, garde-fous et gaines de câbles. Canalisations, tubes et tuyaux, canalisations en tôle ondulée, plaques pour voussoirs et clefs de voûtes, plaques pour combles, plaques pour planchers, plaques rayées, ponts ou plateformes avec revêtements routiers, ponts préfabriqués notamment ceux avec poutres en H, plaques pour électricité, tôles chromées, tôles imprimées en couleurs, tôles plombées. Produits chimiques tels que le benzol, le toluol, le goudron de houille, le xylol, le solvant à base de naphthalène, le dicyclopentadiène, le cyclohexane, le naphthalène, la poix, l'huile de créosote, le phénol distillé, l'ortho-crésol, les acides méta-crésyliques, les xylénols, les acides de goudron à point d'ébullition élevé, la pyridine, la picoline, la lutidine, la quino-léine, les résines de coumarone, le sulfate d'ammonium et l'acide sulfurique.

Cette marque intéresse également la classe 2, 5, 6, 9 et 19.

— Renouvellement de dépôt du 17 novembre 1967 sous le n° 67.3854.

12 novembre 1982.

N° R-83.9395.

Société dite : THE PROCTER & GAMBLE COMPANY - 301 East Street - CINCINNATI (Ohio - U.S.A.).

Cheer

Produits désignés : Produits chimiques pour l'industrie ; préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons d'industrie et de ménage, savons de toilette ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices.

Cette marque intéresse également la classe 3.

— Renouvellement de dépôt du 1er décembre 1967 sous le n° 68.3861.

17 décembre 1982.

N° 83.9420.

Société dite : THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED - Wellcome Building - 183 Euston Road - LONDRES (Grande Bretagne).



Wellcome

Produits désignés : Produits chimiques et produits pharmaceutiques tous destinés à l'industrie et à la science. Préparations et substances pour diagnostics et pour réactifs chimiques tous utilisables « in vitro » pour la médecine humaine et vétérinaire tels que répertoriés dans la classe 1. Préparations et substances médicinales, pharmaceutiques et vétérinaires ; vaccins, insecticides ; additifs pour les produits alimentaires pour animaux et produits alimentaires pour animaux, tous étant médicamenteux ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.

Cette marque intéresse également la classe 5.

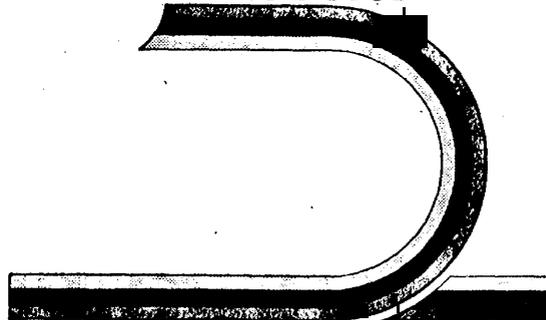
Classe 2

17 décembre 1982.

N° 83.9422.

Société dite : IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES PLC - Imperial Chemical House - Millbank - LONDRES (Grande Bretagne).

Autocolor



Produits désignés : Peintures, vernis, laques, émaux, préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois, matières colorantes, résines naturelles, diluants pour peintures, mastics.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 1 : N° 82.9376

Classe 1 : N° 82.9377

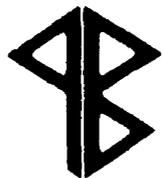
Classe 1 : N° R-83.9388

Classe 3

3 septembre 1982.

N° R-82.9338.

Société dite : DE BEERS CONSOLIDATED MINES LIMITED - 36 Stockdale Street - KIMBERLEY (République d'Afrique du Sud).



Produits désignés : 3-Abrasifs, produits abrasifs et compositions abrasives ; diamants destinés à être utilisés comme abrasifs ou pour constituer des produits composés et préparations abrasifs ; compositions pour nettoyer, polir, meuler et récurer ; diamants susceptibles d'être utilisés dans ces compositions. 7 et 14-Roues de meulage et autres machines-outils et accessoires de ces dernières, diamants utilisés dans de telles machines. 8 et 14-Outils manuels et instruments pour couper, meuler, polir, récurer, décapier, abraser et nettoyer et diamants utilisables pour ce type d'outils et instruments. 14-Diamants naturels ou synthétiques ; pierres précieuses et imitations de ces dernières ; joaillerie ; bijoux pour l'utilisation dans des appareils et instruments scientifiques et chronométriques.

Cette marque intéresse également les classes 7, 8 et 14.

— Renouvellement de dépôt du 20 octobre 1967 sous le n° 67.3844.

14 septembre, 3 novembre, 13 & 29 décembre 1982.

N° R-82.9346, 83.9389, 83.9412 & 83.9429.

Société anonyme dite : ELIDA GIBBS - 22, rue de Maignan - PARIS 8ème.

N° R-82.9346.

SIMPLEX

Produits désignés : Couleurs pour les cheveux et teintures pour les cheveux ; préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques ; lotions pour les cheveux, dentifrices.

— Renouvellement de dépôt du 15 mars 1967 sous le n° 67.3709.

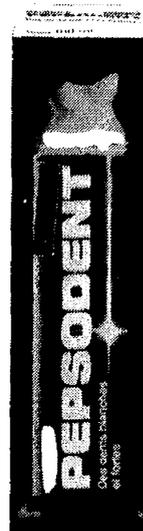
N° 83.9389.

TAQUINE

Produits désignés : Parfumerie, parfums, huiles essentielles, cosmétiques, produits déodorants et produits contre la transpiration et plus généralement tous produits d'hygiène et désinfectants.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 23 juillet 1982 sous le n° 636.276.

N° 83.9412.



Produits désignés : Produits pour le soin des dents et de la bouche.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs ; emballage et tube de couleur bleu roi ; bouchon du tube et inscriptions PEPSODENT et autres en lettres blanches ; sur fond rouge avec liseré blanc inscription « au fluor » en lettres blanches ; dans le coin gauche supérieur, triangle jaune avec inscriptions en rouge.

Ces deux marques intéressent également la classe 5.

N° 83.9429.



(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9412).

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : emballage de couleur blanche avec dégradé de bleu en partie inférieure ; les mots : DENTIFRICE SIGNAL, ENCORE PLUS CONTRE LA CARIE et EFFICACITE TESTEE en lettres bleu foncé ; les mots : AU FLUOR, PLUS, le liseré sous le mot SIGNAL et le point sur l'i de SIGNAL de couleur rouge ; représentation d'une brosse à dents à manche bleu foncé, poils blancs, dentifrice à rayures rouges et blanches ; dans le coin supérieur droit de l'emballage, triangle de couleur jaune.

15 octobre 1982.

N° 82.9365.

Société dite : THE PROCTER & GAMBLE COMPANY - 301 East Sixth Street - CINCINNATI (Ohio - U.S.A.).

ALWAYS

Produits désignés : Savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices ; produits pour l'hygiène, produits désodorisants et contre la transpiration ; désinfectants, agents pour la purification de l'air ; serviettes, tampons et culottes périodiques ; matériel de pansement.

Cette marque intéresse également la classe 5.

19 octobre 1982.

N° 82.9373 à 82.9375.

Société anonyme monégasque dite : DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

N° 82.9373.

UN COUP DE POT POUR VOS CUIRS

Produits désignés : Décapants, cires, cirages et crèmes pour l'entretien des chaussures ; produits pour blanchir le cuir ; produits pour faire briller.

N° 82.9374.



Produits désignés : Crèmes pour l'entretien des chaussures.

Caractéristiques particulières : Couleurs revendiquées : fond acajou ; langue blanche ; lettre T bleue ; lettre U noire ; lettre X acajou ; lettre A noire ; lettre N verte.

N° 82.9375.



(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9374).

28 octobre & 5 novembre 1982.

N° 82.9383, 83.9390 & 83.9391.

Société anonyme monégasque dite : LABORATOIRES ASEPTA - 4, rue du Rocher - MONACO (Principauté).

N° 82.9383.

STYLE MOUSSE

Produits désignés : Produits cosmétiques et plus particulièrement tous produits pour le soin, l'hygiène, l'entretien et la beauté des cheveux.

N° 83.9390.

DESALTERE

Produits désignés : Savon, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques ; produits de beauté et produits solaires en particulier produits et crèmes pour le soin et la beauté du corps, du visage et des mains.

N° 83.9391.

DESALTERANT

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9390).

24 septembre, 2 décembre 1982.

N° 83.9387, 83.9405 à 83.9407.

Société dite : CHESEBROUGH-POND'S INC. - 33 Benedict Place - GREENWICH (Connecticut 06830 - U.S.A.).

N° 83.9387.

AQUASTICK

Produits désignés : Cosmétiques y compris vernis à ongles, fards à paupières, mascaras, rouge à lèvres, fards à joues et maquillage pour le visage.

N° 83.9405.

COLOUR-GLO

Produits désignés : Cosmétiques et tous produits de beauté notamment poudre pour le visage et le corps ; fards ; produits de parfumerie.

N° 83.9406.

CUTIQUE DE CUTEX

Produits désignés : Cosmétiques et tous produits de beauté, notamment vernis à ongles, ombre à paupières, mascara, rouge à lèvres, fard à joues, produits de maquillage, crayon à usage cosmétique ; produits de parfumerie.

N° 83.9407.

CUTY DE CUTEX

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9406).

23 décembre 1982.

N° R-83.9426.

Société dite : RICHARDSON-VICKS PTY. LIMITED - 64 Seville Street - FAIRFIELD (Australie).

HERCO

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons spéciaux ou non ; parfumerie ; huiles essentielles ; cosmétiques ; lotions pour les cheveux ; dentifrices ; lotions et crèmes pour le visage et la peau ; shampooings ; lotions solaires et contre piqures d'insectes ; déodorants. Produits pharmaceutiques, vétérinaires, hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres ; matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.

Cette marque intéresse également la classe 5.

— Renouvellement de dépôt du 28 février 1968 sous le n° 68.3911.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 1 : N° 82.9376

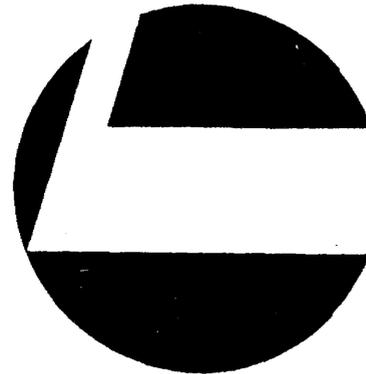
Classe 1 : N° 82.9377

Classe 1 : N° R-83.9395

Classe 4**25 octobre 1982.**

N° R-82.9380.

Société dite : CASTROL LIMITED - Burmah House - Pipers Way - SWINDON (Wiltshire - Grande Bretagne).



Produits désignés : Huiles et graisses industrielles (autres que huiles et graisses comestibles, huiles essentielles), lubrifiants, carburants, combustibles.

— Renouvellement de dépôt du 7 novembre 1967 sous le n° 67.3851.

Voir également :

Classe 1 : N° R-82.9336

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 1 : N° 82.9376

Classe 1 : N° 82.9377

Classe 5**6 septembre & 13 décembre 1982.**

N° 82.9342, 82.9343 & 83.9413.

Société anonyme monégasque dite : SOCIETE MONEGASQUE DE REPRESENTATION ET DE PUBLICITE MEDICALE ET PHARMACEUTIQUE en abrégé PUBLIMEPHARM - 20, boulevard Princesse Charlotte - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

N° 82.9342.

DECHOLARGINE

Produits désignés : Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades, emplâtres, matériel pour pansements ; matière pour plomber les dents et pour empreintes dentaires, désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles.

N° 82.9343.

EUGENOX

N° 83.9413.

UNIPHYLLINE

(Voir pour ces deux marques les produits du N° 82.9342).

16 septembre 1982.

N° 82.9347.

Société anonyme dite : ASTRA-CALVE - Tour Europe - La Défense - COURBEVOIE (Hauts de Seine).

LIGNE D'OR

Produits désignés : Produits diététiques.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 1er juin 1982 sous le n° 631.189.

5 octobre 1982.

N° 82.9356.

Société dite : BEECHAM GROUP p.l.c. - Beecham House - BRENTFORD (Middlesex - Grande Bretagne).

FRUIT SALT

Produits désignés : Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

Cette marque intéresse également la classe 32.

8 octobre 1982.

N° 82.9359 & 82.9360.

Société anonyme dite : MOTTA FRANCE - 1, Place de la Boule - NANTERRE (Hauts de Seine).

N° 82.9359.

COGES

Produits désignés : Produits diététiques. Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales ; pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 8 juin 1982 sous le n° 631.864.

N° 82.9360.

COGESAL

(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9359).

Caractéristiques particulières : Priorité France du 25 juin 1982 sous le n° 633.876.

Ces deux marques intéressent également les classes 29, 30 et 32.

19 octobre & 23 novembre 1982.

N° 82.9367 & 83.9398.

Société dite : THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED - 183 Euston Road - LONDRES (Grande Bretagne).

N° 82.9367.

ZOVIRATAB

Produits désignés : Préparations et produits pharmaceutiques.

N° 83.9398.



Produits désignés : Préparations et substances pharmaceutiques ayant des propriétés antivirales.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : forme de comprimé de couleur bleu pâle avec le mot ZOVIRAX et liseré en bordure du comprimé de couleur gris bleu plus foncé.

30 novembre 1982.

N° 83.9404.

Société dite : SHELL INTERNATIONAL PETROLEUM COMPANY LIMITED - Shell Centre - LONDRES (Grande Bretagne).

BIRFAS

Produits désignés : Insecticides, larvicides, fongicides, herbicides et pesticides ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles ; produits pour la fumigation des sols.

17 décembre 1982.

N° 83.9419.

Société anonyme monégasque dite : LABORATOIRE THERAMEX - 2, boulevard Charles III - MONACO (Principauté).

GESTIDIEN

Produits désignés : Progestatif de synthèse destiné à des traitements hormonaux adéquats.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 1 : N° 82.9376

Classe 1 : N° 82.9377

Classe 1 : N° R-83.9388

Classe 1 : N° 83.9420

Classe 3 : N° 82.9365

Classe 3 : N° 83.9389

Classe 3 : N° 83.9412

Classe 3 : N° R-83.9426

Classe 6

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 1 : N° R-83.9388

Classe 7

14 octobre 1982.

N° 82.9363.

Société dite : THORN EMI DOMESTIC ELECTRICAL APPLIANCES LIMITED - Thorn Emi House - Upper Saint Martin's Lane - LONDRES (Grande Bretagne).

GOURMET

Produits désignés : Machines à mixer, à pétrir, à réduire en pulpe, à broyer, à hâcher et à déchiqueter les aliments et machines pour peler les légumes ; mélangeurs et machines pour liquéfier ; appareils pour le traitement des aliments ; parties et accessoires de ces machines et appareils compris dans la classe 7.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 3 : N° R-82.9338

Classe 8

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 3 : N° R-82.9338

Classe 9

3 septembre 1982.

N° 82.9339 & 82.9340.

Société dite : INTERMAGNETICS INTERNATIONAL LIMITED - Al Ghurair Centre, 8th Floor, Suite 835 - Deira - DUBAY (Emirats Arabes Unis).

N° 82.9339.



Produits désignés ; Bandes magnétiques vierges pour cassettes pour son et images, disquettes de programmation d'ordinateur pour jeux vidéo. Disques souples de programmation pour ordinateur. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés pour l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ;

caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs.

N° 82.9340.



(Voir pour cette marque les produits du N° 82.9339).

13 septembre 1982.

N° 82.9344.

Monsieur Philippe DUPAY - 130, avenue Léon Blum - ANTONY (Hauts de Seine).

SYMECO

Produits et services désignés : Système de mesure de consommation d'une motrice.

Cette marque intéresse également la classe 11, 37 et 38.

21 septembre 1982.

N° 82.9348.

Société anonyme dite : ASTRA-CALVE - Tour Europe - La Défense - COURBEVOIE (Hauts de Seine).



Produits et services désignés : 9-Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. 16-Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes) ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes ; pinces, machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. 35-Publicité et affaires. 42-Services divers. La protection est revendiquée pour la totalité des produits et services entrant dans les classes 9, 16, 35 et 42.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 10 juin 1982 sous le n° 632.170.

Cette marque intéresse également les classes 16, 35 et 42.

6 & 21 octobre 1982.

N° 82.9357, 82.9358 & 82.9379.

Société anonyme monégasque dite : EISENBERG DATA SYSTEMS S.A. (E.D.S.) - 24, avenue Princesse Grace - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

N° 82.9357.

MULTI-MICRO ORDINATEURS

Produits et services désignés : Ordinateurs, systèmes et programmes pour ordinateurs, matériel électronique, logiciel.

N° 82.9358.

MULTI-MICRO COMPUTERS

N° 82.9379.

MULTI-MICRO SYSTEMS

(Voir pour ces deux marques les produits et services du N° 82.9357).

Ces trois marques intéressent également la classe 42.

11 octobre 1982.

N° 82.9362.

Société dite : IMAGIC INC. - 20665 Fourth Street - SARATOGA (Californie 95070 - U.S.A.).



Produits désignés : Cassettes vidéo, cassettes pour jeux vidéo et leurs accessoires.

Cette marque intéresse également la classe 28.

19 octobre 1982.

N° 82.9378.

SERVICE MUNICIPAL DES FÊTES - Mairie de Monaco - MONACO VILLE (Principauté de Monaco).

FESTIVAL MONDIAL DE NEGRO SPIRITUALS AND GOSPEL SONGS

Produits et services désignés : Disques, cassettes. Affiches, programmes. Tee-shirts. Education et divertissement.

Cette marque intéresse également les classes 16, 25 et 41.

28 octobre 1982.

N° 82.9384.

Société dite : MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL CO., LTD. - 1006 Oaza Kadoma, Kadomashi - OSAKA PREFECTURE (Japon).

Technics

Produits désignés : Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs ; synthétiseurs de musique, claviers électroniques portables, hauts-parleurs avec amplificateurs, synthétiseurs de musique sans clavier, boîtes à rythme automatique (en anglais : automatic rhythm boxes) ; orgues automatiques, système de laboratoires de musique, pièces détachées et accessoires. Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.) ; orgues électroniques, pianos électriques ; guitares électriques, pièces détachées et accessoires et les autres produits compris dans les classes revendiquées.

Cette marque intéresse également la classe 15.

3 décembre 1982.

N° R-83.9408.

Société dite : AIWA CO. LTD. - 9 Kandasudacho 2-chome, Chiyoda-ku - TOKYO (Japon).

AIWA

Produits désignés : Microphones, haut-parleurs ; enregistreurs, bobines d'enregistrement, appareil de radio, appareil de télévision, pickups, enregistreurs d'images, gramophones et autres appareils électriques, accessoires et pièces détachées. Appareils et instruments scientifiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement. Appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs.

— Renouvellement de dépôt du 14 décembre 1967 sous le n° 68.3878.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 1 : N° R-83.9388

Classe 10

17 décembre 1982.

N° 83.9421.

Société anonyme monégasque dite : BIOTHERM - Immeuble Le Neptune - Boulevard du Bord de Mer - MONACO (Principauté).

ACTI-TENSEUR

Produits désignés : Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels). Jeux, jouets, articles de gymnastique et des sports (à l'exception des vêtements), ornements et décoration pour arbres de Noël.

Cette marque intéresse également la classe 28.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341.

Classe 11

Voir :

Classe 1 : N° R-82.9336

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 9 : N° 82.9344

Classe 12

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 13

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 14**30 août 1982.****N° R-82.9337.**

Monsieur Hans STERN - Avenue Rio Branco 173
- RIO DE JANEIRO (Etat de Guanabara - Brésil).



Produits désignés : Pierres brutes, précieuses et semi-précieuses ; cristaux naturels bruts, bijoux et joaillerie en matières et métaux précieux ou non précieux ; gemmes ; pierres taillées, précieuses ou semi-précieuses et leurs imitations, perles naturelles et de culture.

— Renouvellement de dépôt du 24 août 1967 sous le n° 67.3819.

20 décembre 1982.**N° 83.9423.**

Société dite : KABUSHIKI KAISHA HATTORI
TOKEITEN - 5-11, 4-chome - Ginza, Chuo-ku -
TOKYO (Japon).

SEIKO LASSALE

Produits désignés : Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses, horlogerie et autres instruments chronométriques.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.8341

Classe 3 : N° R-82.9338

Classe 15**30 mars 1982.****N° 83.9386.**

Monsieur César S. WYCOCO - L'Estoril (B-6) -
31, avenue Princesse Grace - MONTE CARLO (Prin-
cipauté de Monaco).

**CESAR S. WYCOCO**

Produits et services désignés : Instruments de musique. Publicité et affaires. Education et divertissements.

Caractéristiques particulières : Revendication des couleurs telles que déposées : marron et beige.

Cette marque intéresse également les classes 35 et 41.

5 novembre & 20 décembre 1982.**N° 83.9392, 83.9393 & 83.9425.**

Société dite : AVEDIS ZILDJIAN CO. - Longwa-
ter Drive - NORWELL (Massachusetts - U.S.A.).

N° 83.9392.



Produits désignés : Instruments de musique.

N° 83.9393.

ZILDJIAN

N° 83.9425.



**AVEDIS
ZILDJIAN CO.**
 GENUINE
 TURKISH CYMBALS

(Voir pour ces deux marques les produits du N° 83.9392).

Voir également :
 Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 9 : N° 82.9384

Classe 16

13 décembre 1982.

N° 83.9411.

Monsieur Mark QUIN et Madame June BENAS, épouse QUIN - Le Trocadéro (Appartement 1) - 45, avenue de Grande Bretagne - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

SOCIETY

Produits désignés : Tous imprimés, journaux, périodiques, magazines, livres et publications.

Voir également :
 Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 9 : N° 82.9348
 Classe 9 : N° 82.9378

Classe 17

Voir :
 Classe 1 : N° 82.9341

Classe 18

Voir :
 Classe 1 : N° 82.9341

Classe 19

Voir :
 Classe 1 : N° R-82.9336
 Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 1 : N° R-83.9388

Classe 20

Voir :
 Classe 1 : N° 82.9341

Classe 21

Voir :
 Classe 1 : N° 82.9341

Classe 22

24 novembre 1982.

N° R-83.9400.

Soiété dite : SAMSON OCEAN SYSTEMS INC. - 100 West 10th Street - WILMINGTON (U.S.A.)



Produits désignés : Cordes, cordages, cordeaux ; lignes amarres ; ficelles et cordes.

— Renouvellement de dépôt du 17 novembre 1967 sous le n° 67.3856.

29 décembre 1982.

N° R-83.9428.

Société dite : TORAY INDUSTRIES INC. - N° 2, 2-chome, Nihonbashi-Muromachi, Chuo-ku - TOKYO (Japon) et TEIJIN LTD. - 11, 1-chome, Minamihonmachi, Higaski-ku - OSAKA (Japon).

TETORON

Produits désignés : Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs, matières de rembourrage (crin, kapok, plumes, algues de mer, etc...) ; matières textiles fibreuses brutes. Fils. Tissus, couvertures de lit et de table, articles textiles non compris dans d'autres classes. Vêtements y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.

Cette marque intéresse également les classes 23, 24 et 25.

— Renouvellement de dépôt du 14 février 1968 sous le n° 66.3909.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 23

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 22 : N° R-83.9428

Classe 24

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 22 : N° R-83.9428

Classe 25

27 octobre 1982.

N° 82.9382.

Société dite : HART SCHAFFNER & MARX - 101 North Wacker Drive - CHICAGO (Illinois - U.S.A.).

HARTMARX

Produits désignés : Vêtements y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 25.

23 novembre 1982.

N° 83.9399.

Société dite : CONSOLIDATED FOODS CORPORATION - 2000 W. First Street - WINSTON SALEM (Caroline du Nord - U.S.A.).

SUMMER SHEER

Produits désignés : Tous produits de bonneterie féminine.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 9 : N° 82.9378

Classe 22 : N° R-83.9428

Classe 26

3 décembre 1982.

N° 83.9409.

Monsieur Pierre NOGUES - Hôtel Mirabeau - 1, avenue Princesse Grace - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

DUOVAGUE

Produits désignés : Bigoudis.

Voir également :
Classe 1 : N° 82.9341

Classe 27

Voir :
Classe 1 : N° 82.9341

Classe 28

25 octobre 1982.

N° 82.9381.

Société dite : KABUSHIKI KAISHA HATTORI
TOKEITEN - 5, Ginza 4-chome, Chuo-ku - TOKYO
104 (Japon).

SEIKO

Produits désignés : Jeux, jouets ; articles de
gymnastique et de sport (à l'exception des vête-
ments) ; ornements et décoration pour arbres de Noël.

Voir également :
Classe 1 : N° 82.9341
Classe 9 : N° 82.9362
Classe 10 : N° 83.9421

Classe 29

10 mai 1982

N° R-82.9335.

Société dite : UNITED BRANDS COMPANY -
Prudential Center - BOSTON (Massachusetts 02199 -
U.S.A.).



Produits désignés : Viande, poisson, volaille et
gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conser-
vés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et

autres produits laitiers ; huiles et graisses comesti-
bles ; conserves, pickles. Produits agrico-horticoles,
forestiers et graines, non compris dans d'autres clas-
ses ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semen-
ces, plantes vivantes et fleurs naturelles ; substances
alimentaires pour les animaux. Malt.

Caractéristiques particulières : La marque ci-
dessus consiste en une dénomination CHIQUITA ins-
crite en blanc sur un ovale à fond bleu cerclé d'or, au-
dessus de la dénomination CHIQUITA se trouve un
dessin de couleur or.

Cette marque intéresse également la classe 31.

— Renouvellement de dépôt du 3 août 1967 sous
le n° 67.3808.

14 septembre & 19 octobre 1982.

N° 82.9345 & 82.9366.

Société anonyme dite : ASTRA-CALVE - Tour
Europe - La Défense - COURBEVOIE (Hauts de
Seine).

N° 82.9345.



Produits désignés : Corps gras alimentaires.

Caractéristiques particulières : Revendication de
couleurs : emballage de couleur crème avec dessins et
inscription LE TARTINIER de couleur ocre rouge ;
dessus de l'emballage de couleur ocre rouge.

— Priorité France du 25 mai 1982 sous le n°
630.589.

N° 82.9366.



Produits désignés : Margarine.

Caractéristique particulières : Revendication de couleurs : emballage sur fond jaune/blanc en camaïeu ; représentation d'une tranche de pain ocre, couteau à manche brun et lame métal, les mots PLANTA FIN en caractères bleus, LE FIN DU FIN POUR TARTINER en brun et MARGARINE en blanc.

— Priorité France du 4 mai 1982 sous le n° 628.717.

4 octobre 1982.

N° 82.9355.

Société anonyme monégasque dite : CRESCA - 1, rue du Stade - MONACO (Principauté).

DÉLICES DE SCANDINAVIE

Produits désignés : Conserves alimentaires ; confitures ; semi-conserves de poisson ; poissons marinés ou salés ; dérivés de poisson ; conserves et confiserie de fruits et légumes ; pickles ; tous condiments, notamment moutardes, épices, sauces et tous condiments entrant dans la classe 30.

Cette marque intéresse également la classe 30.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341
Classe 5 : N° 82.9359
Classe 5 : N° 82.9360

Classe 30

15 octobre 1982.

N° R-82.9364.

Société anonyme dite : BANANIA - 109, rue des Côtes - MAISON-LAFFITTE (Yvelines).

BENCO

Produits désignés : Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles, miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace.

— Renouvellement de dépôt du 1er août 1967 sous le n° 67.3801.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341
Classe 5 : N° 82.9359
Classe 5 : N° 82.9360
Classe 29 : N° 82.9355

Classe 31

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341
Classe 29 : N° R-82.9335

Classe 32

21 septembre 1982.

N° R-82.9349.

Société dite : CANADA DRY CORPORATION - 100 Park Avenue - NEW YORK (N.Y. - U.S.A.).



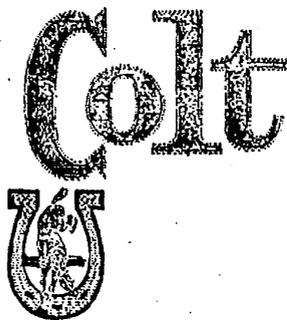
Produits désignés : Boissons non alcooliques notamment à base de cola.

— Renouvellement de dépôt du 30 avril 1968 sous le n° 68.3945.

28 octobre 1982.

N° R-82.9385.

Société dite : COLT BREWERIES OF AMERICA B.V. - 11 Museumplein - AMSTERDAM (Pays Bas).



Produits désignés : Boissons à base de malt.

Cette marque intéresse également la classe 33.

— Renouvellement de dépôt du 15 décembre 1967 sous le n° 68.3873.

20 décembre 1982.

N° 83.9424.

Société dite : CARLING O'KEEFE BREWERIES OF CANADA LIMITED - 79 St. Clair Avenue East - TORONTO (Ontario - Canada).



Produits désignés : Bière, ale, lager, porter et bière brune ; shandy ; boissons non alcooliques et préparations pour faire de telles boissons.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 5 : N° 82.9356

Classe 5 : N° 82.9359

Classe 5 : N° 82.9360

Classe 33

21 septembre 1982.

N° R-82.9350 & R-82.9351.

Société dite : WHYTE & MACKAY LIMITED - 50 Wellington Street - GLASGOW C. 2 (Ecosse - Grande Bretagne).

N° R-82.9350.

WHYTE & MACKAYS

Produits désignés : Whisky.

N° R-82.9351.

**WHYTE & MACKAYS
SPECIAL
SELECTED SCOTCH
WHISKY**



Sole Proprietors
Whyte & Mackay
LIMITED
GLASGOW, SCOTLAND.
PRODUCE OF SCOTLAND

(Voir pour cette marque les produits du N° R-82.9350).

— Renouvellements de dépôt du 21 septembre 1967 sous les n° 67.3830 & 67.3831.

Voir également :

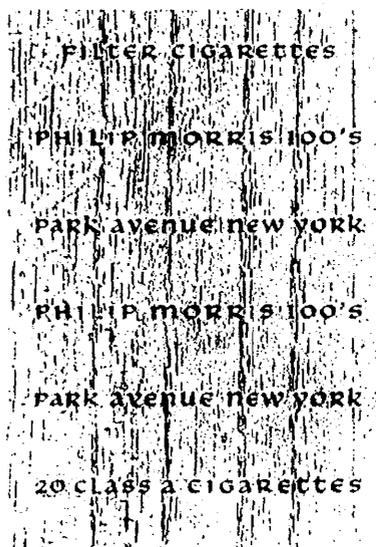
Classe 1 : N° 82.9341

Classe 32 : N° R-82.9385

Classe 34**28 septembre 1982.****N° R-82.9352.**

Société dite : PHILIP MORRIS INCORPORATED - 100 Park Avenue - NEW YORK (N.Y. 10017 - U.S.A.).

PHILIP MORRIS
100's



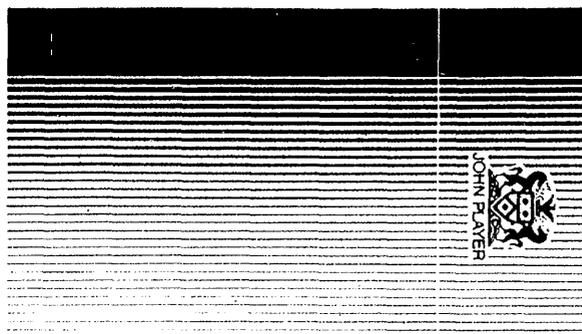
Produits désignés : Cigarettes ; tabac brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs.

Caractéristiques particulières : La marque est constituée par une vignette rectangulaire caractérisé d'une part par sa couleur bois doré sur les trois quarts inférieurs et d'autre part par sa couleur doré unie sur le quart supérieur, les deux couleurs étant séparées par une bande cuivre doré avec dans la partie inférieure des inscriptions doré foncé et dans la partie supérieure la dénomination « PHILIP MORRIS 100'S ».

— Renouvellement de dépôt du 19 décembre 1967 sous le n° 68.3874.

5 novembre 1982.**N° 83.9394.**

Société dite : IMPERIAL GROUP PUBLIC LIMITED COMPANY - East Street - Bedminster - BRISTOL (Grande Bretagne).



Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé ; matières à fumer vendues soit séparément soit mélangées avec du tabac, non à usage médical ou curatif ; allumettes et tous articles pour fumeurs entrant dans la classe 34.

18 novembre 1982.**N° 83.9397.**

Société dite : BROWN & WILLIAMSON (INTERNATIONAL) INC. - 3000 First National Tower - 101 South Fifth Street - LOUISVILLE (Kentucky 40202 - U.S.A.).

RICHLAND

Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 35**30 septembre 1982.****N° R-82.9353 & R-82.9354.**

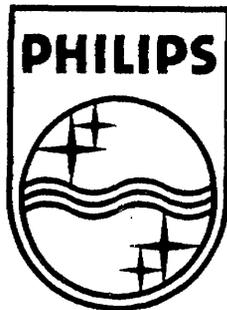
Société dite : PHILIPS EXPORT B.V. - Groenewoudseweg 1 - EINDHOVEN (Pays Bas).

N° R-82.9353.**PHILIPS**

Services désignés : Publicité et affaires. Assurances et finances. Constructions et réparations. Communications. Transport et entrepôt. Traitement de

matériaux. Education et divertissement. Services divers.

N° R-82.9354.



(Voir pour cette marque les services du N° R-82.9353).

Ces deux marques intéressent également les classes 36 à 42.

— Renouvellements de dépôt du 19 juillet 1968 sous les n° 68.3988 & 68.3989.

16 novembre 1982.

N° 83.9396.

Société anonyme dite : SOCIETE D'ETUDES COMMERCIALES ET DOCUMENTAIRES SECED - 72, rue Regnault - PARIS 13ème.

Services désignés : Cl.35-Publicité et affaires. Cl.36-Assurances et finances. Cl.37-Constructions et réparations. Cl.38-Communications. Cl.39-Transport et entrepôt. Cl.40-Traitement de matériaux. Cl.41-Education et divertissement. Cl.42-Services divers. La protection est revendiquée pour la totalité des services entrant dans les classes 35 à 42.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : lettres SECED en caractères bleu clair.

— Priorité France du 13 juillet 1982 sous le n° 635.374.

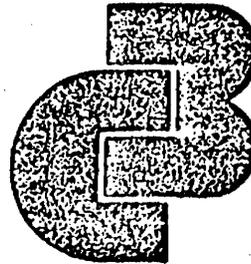
Cette marque intéresse également les classes 36 à 42.

25 novembre 1982.

N° 83.9401 & 83.9402.

Société dite : COLDWELL, BANKER & COMPANY - 533 Fremont Avenue - LOS ANGELES (Californie 90071 - U.S.A.).

N° 83.9401.



Services désignés : Services d'aide aux entreprises industrielles et/ou commerciales dans la conduite de leurs affaires. Conseils, informations ou renseignements d'affaires. Services d'assurance et finance. Services de gestion et de gérance de propriétés, courtage immobilier, prêts sur gages ; services de gestion de biens, services de recouvrement, d'avalisation et de recours, services d'établissement de titres d'assurances et de financement immobilier ; services d'expertise immobilière.

N° 83.9402.

COLDWELL BANKER

(Voir pour cette marque les services du N° 83.9401).

Caractéristiques particulières : Priorités France du 28 mai 1982 sous les n° 631039 & 631040.

Ces deux marques intéressent également la classe 36.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 9 : N° 82.9348

Classe 15 : N° 83.9386

Classe 36

11 octobre 1982.

N° 82.9361.

Société anonyme dite : ABEILLE PAIX - SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES A PRI-

MES FIXES CONTRE L'INCENDIE, LA GRELE, LES ACCIDENTS ET LES RISQUES DIVERS (ABEILLE PAIX I.G.A.R.D.) - 52, rue de la Victoire - PARIS 9ème.

ARIANE

Services désignés : Assurances (services d'assurances et de réassurances, notamment contrats « assurances multirisque de personnes ») et finances ; banques ; agences de change, gérance de portefeuilles ; prêts sur gages ; recouvrement de créances ; loteries ; émission de chèques de voyage et de lettres de crédit ; agences immobilières ; expertise immobilière, gérance d'immeubles.

19 octobre 1982.

N° 82.9368 à 82.9370.

Société anonyme dite : BANQUE LIBANO-FRANCAISE (FRANCE) - 33, rue de Monceau - PARIS 8ème.

N° 82.9368.

BANQUE LIBANO-FRANÇAISE (FRANCE)

Services désignés : Finances, et notamment banque, agences de change, gérance de portefeuille, prêts sur gage, recouvrement des créances, loteries, émission de chèques de voyage et de lettres de crédit, agences immobilières (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles), expertise immobilière, gérance d'immeubles.

N° 82.9369.

BLF (FRANCE)

N° 82.9370.



(Voir pour ces deux marques les services du N° 82.9368).

19 octobre, 6 & 16 décembre 1982.

N° 82.9371, 82.9372, 83.9410 & 83.9414.

Société anonyme dite : SOCIETE GENERALE POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE - 29, boulevard Haussmann - PARIS 9ème.

N° 82.9371.



Services désignés : Cl.36-Assurances et finances. Assurances. Banques. Agences de change. Gérance de portefeuille. Prêts sur gage. Recouvrement des créances. Loteries. Emission de chèques de voyage et de lettres de crédit. Agences immobilières (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles). Expertise immobilière. Gérance d'immeubles. Cl.39-Transport et entrepôt. Transport de personnes ou de marchandises. Distribution d'eau et d'électricité. Déménagement de mobilier. Exploitation de transbordeurs. Remorquage maritime, déchargement, renflouement de navires. Conditionnement de produits. Informations concernant les voyages (agences de tourisme et de voyage, réservation de places). Location de chevaux, de véhicules de transport. Entrepôt. Emmagasinement de marchandises dans un entrepôt en vue de leur préservation ou gardiennage. Dépôt, gardiennage d'habits. Garage de véhicules. Location de réfrigérateurs. Location de garages. Dépôt, gardiennage de tableaux et objets précieux. La protection est revendiquée pour la totalité des services entrant dans les classes 36 et 39.

N° 82.9372.



Services désignés : Cl.36-Assurances et finances. Assurances. Banques. Agences de change. Gérance de portefeuille. Prêts sur gage. Recouvrement des créances. Loteries. Emission de chèques de voyage et de lettres de crédit. Agences immobilières (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles). Expertise immobilière. Gérance d'immeubles. Cl.39-Transport et entrepôt. Transport de personnes ou de marchandises. Distribution d'eau et d'électricité. Déménagement de mobilier. Exploitation de transbordeurs. Remorquage maritime, déchargement, renflouement de navires. Conditionnement de produits. Informations concernant les voyages (agences de tourisme et de voyage, réservation de places). Location de chevaux, de véhicules de transport. Entrepôt. Emmagasiner de marchandises dans un entrepôt en vue de leur préservation ou gardiennage. Dépôt, gardiennage d'habits. Garage de véhicules. Location de réfrigérateurs. Location de garages. La protection est revendiquée pour la totalité des services entrant dans les classes 36 et 39.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 23 juillet 1982 sous le n° 636.284.

Ces deux marques intéressent également la classe 39.

N° 83.9410.

GENECAL

Services désignés : Assurances et finances. Assurances. Banques, Agences de change. Gérance de portefeuille. Prêts sur gage. Recouvrement des créances. Loteries. Emission de chèques de voyage et de lettres de crédit. Agences immobilières (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles). Expertise immobilière. Gérance d'immeubles.

N° 83.9414.

SOGEPierre

Services désignés : Assurances et finances. Assurances. Banques. Agences de change. Gérance de portefeuille. Prêts sur gage. Recouvrement des créances. Loteries. Emission de chèques de voyage et de lettres de crédit. Agences immobilières (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles). Expertise immobilière. Gérance d'immeubles. Constructions et réparations. Construction d'édifices. Entreprises de fumisterie, peinture, plâtrerie, plomberie, couverture. Travaux publics. Travaux ruraux. Location d'outils et de matériel de construction, de bulldozers, d'extracteurs d'arbres. Entretien ou nettoyage de bâtiments, de locaux, du sol (ravalement de façades, désinfection, dératissage). Entretien ou nettoyage d'objets divers (blanchisseries). Réparations, transformation de vêtements. Rechapage de pneus. Vulcanisation. Cordonnerie. Réparation de mobilier, instruments, outils.

Cette marque intéresse également la classe 37.

29 novembre 1982.

N° 83.9403.

Société dite : AMERICAN EXPRESS COMPANY - 65 Broadway - NEW YORK (N.Y. - U.S.A.).




Services désignés : Tous services d'investissement et de courtage.

16 décembre 1982.

N° R-83.9416 à R-83.9418.

Société anonyme dite : **BANQUE NATIONALE DE PARIS INTERCONTINENTALE** - 20, boulevard des Italiens - PARIS 9ème.

N° R-83.9416.

B. N. C. I. O. I.

Services désignés : Banque, agence de change, gérance de portefeuille, prêts sur gage, recouvrement de créances, émission de chèques de voyage et de lettres de crédit.

N° R-83.9417.

NACIDOME

N° R-83.9418.

NACINDE

(Voir pour ces deux marques les services du N° R-83.9416).

— Renouvellements de dépôt du 16 avril 1968 sous les N° 68.3926 à 68.3928.

28 décembre 1982.

N° 83.9427.

Société dite : **SAUDI AMERICAN BANK** - Shara Matar - RIAD (Arabie Saoudite).

البنك السعودي الأمريكي
Saudi American Bank 

Services désignés : Assurances ; banques ; agences de change ; gérance de portefeuille ; prêts sur gage ; recouvrement des créances ; loteries ; émission de chèques de voyage et de lettres de crédit ; agences immobilières (vente et location de fonds de commerces et d'immeubles) ; expertise immobilière ; gérance d'immeubles.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341

Classe 35 : N° R-82.9353

Classe 35 : N° R-82.9354

Classe 35 : N° 83.9396

Classe 35 : N° 83.9401

Classe 35 : N° 83.9402

Classe 37

16 décembre 1982.

N° 83.9415.

Société dite : **NIPPON ELECTRIC CO., LTD.** - 33-1, Shiba, Gochome, Minato-ku - TOKYO (Japon).



Services désignés : Construction et réparation. Consultations techniques, contrôle et inspection technique.

Cette marque intéresse également la classe 42.

Voir également :

Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 9 : N° 82.9344
 Classe 35 : N° R-82.9353
 Classe 35 : N° R-82.9354
 Classe 35 : N° 83.9396
 Classe 36 : N° 83.9414

Classe 38

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 9 : N° 82.9344
 Classe 35 : N° R-82.9353
 Classe 35 : N° R-82.9354
 Classe 35 : N° 83.9396

Classe 39

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 35 : N° R-82.9353
 Classe 35 : N° R-82.9354
 Classe 35 : N° 83.9396
 Classe 36 : N° 82.9371
 Classe 36 : N° 82.9372

Classe 40

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 35 : N° R-82.9353
 Classe 35 : N° R-82.9354
 Classe 35 : N° 83.9396

Classe 41

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 9 : N° 82.9378

Classe 15 : N° 83.9386
 Classe 35 : N° R-82.9353
 Classe 35 : N° R-82.9354
 Classe 35 : N° 83.9396

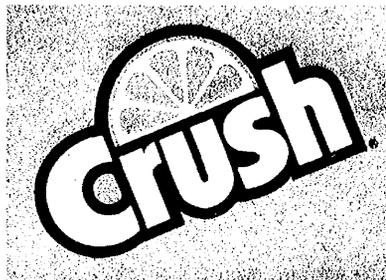
Classe 42

Voir :

Classe 1 : N° 82.9341
 Classe 9 : N° 82.9348
 Classe 9 : N° 82.9357
 Classe 9 : N° 82.9358
 Classe 9 : N° 82.9379
 Classe 35 : N° R-82.9353
 Classe 35 : N° R-82.9354
 Classe 35 : N° 83.9396
 Classe 37 : N° 83.9415

ERRATUM :

Dans la publication n° 105 à la page 25 la reproduction de la marque n° 82.9320 devait être présentée de la façon suivante :



Le Gérant du Journal : Marc LANZERINI

455-AD





IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO.

ANNEXE

AU

JOURNAL DE MONACO

DU 8 JUILLET 1983 (N° 6.553)

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Téléphone
30-19-21

8, rue Louis Notari
MONACO

I. - BREVETS D'INVENTION

**BREVETS D'INVENTION DÉLIVRÉS PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
DU 1^{er} FÉVRIER 1983 :**

SECTION A.

NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

Classe A 01, division m).

N° 83.1450.

Demande formée le 7 juillet 1981 par : Monsieur William MITCHELL demeurant à KILKEEL (Comté de Down - Irlande du Nord - Grande Bretagne) - « Sandyacre » - 18 Ballyardie Road.

Pour : « Appareil de diffusion de gaz ou de vapeur ».

Priorités Grande Bretagne des 8 juillet 1980 et 3 juin 1981.

Classe A 61, division l).

N° 83.1450.

(Voir classe A 01, division m).

Classe A 62, division b).**N° 83.1452.**

(Voir classe B 63, division h).

SECTION B.**TECHNIQUES INDUSTRIELLES DIVERSES :
TRANSPORT****Classe B 05, division b).****N° 83.1461.**

(Voir classe F 02, division m).

Classe B 41, division j).**N° 1584.83.1451.**

Demande déposée le 19 mars 1982 par : Monsieur Michel WIDMER demeurant à ARPAJON (Essonne) - 19 bis, Grande Rue - Egly.

Pour : « Imprimante de chèques, de tickets et de journaux du jour à l'intérieur d'un automate de transactions financières ».

Priorité France du 24 avril 1981 au même nom.

Classe B 63, division h).**N° 83.1452.**

Demande formée le 24 juin 1981 par : la société dite MISTRAL WINDSURFING AG dont le siège est à NURENSDORF-ZURICH (Suisse) - Alte Winterthurer Strasse.

Pour : « Harnais pour la pratique de la planche à voile ».

Priorité République Fédérale d'Allemagne du 27 juin 1980.

Classe B 65, division d).**N° 1588.83.1453.**

Demande déposée le 28 avril 1982 par : Monsieur Gérard AIM demeurant à CLICHY (Hauts de Seine) -

40, boulevard Jean-Jaurès.

Pour : « Procédé pour faciliter la manipulation et le transport d'articles dans des chariots de magasins, garnitures et chariots pour la mise en œuvre de ce procédé ».

Priorité France du 22 janvier 1982 au même nom.

SECTION C.**CHIMIE ET METALLURGIE****Classe C 07, divisions b) et c).****N° 1579.83.1454.**

Demande déposée le 10 mars 1982 par : la société dite THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED dont le siège est à LONDRES NW1 2BP (Grande Bretagne) - 183-193 Euston Road.

Pour : « Composés biaryliques substitués, leur préparation et préparation de médicaments contenant ces composés ».

Priorité U.S.A. du 11 mars 1981 aux noms de Messieurs L.N. BELL, M.T. BURKE, G.L. HODGSON Jr. et T.K. SHUMAKER.

Classe C 07, divisions b) et d).**N° 1578.83.1455.**

Demande déposée le 5 mars 1982 par : la société dite THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED dont le siège est à LONDRES NW1 2BP (Grande Bretagne) - 183-193 Euston Road.

Pour : « Dérivé de la pyrrolidinone et sa préparation ».

Priorité Grande Bretagne du 6 mars 1981 au même nom.

Classe C 07, divisions b) et f).**N° 1521.83. 1456.**

Demande déposée le 15 juin 1981 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE dont le siège est à BALE (Suisse) - 124/184 Grenzachers-trasse.

Pour : « Dérivés d'acides phosphiniques et phosphoniques ».

SECTION E.**CONSTRUCTIONS FIXES****Classe E 01, divisions c) et f).****N° 83.1457.**

Demande formée le 2 juin 1981 par : Monsieur Sven GEBELIUS demeurant à S-161 36 BROMMA (Suède) - Drottningholmstrågen 195.

Pour : « Procédé pour répartir l'usure due à la circulation de véhicules sur une surface de route ».

Priorité Suède du 4 juin 1980.

Classe E 06, division b).**N° 1581-83.1456.**

Demande déposée le 12 mars 1982 par : Monsieur Jacques ROLLÉZ demeurant à ROQUEBRUNE CAP MARTIN (Alpes Maritimes) - 26, rue Paul Doumer.

Pour : « Rollestop ».

N° 1587.83.1459.

Demande déposée le 6 avril 1982 par : Monsieur Christian DAVIN demeurant à MONTE-CARLO (Principauté de Monaco) - 42, boulevard d'Italie.

Pour : « Attaches rapides pour l'assemblage des baguettes d'encadrement coupées à 45° et à 30° ».

Classe E 06, division c).**N° 83.1460.**

Demande formée le 28 juillet 1981 par : Monsieur Samuel-David SMITH demeurant à DUNNING (Perthshire - Grande Bretagne) - Jamada - Newton of Pitcairns.

Pour : « Dispositif de maintien d'une échelle comportant une traverse pourvue de galets pouvant prendre appui contre un mur ainsi que des moyens de fixation de la traverse sur l'échelle ».

Priorités Grande Bretagne des 30 juillet 1980 et 13 mai 1981.

SECTION F.**MÉCANIQUE, ÉCLAIRAGE, CHAUFFAGE, ARMEMENT ET SAUTAGE****Classe F 02, division m).****N° 83.1461.**

Demande formée le 11 mai 1981 par : la société dite V.G.A.S. INC. dont le siège est à WOOSTER (Ohio 44691 - U.S.A.) - 3448 Columbus Road.

Pour : « Installation pour l'aspiration de carburant en forme de vapeurs et réservoirs de vapeurs ».

Priorité U.S.A. du 19 mai 1980 aux noms de Messieurs K. JACKSON et G. ARNDT.

SECTION G.**PHYSIQUE****Classe G 01, division n).****N° 83.1462.**

Demande formée le 21 septembre 1981 par : la société dite REGENTS OF THE UNIVERSITY OF MINNESOTA dont le siège est à MINNEAPOLIS (Minnesota 55455 - U.S.A.) - 100 Church Street S.E.

Pour : « Procédé et appareil pour déterminer quantitativement le taux d'hémoglobine dans un échantillon biologique ».

Priorité U.S.A. du 24 septembre 1980 au nom de M. S. SCHWARTZ.

Classe G 01, division r).**N° 83.1463.**

Demande formée le 12 janvier 1980 par : la société à responsabilité limitée dite : CRISTEC INDUSTRIES dont le siège est à ANNECY (Haute Savoie) 15, Côte Perrière.

Pour : « Procédé de mesure de l'état de charge d'un accumulateur et dispositif pour la mise en œuvre de ce procédé ».

Priorité France du 14 janvier 1980.

Classe G 06, division f).**N° 83.1464 et N° 200/83.1461.**

(Voir classe G 07, division f).

Classe G 06, division k).**N° 1582.83.1486.**

(Voir classe G 11, division b).

Classe G 07, division f).**N° 83.1464.**

Demande formée le 6 novembre 1980 par : Monsieur Michel WIDMER demeurant à ARPAJON (Essonne) - 19 bis, Grande Rue - Egly.

Pour : « Dispositif informatique de saisie et traitement du relevé d'identité bancaire ».

Priorité France du 9 novembre 1979.

N° 200/83.1464.

Premier certificat d'addition au brevet délivré le 1er février 1983 sous le n° 83.1464.

Demande déposée le 19 mars 1982 par : Monsieur Michel WIDMER demeurant à ARPAJON (Essonne) - 19 bis, Grande Rue - Egly.

Pour : « Procédé et dispositif intégré de saisie, de traitement et de contrôle sur le lieu d'une transaction de tous titres de paiement tels que chèques, cartes magnétiques et cartes à mémoire ».

Priorité France du 26 juin 1981 au même nom.

Classe G 06, division k).**N° 1583.83.1465.**

Demande déposée le 19 mars 1982 par : Monsieur Michel WIDMER demeurant à ARPAJON (Essonne) - 19 bis, Grande Rue - Egly.

Pour : « Procédé et dispositifs intégrés de mise en place, de blocage et de traitement des cartes magnétiques et/ou à mémoire ».

Priorité France du 5 mai 1981 au même nom.

Classe G 11, division b).**N° 1582.83.1466.**

Demande déposée le 19 mars 1982 par : Monsieur Michel WIDMER demeurant à ARPAJON (Essonne) - 19 bis, Grande Rue - Egly.

Pour : « Procédé de guidage en mouvement d'une tête de lecture/écriture multispistes vis à vis d'un badge magnétique déformé qu'elle traite ».

Priorité France du 13 avril 1981 au même nom.

II. - DESSINS ET MODÈLES DÉLIVRÉS AU COURS DU MOIS DE MAI 1983 :

N° 338 A.

Pommadier.

Dépôt effectué le 22 février 1983 par la société anonyme monégasque dite DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

N° 339 A.

Présentoir.

Dépôt effectué le 22 février 1983 par la société anonyme monégasque dite DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

N° 340 A. (Planches I et II).

Joint à angle variable.

Dépôt effectué le 25 février 1983 par Monsieur Douglas CAMP - « Asnenden » - 2 Merrow Road - CHEAM (Surrey - Grande Bretagne).

Priorité Grande Bretagne du 9 décembre 1982 au nom de la Société BEARCAT INDUSTRIES PLC.

N° 341 A.

Modèle de chaussure avec barrette.

Dépôt effectué le 31 mars 1983 par la société en nom collectif dite MESULAM ET YOROHAN - BETA » - Résidence de l'Annonciade - 17, avenue de l'Annonciade - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

N° 342 A.

Echarpe lotus.

Dépôt effectué le 13 avril 1983 par Madame Patricia VALLAURI, épouse THOURAULT et Monsieur Patrick SCOTTO - « Typic Souvenirs » - 12 et 17, rue de la Turbie - MONACO (Principauté).

N° 343 A, B et C.**N° 343 A.**

Modèle de tee-shirt : Chat ailé avec fleurs provençales.

N° 343 B.

Modèle de tee-shirt : J'adore Monte-Carlo.

N° 343 C.

Modèle de tee-shirt : La Belle Epoque, Statue Sépia.

Dépôts effectués le 20 avril 1983 par Madame Solange PODELL - Les Ligures - 2, rue Honoré Labande - MONACO (Principauté).

N° 344 A.

Bracelet pour montre.

Dépôt effectué le 5 mai 1983 par la société dite SOTIRIO BULGARI DI COSTANTINO E GIORGIO BULGARI S.a.S. - Via dei Condotti n° 10 - 00187 ROME (Italie).

Priorité Italie du 24 janvier 1983 au même nom.

III. - MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE ET DE SERVICE

1°) Inscriptions au registre spécial :

a) Changement d'adresse.

Enregistrement national de la marque		Ancienne adresse	Nouvelle adresse	Date de l'enregis. nat. de l'opération
Numéro	Date			
68.3933	22. 4.1968	TOYO KOGYO CO. LTD. - N° 6047, Aza-Shinchi, Fuchu-machi, Aki-gum - HIROSHIMA-KEN (Japon)	TOYO KOGYO CO. LTD. - 3-1 Shinchi, Fuchi-cho - Aki-gum - HIROSHIMA-KEN (Japon)	4 fév. 1983

Enregistrement national de la marque		Ancienne adresse	Nouvelle adresse	Date de l'enregis. nat. de l'opération
Numéro	Date			
R-83.9388	28.10.1982	FUJI SEITETSU KABUSHIKI KAISHA (Fuji Iron & Steel Co. Ltd.) - 10,3 - chome, Marunouchi, Chiyoda-ku - TOKYO (Japon)	FUJI SEITETSU KABUSHIKI KAISHA (Fuji Iron & Steel Co. Steel) - 2-3 Marunouchi - 3 - chome, Chiyoda-Ku - TOKYO (Japon)	18 fév. 1983

b) Changements de nom et adresse.

Enregistrement national de la marque		Ancien nom et Ancienne adresse	Nouveau nom et nouvelle adresse	Date de l'enregis. nat. de l'opération
Numéro	Date			
68.3925	16. 4.1968	INTERNATIONAL COMPUTERS AND TABULATORS LIMITED - I.C.T. House - Putney - LONDRES SW15 (Grande Bretagne)	INTERNATIONAL COMPUTERS LIMITED - I.C.L. House - Putney - LONDRES SW15 (Grande Bretagne)	11 mars 1983

c) Cession de marque.

Enregistrement national de la marque		Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Date de l'enregis. nat. de la cession
Numéro	Date			
82.9280	30. 6.1982	Madame Odette COIFFARD née GALERA - 11, avenue Saint Michel - MONTE CARLO (Principauté de Monaco)	Mademoiselle Nathalie AMBLARD - 2, rue Honoré Labande - MONACO (Principauté)	11 fév. 1983
75.6415	12.12.1974	SINCLAIR RADIONICS LIMITED - London Road - St Ives (Huntingdonshire - Grande Bretagne)	SINCLAIR RESEARCH LIMITED - 6 King's Parade CAMBRIDGE (Grande Bretagne)	11 fév. 1982
74.6415	23.11.1973	IMASCO LIMITED - 4 Westmount Square - MONTREAL (Québec - Canada)	IMPERIAL TOBACCO LIMITED LIMITEE (GENERAL CIGAR C° - LA COMPAGNIE GENERAL CIGAR) - 3810 St Antoine Street - MONTREAL (Québec - Canada)	11 fév. 1983

Enregistrement national de la marque		Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Date de l'enregis. nat. de la cession
Numéro	Date			
R-80.8394	18. 9.1980	IMASCO LIMITED - IMASCO LIMITEE - 4 Westmount Square - MONTREAL (Québec - Canada)	IMPERIAL TOBACCO LIMITED - LIMITEE (GENERAL CIGAR C° - LA COMPAGNIE GENERAL CIGAR) - 3810 St Antoine Street - MONTREAL (Québec - Canada)	11 fév. 1983
68.4026	16. 8.1966	TETLEY TEA CO. LIMITED - 89 Worship Street - LONDRES (Grande - Bretagne)	LYONS TETLEY LIMITED - 325 Old Field Lane North - GREENFORD (Middlesex - Grande Bretagne)	11 fév. 1983
71.5026 76.7054 77.7421	18.10.1971 28. 4.1976 27. 6.1977	Monsieur Charles MANNI - « Mecaplast » - Rue du Stade - MONACO (Principauté)	Société Anonyme MECAPLAST - Le Thalès - Rue du Stade - MONACO (Principauté)	16 fév. 1983
R-83.9388	28.10.1982	FUJI SEITETSU - KABUSHIKI KAISHA (Fuji Iron & Steel Co. Ltd.) - 2,3 Marunouchi - 3-chome - Chiyoda-ku (TOKYO (Japon)	SHIN NIPPON SEITETSU - KABUSHIKI KAISHA (Nippon Steel Corporation) - n° 6-3 Ohtemachi 2-chome, Chiyoda-ku - TOKYO (Japon)	16 fév. 1983
76.7076 76.7077	11. 5.1976 11. 5.1976	MARKER'S MARK DISTILLERY INC. - route - 1 - LORETTO (Kentucky - U.S.A.)	MARKER'S MARK - DISTILLERY INC. (nouvelle société) - LORETTO (Kentucky - U.S.A.)	3 mars 1983
R-80.8351 R-80.8352	22. 7.1980 22. 7.1980	LIGGETT GROUP INC. - 100 Paragon Drive - MONTVALE (New Jersey - U.S.A.)	THE PINKERTON TOBACCO COMPANY - 1121 Industrial Drive - OWENSBORO (Kentucky - U.S.A.)	16 mars 1983
R-73.5875	27.12.1972	F. HOFFMANN-LA ROCHE & CIE - 124 Grenzachstrasse - 4002 BALE (Suisse)	RICHARDSON-VICKS INC. Ten West Port Road - WILTON (Connecticut 06897 U.S.A.)	16 mars 1983
68.3930	19. 4.1968	EXPLOITATION ET GESTION FINANCIERE MONEGASQUE (EGEFIMO) - 9, rue Grimaldi - MONACO (Principauté)	Société DIEPHA - 102/110, avenue Marceau - COURBEVOIE (Hauts de Seine)	19 avril 1983

d) Concession de licence d'exploitation.

Enregistrement national de la marque		Nom du propriétaire	Nom du licencié	Date de l'enregis. nat. de la concession
Numéro	Date			
80.8350	22. 7.1980	SOTIRIO BULGARI DI COSTANTINO E GIORGIO - BULGARI - 10 Via Condotti - ROME (Italie)	ABRASALE S.A.M. - Avenue des Beaux Arts - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco)	22 mars 1983

2°) ETATS DES MARQUES DÉLIVRÉES AU COURS DES MOIS DE FÉVRIER ET MARS 1983

Classe 1**25 février 1983.****N° R-83.9466.**

Société dite : S.C. JOHNSON & SON INC. - 1525 Howe Street - RACINE (Wisconsin 54303 - U.S.A.).



Produits et services désignés : Produits chimiques destinés à l'industrie, la photographie, la science, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture. Engrais pour les terres naturelles et artificielles. Compositions extinctrices, trempes et préparations chimiques pour la soudure. Produits chimiques destinés à conserver les aliments. Résine synthétique. Emulsion. Préparations anti-congelantes et dégivrantes. Enduits pour produits agricoles. Produits intermédiaires, chimiques, industriels. Matériaux en plastique poreux, matières tannantes. Agents préventifs. Eliminateurs de buée.

Couleurs. Vernis. Laques. Teinture. Email. Préservatifs contre la rouille, contre la détérioration du bois. Matières colorantes. Matières tinctoriales. Pigments. Mordants. Colorants. Préparations pour obturer. Résine Naturelle. Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, nettoyer, polir, dégraisser, détacher et abraser autres que celles pour usage corpo-

rel. Préparation pour déteindre autres que celles pour usage corporel. Préparations pour enlever la peinture. Préparations pour enlever le vernis. Savons autres que ceux employés pour le corps. Détergents autres que ceux employés pour le corps. Préparations pour la protection des vêtements. Cires autres que celles pour usage corporel. Préparations de même nature que les cires à utiliser sur des surfaces finies ou brutes. Préparations pour enlever la cire. Cirages. Crèmes à chaussures. Graisses pour chaussures et dégraisseurs pour chaussures.

Huiles et graisses industrielles autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles. Lubrifiants. Compositions à lier et absorber la poussière. Chandelles. Bougies. Veilleuses et mèches. Réfrigérants pour la taille ou le broyage. Additifs huileux pour la taille à des fins industrielles. Cire pour être utilisée dans l'industrie et la fabrication.

Préparations germicides autres que celles utilisées pour le corps. Préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles. Insecticides. Répulsifs d'insecte. Fongicides. Désodorisants de l'air. Produits antimites. Décongestionnants pour enlever et inhiber l'accumulation dans les airs d'agents producteurs de maladies et d'infections.

Machines pour nettoyer, polir, brosser, abraser et cirer le sol et autres surfaces. Instruments agricoles de grandes dimensions.

Outils et instruments à main.

Appareils électriques pour nettoyer, polir, frotter, abraser et cirer les sols et autres surfaces. Appareil pour éteindre le feu.

Papier et articles en papier-carton. Articles en carton. Imprimés, journaux et périodiques. Livres. Articles pour reliure. Papeterie et fournitures pour la papeterie. Tampons manuels. Tampons encreurs. Tampon pour marquage. Encre. Matériaux adhésifs y compris la colle (papeterie). Pinceaux. Objets de bureau autres que le mobilier, matériel d'instruction ou d'enseignement à l'exception des appareils. Caractères pour imprimeurs et clichés (stéréotypie).

Plastiques y compris le plastique poreux contenant des fluides, matières plastiques sous forme de feuilles, bloc, barre, bague, granulé et tube, pour l'emploi dans les manufactures. Gutta-percha. Caoutchouc. Balata et succédanés. Articles en matière plastique non compris dans d'autres classes. Matériaux pour obturer, emballer ou pour isoler. Asbeste, mica et leurs produits. Tuyaux flexibles non métalliques.

Appareils, instruments et ustensiles. Petits ustensiles et récipients non en métaux précieux ou en plaqué. Peignes et éponges. Brosses à l'exception des pinceaux. Matériaux pour la broserie. Appareils, instrument ustensiles et matériel pour le nettoyage, le polissage, l'abrasage et le cirage. Paille de fer.

Publicité, distribution de prospectus, d'échantillons. Location de matériel publicitaire. Impression de travaux publicitaires. Aide aux entreprises industrielles ou commerciales dans la conduite de leurs affaires. Conseils, informations d'affaires. Entreprise à façon de travaux statistiques, mécanographiques, de sténotypie. Comptabilité. Reproduction de documents. Bureaux de placement. Location de machines à écrire et de matériel de bureau.

Assurances. Banques. Finances. Agences de change. Gérance de portefeuilles. Prêts sur gage. Recouvrement de créances. Emission de chèques de voyage et de lettres de crédit. Agences immobilières (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles). Expertise immobilière. Gérance d'immeubles.

Construction. Entretien et réparation d'édifices. Ramonage de cheminée, peinture, plâtrerie, plomberie, couverture. Travaux publics et ruraux. Location d'outils et de matériel de construction de bulldozers, d'extracteurs d'arbres. Entretien et réparation de bâtiments, de locaux du sol comprenant service de nettoyage, polissage, dégraissage, abrasage et de désinfection, extermination et contrôle des insectes, rats, mauvaises herbes et autres animaux et plantes : entretien et réparation (y compris nettoyage, polissage, dégraissage, abrasage et désinfection), entretien et réparation de blanchisserie, de meuble, d'automobiles, d'appareils, d'installations, d'instruments et d'outils : réparations et retouches, transformation de vêtements, rechapage ou vulcanisation de pneus, réparation et entretien d'articles chaussants.

Agences de presse et d'informations. Communications radiophoniques, télégraphiques ou téléphoni-

ques. Téléscripture. Transmission de messages, télégrammes.

Transport de personnes ou de marchandises. Entreposage, magasinage de marchandises. Inspection de marchandises avant le transport, distribution de journaux. Exploitation de transbordeurs, remorquage et pilotage maritime, déchargement et renflouement de navires. Conditionnement de produits. Information concernant les voyages (agences de tourisme et de voyages), réservation de places, location de chevaux et de véhicules de transports. Garage de véhicules et location de marchandises.

Services rendus au cours du processus de fabrication d'un produit quelconque autre qu'un édifice. Transformation de produits agricoles (vinification, distillation, préservation, battage ou barattage, pressage des fruits, meunerie, etc...). Scierie. Rabottage. Broderie et travaux de couture. Teinturerie. Services de préservation au cours desquels l'objet subit un changement. Teinture de tissu ou de vêtements. Traitement de tissu contre les mites. Coupage. Façonnage. Nettoyage et polissage par abrasion. Revêtement métallique d'objets.

Education. Institutions d'enseignement. Edition de livres et de revues. Abonnement de journaux. Location de livres. Dressage d'animaux. Divertissement radiophonique ou par télévision. Production de films. Agences pour artistes. Location de films, d'enregistrements phonographiques. Appareils de projection de cinéma et accessoires.

Hôtellerie. Restaurant et établissements pour la préparation et la vente d'aliments. Maison de repos et de convalescence. Pouponnière. Accompagnement en société, salon de beauté, de coiffure. Entreprise de pompes funèbres. Fours crématoires. Réservation de chambres d'hôtel pour voyageurs. Travaux d'ingénieurs. Consultations professionnelles et établissements de plans sans rapport avec la conduite des affaires. Travaux du génie autres que la construction de bâtiments. Prospections. Forages. Essais de matériaux. Laboratoires. Location de matériel pour exploitation agricole. Location de marchandises.

Cette marque intéresse également les classes 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 16, 17, 21, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42.

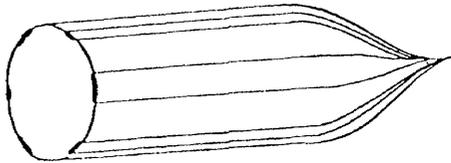
— Renouvellement de dépôt du 10 mai 1968 sous le n° 68.3965.

Classe 2

Voir :
Classe 1 : N° R-83.9466.

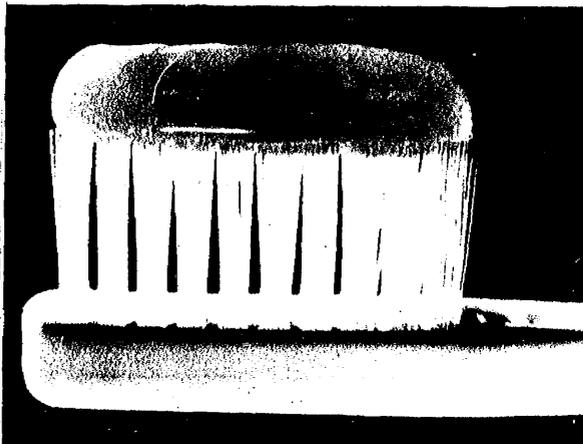
Classe 3**17 décembre 1982, 12 janvier, 10 & 18 février 1983.****N° 83.9431, 83.9438, 83.9456 à 83.9458 & 83.9461.**

Société dite : COLGATE-PALMOLIVE COMPANY - 300 Park Avenue - NEW YORK (N.Y. 10022 - U.S.A.).

N° 83.9431.*Produits désignés : Dentifrices.*

Caractéristiques particulières : Revendications de couleurs : rayures de couleur mauve sur une pâte blanche. Forme caractéristique revendiquée : la marque est constituée par l'aspect particulier donné à un dentifrice par des rayures longitudinales contrastant avec le fond du dentifrice, ces rayures étant alternativement de largeurs différentes.

— Priorité France du 15 septembre 1982 sous le n° 639.885.

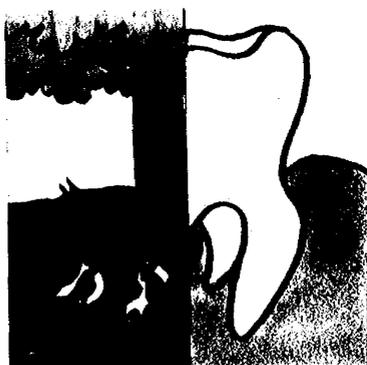
N° 83.9438.*Produits désignés : Pâte dentifrice.*

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : la marque consiste en une pâte dentifrice de couleur bleue d'aspect trouble et brillant.

N° 83.9456.

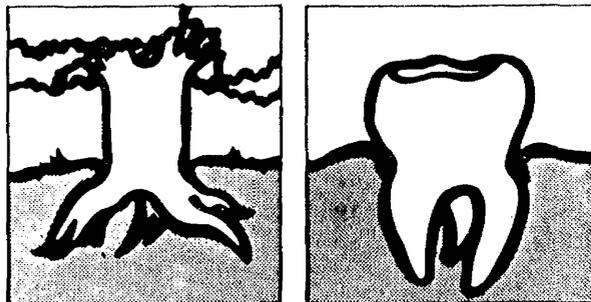
Produits désignés : Tous les produits pour l'hygiène bucco-dentaire, notamment pâtes dentifrices et bains de bouche.

N° 83.9457.

N° 83.9458.

(Voir pour ces deux marques les produits du N° 83.9456).

Caractéristiques particulières : Priorités France du 25 octobre 1982 sous les n° 643.400 à 643.402.

N° 83.9461.

COMME L'ARBRE A BESOIN D'UN SOL SOLIDE, LA DENT A BESOIN DE GENCIVES SOLIDES
JUST AS TREE NEEDS FIRM SOIL SO A TOOTH NEEDS FIRM GUMS

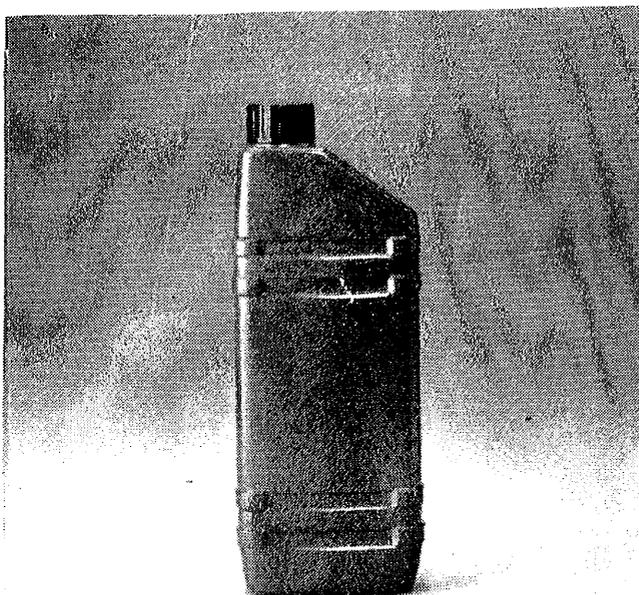
Produits désignés : Tous produits pour l'hygiène bucco-dentaire, notamment pâtes dentifrices et bains de bouche.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 30 novembre 1982 sous le n° 646.905.

Ces quatre marques intéressent également la classe 5.

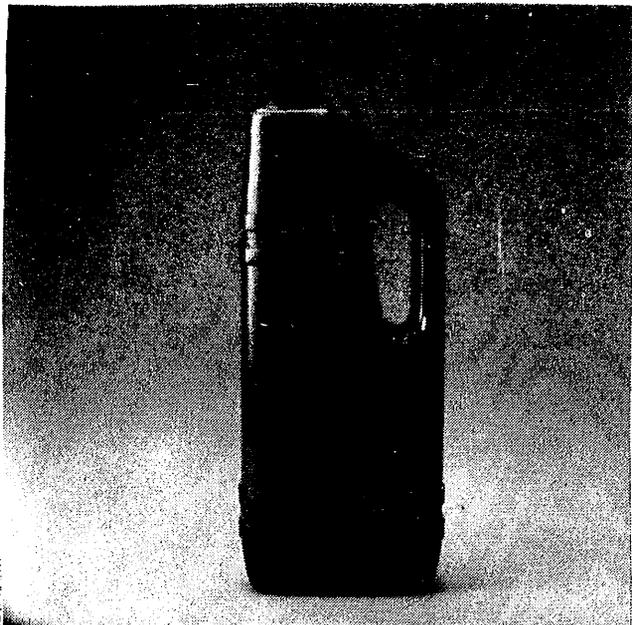
18 janvier 1983.**N° 83.9441 & 83.9442.**

Société anonyme dite : LEVER - 53/55, avenue George V - PARIS 8ème.

N° 83.9441.

Produits désignés : 3-Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, produits pour adoucir, assouplir le linge ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 3. 5-Produits d'hygiène, désinfectants.

Caractéristiques particulières : Revendications de couleurs : flacon orangé, bouchon noir.

N° 83.9442.

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9441).

Caractéristiques particulières : Revendications de couleurs : flacon orangé, bouchon noir.

— Priorités France du 21 septembre 1982 sous les n° 640.357 & 640.358.

Ces deux marques intéressent également la classe 5.

3 février 1983.**N° 83.9448 & 83.9449.**

Société anonyme monégasque dite : BIOTHERM
- Immeuble Le Neptune - Boulevard du Bord de Mer -
MONACO (Principauté).

N° 83.9448.**ANTI-AGE**

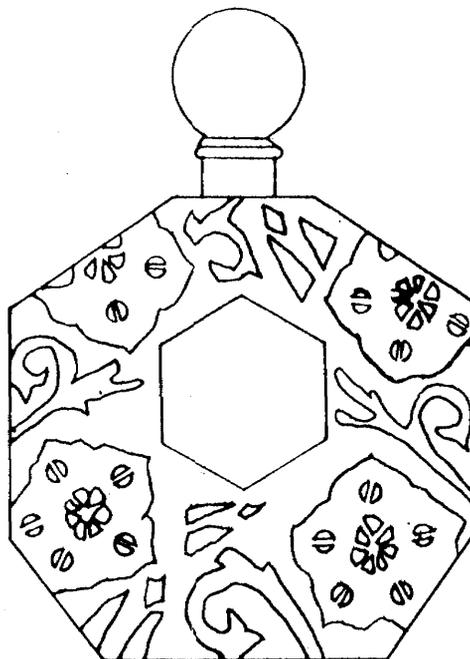
Produits désignés : Produits de parfumerie, savons, fards, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour le cheveux, dentifrices.

N° 83.9449.**STYLO-RIDES**

Produits désignés : Produits de parfumerie, de beauté, fards, savons, huiles essentielles, lotions pour les cheveux, dentifrices, cosmétiques.

22 février 1983.**N° 83.9484.**

Société dite : GRASSE FRAGRANCES INC. - 5
East 57th Street - NEW YORK (N.Y. - U.S.A.).



Produits désignés : Parfums, eaux de Cologne, eaux de toilette, huile pour bain, lotions pour le corps.

28 février 1983.

N° R-83.9468.

Société dite : CHESEBROUGH-POND'S INC. -
33 Benedict Place - GREENWICH (Connecticut
06830 - U.S.A.).



Produits désignés : Savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, crèmes et lotions pour les cheveux.

— Renouvellement de dépôt du 14 mai 1968 sous le n° 68.3966.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9466.

Classe 4

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466.

Classe 5

7 janvier 1983.

N° 83.9437.

Société anonyme monégasque dite : FAMADEM -
29, rue de Millo - MONACO (Principauté).



Produits désignés : Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques. Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels). Articles de gymnastique et de sports (à l'exception des vêtements).

Cette marque intéresse également les classes 10 et 28.

4 février 1983.

N° R-83.9452.

Société anonyme dite : LABORATOIRES DE
L'OZOTHINE - 18 à 22, rue d'Arras - NANTERRE
(Hauts de Seine).

ZIMOPLEX

Produits désignés : Produits pharmaceutiques.

— Renouvellement de dépôt du 26 avril 1968 sous le n° 68.3937.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 3 : N° 83.9441

Classe 3 : N° 83.9442

Classe 3 : N° 83.9456

à

Classe 3 : N° 83.9458

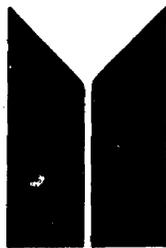
Classe 3 : N° 83.9461

Classe 7**10 février 1983.****N° 83.9454 & 83.9455.**

Société dite : ISUZU JIDOSHA KABUSHIKI KAISHA (faisant aussi le commerce sous le nom de ISUZU MOTORS LIMITED) - 22-10, Minami-Oi 6-chome, Shinagawa-Ku - TOKYO (Japon).

N° 83.9454.**ISUZU**

Produits désignés : Machines et machines-outils ; moteurs (excepté pour véhicules terrestres) ; accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; couveuses. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau.

N° 93.9455.

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9454).

Ces deux marques intéressent également la classe 12.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 8

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 9**29 décembre 1982.****N° 83.9434.**

Société dite : TEKKNOWLEDGE INC. - 525 University Avenue - PALO ALTO (Californie 94301 - U.S.A.).

TEKKNOWLEDGE

Produits et services désignés : Moyens et systèmes d'enregistrement magnétique ou électronique ayant un programme d'ordinateur pré-enregistré. Services se rapportant à des programmes d'information et d'enseignement pour la connaissance des procédés d'utilisation.

Cette marque intéresse également la classe 41.

17 janvier 1983.**N° 83.9440.**

Société dite : CORNING GLASS WORKS - Houghton Park - CORNING (N.Y. 14831 - U.S.A.).

SERENGETI

Produits désignés : Lentilles optiques et ophtalmologiques et matières servant à fabriquer les lentilles. Lunettes de vue et lunettes de soleil.

Cette marque intéresse également la classe 10.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9466.

Classe 10

Voir :

Classe 5 : N° 83.9437

Classe 9 : N° 83.9440

Classe 12**17 décembre 1982.****N° 83.9430.**

Société dite : SPAFAX HOLDINGS PLC. - Cheney Court - Ditteridge - Box - NR. CORSHAM (Wiltshire - Grande Bretagne).

SPAFAX

Produits désignés : Accessoires et garnitures pour appareils de locomotion, par terre, par air ou par mer. Meubles, miroirs, articles en matières plastiques compris dans la classe 20.

Cette marque intéresse également la classe 20.

6 janvier 1983.**N° 83.9435.**

Société anonyme monégasque dite : SILVATRIM - 3 et 5, rue du Stade - MONACO (Principauté).

RESITECH

Produits désignés : Articles pour l'industrie automobile, à savoir, articles en fibres de verre tels que volants, bras de volants, arbres de transmission, barres de torsion, batis de roues, arceaux de protection, ressorts de suspension et colonnes de direction.

Cette marque intéresse également la classe 21.

4 février 1983.**N° R-83.9451.**

Société dite : TOYO KOGYO CO. LTD - 3-1, Shinchi, Fuchu-cho, Aki-gun - HIROSHIMA-KEN (Japon).

MAZDA

Produits désignés : Véhicules automobiles terrestres, leurs accessoires, non compris les lampes, les appareils de signalisation et d'éclairage.

— Renouvellement de dépôt du 22 avril 1968 sous le n° 68.3933.

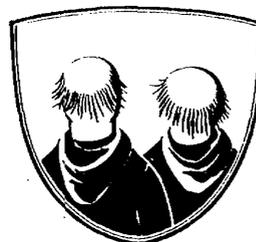
Voir également :

Classe 7 : N° 83.9454

Classe 7 : N° 83.9455

Classe 14**17 février 1983.****N° 83.9460.**

Monsieur Albert-Paul CROESI - « Aux Deux Moines » - 13, rue Basse - MONACO-VILLE (Principauté de Monaco).

**Aux Deux Moines**

Produits et services désignés : Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques. Vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. Grill, restaurant, snack-bar, salon de thé, hôtel.

Cette marque intéresse également les classes 25 et 42.

Classe 16

21 février 1983.

N° 83.9463.

Monsieur Christian-Louis DE MASSY - 30, boulevard de Belgique - MONACO (Principauté).

**PRESTIGE DE LA
CÔTE D'AZUR**

Produits et services désignés : Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes) ; imprimés, journaux et périodiques, livres. Publicité et affaires.

Cette marque intéresse également la classe 35.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 17

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 20

Voir :

Classe 12 : N° 83.9430

Classe 21

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 12 : N° 83.9435

Classe 25

4 février 1983.

N° 83.9450.

Société dite : CONSOLIDATED FOODS CORPORATION - 2000 W. First Street - WINSTON SALEM (Caroline du Nord - U.S.A.).

WINTERALLS

Produits désignés : Tous produits de bonneterie féminine.

Voir également :

Classe 14 : N° 83.9460

Classe 28

Voir :

Classe 5 : N° 83.9437.

Classe 29

10 février 1983.

N° 83.9459.

Société dite : UNCLE BEN'S INC. - 13000 Westheimer - HOUSTON (Texas - U.S.A.).

UNCLE BEN'S

Produits et services désignés : Viande, poisson, volaille et gibier, extraits de viande, fruits et légumes conservés, séchés et cuits, produits laitiers, conserves. Services comprenant la mise à disposition et la fourniture de repas, la mise à disposition et la fourniture de nourritures et boissons préparées pour la consommation ; fourniture de consultations et de conseils dans l'industrie alimentaire ; préparation, emballage et distribution d'aliments ; choix d'aliments pour vente au détail et exploitation de magasins d'épicerie, de magasins d'alimentation et restaurants, comprenant fourniture de plats express.

Cette marque intéresse également la classe 42.

28 février 1983.**N° 83.9467.**

Société anonyme dite : ASTRA-CALVE, Tour Europe - La Défense - COURBEVOIE (Hauts de Seine).

MAITRE GOURMETON SPECIFRIT

Produits désignés : Corps gras alimentaires.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 16 septembre 1982 sous le n° 640.023.

Classe 30

25 janvier 1983.**N° 83.9444.**

Société dite : HERSHEY FOODS CORPORATION - HERSHEY (Pennsylvanie - U.S.A.).

REESE'S

Produits désignés : Café et produits à base de café, thé et produits à base de thé, cacao et produits à base de cacao, chocolat et produits à base de chocolat, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café, farines et préparations faites de céréales ; spaghettis et autres pâtes et produits à base de pâtes, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie, bonbons et confiserie, y compris ceux comprenant de la farine de cacahuette ou du beurre de cacahuette ou d'autres ingrédients ; glaces et sorbets, pudding et crèmes, desserts préparés, décoration pour glaces et desserts et autres nourritures, sirops, miel, sirop de mélasse, levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde, poivre, vinaigre, sauces, épices, glace, aromate, tous les ingrédients alimentaires compris dans la classe 30 ; tous les produits alimentaires faits entièrement ou principalement des produits ci-dessus.

18 février 1983.**N° 83.9462.**

Société anonyme dite : FRANCAISE D'ALIMENTATION ET DE BOISSONS FRALIB - 71,

boulevard National - LA GARENNE COLOMBES (Hauts de Seine).



Produits désignés : Thé, infusion.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 3 septembre 1982 sous le n° 639.099.

Classe 32

28 décembre 1982.**N° R-83.9432 & R-83.9433.**

Société dite : THE COLA-COLA COMPANY - 310 North Avenue N.W. - ATLANTA (Georgie 30313 - U.S.A.).

N° R-83.9432.

SIMBA

Produits désignés : Boissons non alcooliques, sirops et autres préparations pour faire de telles boissons.

— Renouvellement de dépôt du 6 mars 1968 sous le n° 68.3912.

N° R-83.9433.**LEED**

Produits désignés : Eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

— Renouvellement de dépôt du 17 mai 1968 sous le n° 68.3968.

Classe 33**1er février 1983.****N° 83.9447.**

Monsieur Moïse KOEN - 27, avenue Princesse Grace - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

La Maison Doc

Produits et services désignés : Vins, spiritueux et liqueurs. Import-Export. Vente au détail de vins italiens d'origine contrôlée.

Cette marque intéresse également les classes 35 et 42.

4 février 1983.**N° 83.9453.**

Société dite : WILLIAM GRANT & SONS LIMITED - The Glenfiddich Distillery - DUFFTOWN (Ecosse - Grande Bretagne).

BALVENIE

Produits désignés : Vins et spiritueux.

Classe 34**28 janvier 1983.****N° 83.9446.**

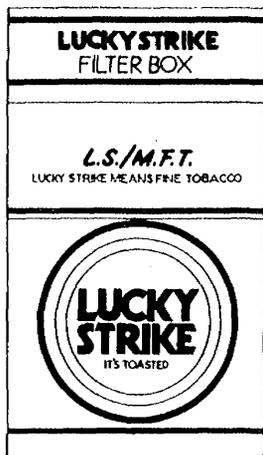
Société dite : ST. PAUL'S TOBACCO COMPANY (CITY OF LONDON) LIMITED INC. - Banco de Brasil Building - Elvira Mendez Street - Apt. 10 - PANAMA (République de Panama).



Produits désignés : Cigarettes.

25 février 1983.**N° 83.9465.**

Société dite : BROWN & WILLIAMSON TOBACCO CORPORATION - 1600 West Hill Street - LOUISVILLE (U.S.A.).



Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé.

Classe 35

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 16 : N° 83.9463

Classe 33 : N° 83.9447

Classe 36

6 janvier 1983

N° 83.9436.

Société anonyme dite : SOCIETE GENERALE POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE - 29, boulevard Haussmann - Paris 9ème.

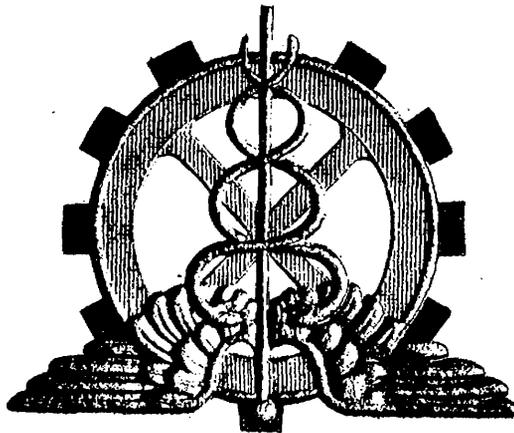
CREDIT IMMOBILIER GENERAL CIG

Services désignés : Assurances et finances. Assurances. Banques. Agences de change. Gérance de porte-feuille. Prêts sur gage. Recouvrement des créances. Loteries. Emission de chèques de voyage et de lettres de crédit. Agences immobilières (vente et location de fonds de commerce et d'immeubles). Expertise immobilière. Gérance d'immeubles.

25 janvier 1983.

N° R-83.9443.

Société anonyme dite : BANQUE NATIONALE DE PARIS INTERCONTINENTALE - 20, boulevard des Italiens - PARIS 9ème.



Services désignés : Banque, agence de change, gérance de portefeuille, prêts sur gage, recouvrement de créances, émission de chèques de voyage et de lettres de crédit.

— Renouvellement de dépôt du 23 juillet 1968 sous le n° 68.3996.

25 janvier 1983.

N° 83.9446.

Société anonyme dite : ABEILLE-PAIX SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE, LA GRELE, LES ACCIDENTS ET LES RISQUES DIVERS (ABEILLE PAIX I.G.A.R.D.) - 52, rue de la Victoire - PARIS 9ème.

ARPEGE

Services désignés : Assurances (services d'assurances et de réassurances, notamment contrats « assurance multirisque incendie » et finances) ; banques ; agences de change ; gérance de portefeuilles ; prêts sur gages ; recouvrement de créances ; loteries ; émis-

sion de chèques de voyage et de lettres de crédit ;
agences immobilières ; expertise immobilière, gérance
d'immeubles.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 37

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466.

Classe 38

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466.

Classe 39

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466.

Classe 40

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 41

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 9 : N° 83.9434

Classe 42

13 janvier 1983.

N° 83.9439.

Monsieur Enzo-Vito FRANCESCHINI - Rési-
dence Auteuil - Boulevard du Ténau - MONTE
CARLO (Principauté de Monaco).

CIAO ITALIA

Services désignés : Restaurants, bars, discothè-
ques, piano bars.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9466

Classe 14 : N° 83.9460

Classe 29 : N° 83.9459

Classe 33 : N° 83.9447

Le Gérant du Journal : Marc LANZERINI

455 -AD

ANNEXE

AU

JOURNAL DE MONACO

DU 28 OCTOBRE 1983 (N° 6.554)

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Téléphone
30-19-21

8, rue Louis Notari
MONACO

I. - BREVETS D'INVENTION

1°) Inscriptions au registre spécial :

Brevet n° 1239.78.1150 : Cession de la propriété pleine et entière du brevet à la société dite : I-POINT AKTIEBOLAG-Nya Agnesfridsvägen 181 - S 213 75 MALMO (Suède) (11 mai 1983).

Brevet n° 1235.77.1137 : Cession de la propriété pleine et entière du brevet à la société dite : THE REGENTS OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA - 2200 University Avenue - BERKELEY (Californie 94720 - U.S.A.) (22 juin 1983).

2°) Brevets d'invention délivrés par arrêté ministériel du 17 juin 1983 :

SECTION A.

NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

Classe A 01, division d).

N° 1589.83.1467.

Demande déposée le 6 mai 1982 par : Monsieur Giovanni BODINO demeurant à VINTIMILLE (Italie) - 9 Vicolo del Morino.

Pour : « Machine pour la récolte ».

Classe A 61 division k).**N° 1598.83.1476.**

(Voir classe C 07, division d).

N° 1602.83.1477.

(Voir classe C 07, division d).

N° 1603.83.1478.

(Voir classe C 07, division d).

SECTION B.**TECHNIQUES INDUSTRIELLES
DIVERSES ; TRANSPORT****Classe B 29, division c).****N° 1580.83.1468.**

Demande déposée le 10 mars 1982 par : la société anonyme monégasque dite INNOVATION TECHNIQUE, en abrégé INNOTECH dont le siège est à MONACO (Principauté) - Les Industries - Rue du Stade.

Pour : « Prise de dérivation électrosoudable pour les canalisations plastiques ».

N° 1599.83.1469.

Demande déposée le 22 juillet 1982 par : la société dite KELSEY-HAYES COMPANY dont le siège est à ROMULUS (Michigan 48174 - U.S.A.) - 38481 Huron River Drive.

Pour : « Procédé de reproduction de formes et de finis par enroulement de filaments imprégnés de matière plastique dans un moule comportant une feuille de démoulage ».

Priorité U.S.A. du 26 octobre 1981 au nom de Monsieur Harold J. REIKOWSKI.

Classe B 41, division m).**N° 1592.83.1470.**

Demande déposée le 2 juin 1982 par : la société dite LAZARE KAPLAN & SONS INC. dont le siège

est à NEW YORK (N.Y. 10019 - U.S.A.) - 666 Fifth Avenue.

Pour : « Procédé et installation pour apposer une marque d'identification sur des pierres précieuses ».

Classe B 62, division b).**N° 1591.83.1471.**

Demande déposée le 25 mai 1982 par : Monsieur André KLEINDIENST demeurant à MOUANS-SARTOUX (Alpes Maritimes) - Allée Canta Grillou.

Pour : « Engin polymorphe perfectionné pour petits transports ».

Priorité France du 26 mai 1981 au même nom.

Classe B 62, division d).**N° 1600.83.1472.**

Demande déposée le 22 juillet 1982 par : la société dite KELSEY-HAYES COMPANY dont le siège est à ROMULUS (Michigan 48174 - U.S.A.) - 38441 Huron River Drive.

Pour : « Procédé e: dispositif de fabrication de volants à bras pour automobiles ».

Priorité U.S.A. du 26 octobre 1981 au nom de Monsieur Harold J. REIKOWSKI.

Classe B 63, division b).**N° 1586.83.1473.**

Demande déposée le 29 mars 1982 par : Monsieur Georges VOISIN demeurant à MONTE CARLO (Principauté de Monaco) - Villa La Radieuse - 22, boulevard d'Italie.

Pour : « Moulinet à gradins ».

N° 1595.83.1474.

Demande déposée le 18 juin 1982 par : Monsieur Alexander-Georges COPSON demeurant à LONDRES SW1 (Grande Bretagne) - 58 St. James Street.

Pour : « Plate-forme marine semi-submersible ».

Priorités Grande Bretagne des 22 juin 1981 et 31 mars 1982 au nom de la Société CLUFF COPSON DESIGNS LIMITED.

SECTION C.**CHIMIE ET METALLURGIE****Classe C 07, divisions b) et d).****N° 1601.83.1475.**

Demande déposée le 10 août 1982 par : la société dite THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED dont le siège est à LONDRES N.W.1 (Grande Bretagne) - 183-193 Euston Road.

Pour : « Procédé de préparation de dérivés de la purine à action anti-virale ».

Priorité Grande Bretagne du 11 août au même nom.

Classe C 07, division d).**N° 1598.83.1476.**

Demande déposée le 22 juillet 1982 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Dérivés de la pyrrolidine ».

Priorités Suisse des 24 juillet 1981 et 5 mai 1982 au même nom.

N° 1602.83.1477.

Demande déposée le 10 août 1982 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Benzazépines ».

Priorité Suisse du 12 août 1981 au même nom.

N° 1603.83.1478.

Demande déposée le 26 août 1982 par : la société dite F. HOFFMANN - LA ROCHE & CIE SOCIETE ANONYME dont le siège est à BALE (Suisse) - 124-184 Grenzacherstrasse.

Pour : « Nouveaux dérivés de l'imidazoquinazoline ».

Priorités Suisse des 28 août 1981 et 17 juin 1982 au même nom.

SECTION D.**TEXTILES ET PAPIER****Classe D 06, division f).****N° 1593.83.1481.**

(Voir classe G 05, division d).

SECTION E.**CONSTRUCTIONS FIXES****Classe E 02, division b).****N° 1585.83.1479.**

Demande déposée le 26 mars 1982 par : la société anonyme monégasque dite FILTRET dont le siège est à MONACO (Principauté) - Le Thalès - Rue du Stade.

Pour : « Sonde d'irrigation filtret utilisant des diffuseurs « filtret » ou autres pour l'irrigation souterraine à la profondeur souhaitée ».

SECTION F.**MÉCANIQUE, ÉCLAIRAGE,
CHAUFFAGE, ARMEMENT ET SAUTAGE****Classe F 16, division s).****N° 1590.83.1480.**

Demande déposée le 19 mai 1982 par : Monsieur Christian DAVIN demeurant à MONTE CARLO (Principauté de Monaco) - Château Amiral - 42, boulevard d'Italie.

Pour : « Profilé rigide adhésif pour la pose rapide des survitrages d'isolation sur menuiseries existantes ».

SECTION G.**PHYSIQUE****Classe G 05, division d).****N° 1593.83.1481.**

Demande déposée le 3 juin 1982 par la société dite : THOMSON-BRANDT dont le siège est à

PARIS 8ème - 173, boulevard Haussmann.

Pour : « Régulateur de débit de fluide et machine

à laver munie d'un tel régulateur ».

Priorité France du 16 juin 1981 au même nom.

II. - DESSINS ET MODÈLES DÉLIVRÉS AU COURS DU MOIS D'AOÛT 1983

N° 345 A à C.

N° 345 A.

Modèle de tee-shirt : Grand Prix Monaco.

N° 345 B.

Modèle de tee-shirt : Bons baisers de la Principauté.

N° 345 C.

Modèle de tee-shirt : Arc en ciel, soleil et pluie.

Dépôts effectués le 5 mai 1983 par Madame Solange PODELL - 2, rue Honoré Labande - MONACO (Principauté).

N° 346 A.

Suspension lumineuse modèle pentagone pyramidal.

Dépôt effectué le 6 mai 1983 par Monsieur Pierre PLANEL - 31, avenue Hector Otto - MONACO (Principauté).

N° 347 A. (Planches I à III).

Modèle de bac pour plantes.

Dépôt effectué le 11 mai 1983 par Madame Carmen-Sylvia DE FARIA PEDRO - 16, avenue Montaigne - PARIS 8ème.

N° 349 A et B.

N° 349 A.

Carte postale sérigraphiée « Le Musée Océanographique ».

N° 349 B.

Carte postale sérigraphiée « Le Casino ».

Dépôts effectués le 17 juin 1983 par Monsieur Jean ALLIA - 14, boulevard Princesse Charlotte - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

N° 350 A.

Luminaire suspension montgolfière.

Dépôt effectué le 23 juin 1983 par Monsieur Pierre PLANEL - 31, avenue Hector Otto - MONACO (Principauté).

III. - MARQUES DE FABRIQUE, DE COMMERCE, ET DE SERVICE

1°) Inscriptions au registre spécial :

a) Changement de nom.

— 5 mai 1983 : La société dénommée : SOCIETE GENERALE POUR FAVORISER LE DEVELOPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EN FRANCE - 29, boulevard Haussmann à PARIS 9ème, a fait connaître son changement de dénomination qui devient : Société anonyme dite SOCIETE GENERALE, et ce pour les marques suivantes : 68.3951, 68.3953, 68.3955, 68.3958 à 68.3963, 69.4232 à 69.4234, 69.4255, 69.4315, 70.4382, 70.4383, 70.4463, 70.4468, 70.4551, 70.4556, 70.4581,

70.4653, 71.4800, 71.4926, 71.4951, 71.4952, 71.5020, 71.5036, 72.5159, 72.5160, 72.5250, 72.5353, 72.5469, 72.5470, 73.5822, 73.5941, 73.5977, 73.5982 à 73.5985, 73.6015, 73.6016, 74.6481, 77.7344, 77.7372, 77.7468 à 77.7473, 77.7478, 77.7491, 77.7499, 77.7500 à 77.7502, 77.7505 à 77.7510, 78.7541 à 78.7543, 78.7745, 78.7777, 78.7785, 78.7795, 78.7810, 79.7896, 79.8063, 79.8095, 79.8118 à 79.8123, 80.8238, 80.8239, 80.8293, 80.8329, 80.8344, 80.8353, 80.8354, 81.8478, 81.8547, 81.8798, 81.8799, 82.9178, 82.9196, 82.9211, 82.9219 à 82.9221, 82.9241, 82.9371, 82.9372, 83.9410, 83.9414 et 83.9436.

b) Changement d'adresse

Enregistrement national de la marque		Ancienne adresse	Nouvelle adresse	Date de l'enregis. nat. de de l'opération
Numéro	Date			
68.4099	15.11.1968	WELLS FARGO & COMPANY - 464 California Street - SAN FRANCISCO (Californie - U.S.A.)	WELLS FARGO & COMPANY - 420 Montgomery Street - SAN FRANCISCO (Californie - U.S.A.)	20 mai 1983
68.3971 68.3972	21. 6.1968 21. 6.1968	PROCTER & GAMBLE A.G. - 19 Grendelstrasse - LUCERNE (Suisse)	PROCTER & GAMBLE A.G. - Gerbergasse 1 - 6000 LUCERNE (Suisse)	27 mai 1983
68.3997	23. 7.1968	LABORATOIRES SANIGENE - 23, boulevard Albert 1er - MONACO	LABORATOIRES SANIGENE - 6, Quai Antoine 1er - MONACO	14 juin 1983

c) Cession de marques.

Enregistrement national de la marque		Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Date de l'enregis. nat. de de la cession
Numéro	Date			
70.4598	12. 6.1970	AMBROSIA LIMITED - Bovril House - Southbury Road - ENFIELD (Middlesex - Grande Bretagne)	BEECHAM GROUP p.l.c. - Beecham House - Great West Road - BRENTFORD (Middlesex - Grande Bretagne)	11 mai 1983
82.8924	18.11.1981	M. Giovanni TROMBOLI - 39, avenue Princesse Grace - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco)	UNITED FEATURE SYNDICATE INC. - 200 Park Avenue - NEW YORK (N.Y. 10096 - U.S.A.)	7 juin 1983

**2°) ÉTATS DES MARQUES DÉLIVRÉES AU COURS DES MOIS D'AVRIL,
MAI, JUIN, JUILLET ET AOÛT 1983 :**

Classe 1

15 mars & 21 juin 1983.

N° R-83.9484 & R-83.9585.

Société dite : THE PROCTER & GAMBLE COMPANY - 301 East Sixth Street - CINCINNATI (Ohio - U.S.A.).

N° R-83.9484.

CINCH

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser, abraser et récurer ; savons de ménage ; produits pour laver la vaisselle ; tous produits auxiliaires de lavage et de rinçage, assouplissants textiles, colorants pour la lessive ; amidon et préparations d'amidon pour la lessive.

Cette marque intéresse également les classes 2 et 3.

— Renouvellement de dépôt du 26 avril 1968 sous le n° 68.3941.

N° R-83.9585.

CAMAY

Produits désignés : Produits chimiques pour l'industrie ; préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, savons d'industrie et de ménage, savons de toilette ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices.

Cette marque intéresse également la classe 3.

— Renouvellement de dépôt du 10 juillet 1968 sous le n° 68.3978.

30 mars 1983.

N° 83.9489.

Société dite : CANON KABUSHIKI KAISHA - 30-2, 3-chome - Shimomaruko - Ohta-Ku - TOKYO (Japon).

Canon

Produits désignés : Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes) ; engrais pour les terres (naturels et artificiels) ; compositions extinctrices ; trempes et préparations chimiques pour la soudure ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; substances adhésives destinées à l'industrie ; produits pour le développement et le tirage de la photographie et de l'électrophotographie ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Couleurs, vernis, laques ; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants ; résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Huiles et graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles) ; lubrifiants ; compositions à lier la poussière ; compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes ; chandelles, bougies, veilleuses et mèches ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages ; ancres, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés

et fondus ; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées ; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules) ; câbles et fils métalliques non électriques ; serrurerie ; tuyaux métalliques ; coffres-forts et cassettes ; billes d'acier ; fers à cheval ; clous et vis ; autres produits en métal (non précieux) ; minerais ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Machines et machines-outils ; moteurs (excepté pour véhicules terrestres) ; accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; couveuses ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Outils et instruments à main ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs ; appareils photographiques ; caméras ; lentilles et objectifs ; projecteurs ; jumelles ; lunettes ; appareils et instruments photographiques à rayons X ; appareils vidéo ; bandes et disques d'enregistrement vidéo et sonores ; ordinateurs ; appareils et instruments d'affichage ou de visualisation ; machines de traitement de textes ; machines traductrices ; appareils et instruments d'aide à l'enseignement ; disques souples ; calculatrices électroniques ; appareils et instruments de télécopie ; appareils et instruments électrophotographiques ; appareils et instruments de micrographie ; machines à écrire électroniques ; semi-conducteurs, appareils et instruments pour la fabrication de semi-conducteurs ; fichiers électroniques ; imprimantes à rayon laser ; appareils et instruments optiques ; fibres optiques ; têtes magnétiques ; unités de disques ; imprimantes ; lecteurs de cartes ; instruments de mesures ; micro moteurs ; adaptateurs pour courant alternatif ; appareils électroniques de communication pour handicapés ; appareils et instruments holographiques ; montres et pendules électroniques ; destructeurs de documents ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels) ; appareils photographiques à rayons X ; appareils d'ophtalmologie ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par

eau ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Armes à feu ; munitions et projectiles ; substances explosives ; feux d'artifice ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.) ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliure ; photographies ; papeterie ; matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes, pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières ; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis) ; matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler ; amiante, mica et leurs produits ; tuyaux flexibles non métalliques ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières ; peaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier ; tuyaux en grès ou en ciment ; produits pour la construction des routes ; asphalte, poix et bitume ; maisons transportables ; monuments en pierre, cheminées ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Meubles, glaces, cadres ; articles en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, cellulose et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué) ; peignés et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la brosse à dents ; instruments et matériel de nettoyage ; paille de fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs ; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.) ; matières textiles fibreuses brutes ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Fils ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Tissus ; couvertures de lit et de table ; articles textiles ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Vêtements, y compris les bot-

tes, les souliers et les pantoufles ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, boutons à pression, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Tapis, paillasons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers ; tentures (excepté en tissu) ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Jeux, jouets ; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements) ; ornements et décoration pour arbres de Noël ; pièces et accessoires pour tous les produits visés ci-dessus. Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles ; substances alimentaires pour les animaux, malt. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Vins, spiritueux et liqueurs. Tabac, brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes.

Cette marque intéresse également les classes 2 à 34.

5 avril 1983.

N° R-83.9497.

Société dite : KYOWA HAKKO KOGYO C° LTD. - 4 Ohtemachi 1-chome - Chiyoda-ku - TOKYO (Japon).

KYOWA

Produits désignés : Tous produits alimentaires, animaux, végétaux et minéraux d'origine naturelle et/ou artificielle y compris tous produits alimentaires de nature synthétique ou d'origine chimique, et plus spécialement assaisonnement chimique, éléments de complément (additif), substances alimentaires pour les animaux et les volailles. Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. Café, thé, cacao, sucre, riz,

tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, non compris dans d'autres classes ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles ; substances alimentaires pour les animaux, malt.

Cette marque intéresse également les classes 5, 29, 30 et 31.

— Renouvellement de dépôt du 5 avril 1968 sous le n° 68.3924.

7 avril 1983.

N° R-83.9498.

Société dite : GAF CORPORATION - 140 West 51st Street - NEW YORK (N.Y. - U.S.A.).



Produits désignés : Produits chimiques, produits photosensibles, substances adhésives destinés à l'industrie, résines artificielles et synthétiques. Matières colorantes, résines naturelles. Détergents, cosmétiques. Huiles et graisses industrielles, lubrifiants. Appareils et instruments photographiques et cinématographiques y compris transparents photographiques, projecteurs, accessoires de projecteur, stéréoscopes, visionneuses et porte-vues pour transparents photographiques. Papier et articles en papier, photographie, papeterie et matières adhésives (pour la papeterie). Feutre de fibre naturelle et synthétique, feutre et élastomères en lamelles, tissus mi-feutre y compris matériau thermoplastique, étoffes non tissées contenant des fibres synthétiques, thermoplastique en mélange avec des fibres de verre ; filtres et accessoires de filtre pour la filtration des liquides, de l'air et des gaz, éléments de filtre y compris poches, plateaux, cartouches et pièces moulées ; matériaux isolants. Matériaux de construction, pierre naturelle et artificielle, ciment, chaux, mortier, plâtre, tuyaux en grès ou en ciment, produits pour la construction des routes, asphalte, poix et bitume.

Cette marque intéresse également les classes 2, 3, 4, 9, 16, 17, 19 et 24.

— Renouvellement de dépôt du 19 juillet 1968 sous le n° 68.3991.

8 avril 1983.**N° R-83-9502.**

Société dite : STAUFFER CHEMICAL COMPANY - WESTPORT (Connecticut 06881-0850 - U.S.A.).



Produits et services désignés : Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ; engrais pour les terres (naturels et artificiels) ; compositions extinctrices ; trempes et préparations chimiques pour la soudure ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; substances adhésives destinées à l'industrie. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles. Publicité, distribution de prospectus, d'échantillon ; location de matériel publicitaires ; impression de travaux publicitaires ; aide aux entreprises industrielles ou commerciales dans la conduite de leurs affaires ; conseils, informations ou renseignements d'affaires ; entreprise à façon de travaux statistiques, mécanographiques, de sténotypie ; comptabilité ; reproduction de documents, bureaux de placement ; location de machines à écrire et de matériel de bureau. Hôtellerie, restauration ; maisons de beauté, de coiffure, pompes-funèbres, fours crématoires ; réservation de chambres d'hôtel pour voyageurs ; travaux d'ingénieurs, consultations professionnelles et établissement de plans sans rapport avec la conduite des affaires ; travaux du génie ; prospections, forages ; essais de matériaux ; laboratoires ; locations de matériel pour exploitation agricole, de vêtements, de literie ; d'appareils distributeurs.

Cette marque intéresse également les classes 5, 35 et 42.

— Renouvellement de dépôt du 26 avril 1968 sous le n° 68.3934.

13 avril 1983.**N° 83.9508 & 83.9509.**

Société anonyme monégasque dite : EXSYMOL - 2, boulevard Charles III - MONACO (Principauté).

N° 83.9508.

OLEOSTERINES

Produits désignés : Produits chimiques et matière première pour l'industrie cosmétique.

N° 83.9509.

HYDRUMINES

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9508).

10 mai 1983.**N° R-83.9538.**

Société anonyme dite : BARCLAYS BANK S.A. - 33, rue du Quatre Septembre - PARIS 2ème.

BARCLAYS BANK

Produits et services désignés : 1. Produits chimiques destinés à l'industrie, à la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes) ; engrais pour les terres (naturels et artificiels) ; compositions extinctrices ; trempes et préparations chimiques pour la soudure ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; substances adhésives destinées à l'industrie. 2. Couleurs, vernis, laques ; préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants ; résines naturelles ; métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs. 3. Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux, dentifrices. 4. Huiles et

graisses industrielles (autres que les huiles et les graisses comestibles et les huiles essentielles) ; lubrifiants ; compositions à lier la poussière, compositions combustibles (y compris les essences pour moteurs) et matières éclairantes ; chandelles, bougies, veilleuses et mèches. 5. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants, et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles. 6. Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages ; ancrs, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fonds ; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées ; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules) ; câbles et fils métalliques non électriques ; serrurerie ; tuyaux métalliques ; coffres-forts et cassettes : billes d'acier ; fers à cheval, clous et vis ; autres produits en métal (non précieux), non compris dans d'autres classes ; minerais. 7. Machines et machines-outils ; moteurs (excepté pour véhicules terrestres) ; accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; couveuses. 8. Outils et instruments à main ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches. 9. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer, appareils extincteurs. 10. Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels). 11. Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. 12. Véhicules, appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. 13. Armes à feu ; munitions et projectiles ; substances explosives ; feux d'artifice. 14. Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques. 15. Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.). 16. Papier et articles en papier, carton et articles en carton ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures, photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes, pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer, caractères d'imprimerie ; clichés.

17. Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes ; feuilles et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis) ; matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler ; amiante, mica et leurs produits ; tuyaux flexibles non métalliques. 18. Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie. 19. Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier ; tuyaux en grès ou en ciment ; produits pour la construction des routes ; asphalte, poix et bitume ; maisons transportables, monuments en pierre ; cheminées. 20. Meubles, glaces, cadres ; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écailles, ambre, nacre, écume de mer, celluloid et succédanés de toutes ces matières, ou en matières plastiques. 21. Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux), matériaux pour la brosseuse ; instruments et matériel de nettoyage ; paille de fer ; verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes. 22. Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs ; matière de rembourrage (crin, kapok, plumes, algues de mer, etc.) ; matières textiles fibreuses brutes. 23. Fils. 24. Tissus ; couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. 25. Vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantouffles. 26. Dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, boutons à pression, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles. 27. Tapis, paillasons, nattes, linoléums et autres produits servant à couvrir les planchers ; tentures (excepté en tissu). 28. Jeux, jouets, articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements) ; ornements et décorations pour arbres de Noël. 29. Viande, poissons, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. 30. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café, farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde, poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. 31. Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines non compris dans d'autres classes ; animaux vivants ; fruits et légumes frais ; semences, plantes vivantes et fleurs naturelles ; substances alimentaires pour les animaux, malt. 32. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcoolisées ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. 33. Vins, spiritueux et liqueurs. 34. Tabac,

brut ou manufacturé, articles pour fumeurs ; allumettes. 35. Publicité et affaires. 36. Assurances et finances. 37. Constructions et réparations. 38. Communications. 39. Transport et entrepôt. 40. Traitement de matériaux. 41 Education et divertissement. 42. Services de tous genres et de toute nature.

Cette marque intéresse également les classes 2 à 42.

— Renouvellement de dépôt du 22 février 1968 sous le n° 68.3910.

11 mai 1983.

N° 83.9543.

Monsieur Antoine CASARINI - « Continental Applications » - 2, boulevard Charles III - MONACO (Principauté).

POLYSULFONE S.S.S.

Produits ou services désignés : Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes) ; engrais pour les terres (naturels et artificiels) ; compositions extinctrices ; trempes et préparations chimiques pour la soudure ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; substances adhésives destinées à l'industrie. Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages ; ancres, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fondus ; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées ; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules) ; câbles et fils métalliques non électriques ; serrurerie ; tuyaux métalliques ; coffres-forts et cassettes ; billes d'acier ; fers à cheval ; clous et vis ; autres produits en métal (non précieux) non compris dans d'autres classes ; minerais. Machines et machires-outils ; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres) ; accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; couveuses. Outils et instruments à main ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la TSF), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une

pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air et par eau. Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes ; feuilles, plaqués et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis) ; matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler ; amiante, mica et leurs produits ; tuyaux flexibles non métalliques. Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la broserie ; instruments et matériel de nettoyage ; paille de fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction) ; verrerie, porcelaine et faïencé non comprises dans d'autres classes. La protection est revendiquée pour tous les produits entrant dans ces classes.

Cette marque intéresse également les classes 6, 7, 8, 9, 11, 12, 17 et 21.

27 mai 1983.

N° R-83.9554.

Société dite : PROCTER & GAMBLE A.G. - Gerbergasse 1 - 6000 LUCERNE (Suisse).

MOTIV

Produits désignés : Produits chimiques pour l'industrie ; préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser, abraser et récurer, savons d'industrie et de ménage, tous produits auxiliaires pour le lavage, le trempage et le rinçage, produits pour laver la vaisselle, savons de toilette, parfumerie, cosmétiques, huiles essentielles, lotions pour les cheveux, dentifrices ; produits d'hygiène, désinfectants.

Cette marque intéresse également les classes 3 et 5.

— Renouvellement de dépôt du 21 juin 1968 sous le n° 68.3972.

31 mai 1983.**N° 83.9556.**

Société anonyme monégasque dite DIFAN - 4, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

RENOV CUIR

Produits désignés : Produits pour l'imperméabilisation du cuir ; produits pour l'imprégnation du cuir ; produits pour rafraîchir le cuir. Décapants, cires, cirages et crèmes pour l'entretien des chaussures ; produits pour faire briller.

Cette marque intéresse également la classe 3.

6 juin 1983.**N° R-83.9565.**

Société dite : THE GOODYEAR TIRE & RUBBER COMPANY - 1144 East Market Street - AKRON (Comté de Summit - Ohio - U.S.A.).

GOODYEAR

Produits et services désignés : Produits chimiques destinés à l'industrie, la science, la photographie, l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture ; résines artificielles et synthétiques, matières plastiques à l'état brut (sous forme de poudres, de liquides ou de pâtes) ; engrais pour les terres (naturels et artificiels) ; compositions extinctrices ; trempes et préparations chimiques pour la soudure ; produits chimiques destinés à conserver les aliments ; matières tannantes ; substances adhésives destinées à l'industrie. Couleurs, vernis, laques, préservatifs contre la rouille et contre la détérioration du bois ; matières tinctoriales ; mordants, résines naturelles, métaux en feuilles et en poudre pour peintres et décorateurs. Machines et machines-outils ; moteurs (excepté pour véhicules terrestres) ; accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; couveuses. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. Papier et articles en papier, carton et articles en carton ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures, photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou

d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. Gutta-percha, gomme élastique, balata et succédanés, objets fabriqués en ces matières non compris dans d'autres classes ; feuilles, plaques et baguettes de matières plastiques (produits semi-finis) ; matières servant à calfeutrer, à étouper et à isoler ; amiante, mica et leurs produits ; tuyaux flexibles non métalliques. Matériaux pour la construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier ; tuyaux en grès ou en ciment ; produits pour la construction des routes, asphalte, poix et bitume ; maisons transportables ; monuments en pierre, cheminées. Vêtements y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. Tapis, paillasons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers ; tentures (excepté en tissu). Publicité et affaires. Constructions et réparations.

Cette marque intéresse également les classes 2, 7, 12, 16, 17, 19, 25, 27, 35 et 37.

— Renouvellement de dépôt du 20 septembre 1968 sous le n° 68.4058.

Classe 2

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9484

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9498

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 1 : N° R-83.9565

Classe 3

3 mars 1983.**N° 83.9473.**

Société anonyme monégasque dite : SOCIETE INDUSTRIELLE DE MONACO - 20, boulevard Princesse Charlotte - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

COURTAROM

Produits désignés : Savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour cheveux.

11 & 14 mars, 9 & 10 juin, 1er & 6 juillet 1983.

N° 83.9474, 83.9480, 83.9571, 83.9574, 83.9593 à 83.9596, 83.9603 et 83.9604.

Société anonyme dite : ELIDIA GIBBS, 22, rue de Maignan - PARIS 8ème.

N° 83.9474.



Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 3. Déodorants et produits contre la transpiration et, plus généralement, tous produits d'hygiène et désinfectants.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : emballage de couleur bleu roi foncé ; représentation de papillons stylisés rouges, verts et jaunes ; les mots IMPULSE et TAQUINE en caractères jaune or.

— Priorité France du 30 septembre 1982 sous le n° 641.291.

N° 83.9480.

ALL CLEAR

Produits désignés : Tous produits pour l'entretien et les soins de la chevelure.

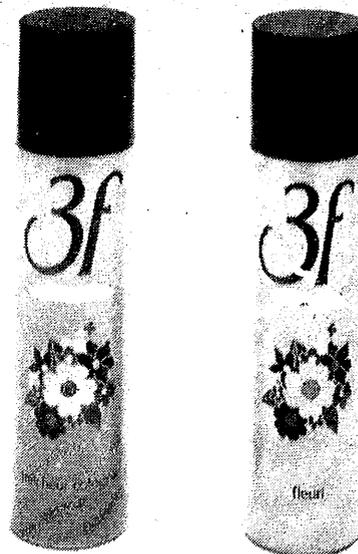
Caractéristiques particulières : Priorité France du 16 septembre 1982 sous le n° 640.025.

N° 83.9571.

LYNX

Caractéristiques particulières : Priorité France du 21 décembre 1982 sous le n° 649.213.

N° 83.9574.



Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : flacons de tons roses et vert pastel avec bouchons rose foncé et vert foncé ; les mots 3 F « FLEURI » et « FRAICHEUR COLOGNE » en caractères assortis aux bouchons pour chaque flacon, représentation d'un bouquet de fleurs multicolore (blanc, rose, bleu et vert).

— Priorité France du 15 décembre 1982 sous le n° 648.546.

(Voir pour ces deux marques les produits du N° 83.9474).

N° 83.9593.



Produits désignés : Tous produits pour l'entretien et les soins de la chevelure.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : flacon et bouchon de couleur blanche ; sur fond de l'étiquette bleu marine, les mots « SHAMPOING CLEAR » en lettres blanches ; liseré bleu roi, avec au-dessous deux liserés vert et jaune en forme d'accolade ; bandes verte, bleu marine et bleu roi en bas du flacon ; diverses inscriptions en lettres bleu roi sur fond blanc et blanches sur fond bleu marine.

N° 83.9594.



(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9593).

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : emballage de couleur blanche ; sur un rectangle bleu marine les mots « SHAMPOING CLEAR » en lettres blanches ; liseré bleu roi avec au-dessous deux liserés vert et jaune en forme d'accolade ; bandes bleu marine et verte en bas de l'étiquette ; représentation d'une femme avec cheveux blonds roux, corsage bleu clair, tons chair ; représentation d'une tête avec cheveux châtiens.

Priorités France du 5 janvier 1983 sous les n° 650.607 & 650.608.

Ces six marques intéressent également la classe 5.

N° 83.9595.



Produits désignés : Produits pour les soins des dents et de la bouche.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : emballage blanc, représentation d'une bouche féminine tons chair, rouge, blanc ; diverses inscriptions en caractères roses ; le mot « GEL DENTIFRICE » et autres inscriptions en caractères verts ; sur une bande diagonale en camaïeu de vert, les mots « TRES PRES » en lettres blanches, « DOUBLE EFFET » en lettres jaunes ; représentation d'une brosse à dents avec manche de couleur verte et gel dentifrice à rayures blanches et vertes, tous les tons de vert étant vert émeraude plus ou moins soutenu.

— Priorité France du 6 janvier 1983 sous le n° 650.739.

N° 83.9596.



(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9595).

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : emballage blanc, représentation d'une bouche féminine ton chair, rouge, blanc ; diverses inscriptions en caractères roses ; le mot « GEL DENTIFRICE » et autres inscriptions en caractères bleus ; sur une bande diagonale en camaïeu de bleu, les mots TRES-PRES en lettres blanches, « DOUBLE EFFET » en lettres jaunes ; représentation d'une brosse à dents avec manche de couleur bleue et gel dentifrice à rayures blanches et bleues, tous les tons de bleu étant bleu roi plus ou moins soutenu.

— Priorité France du 6 janvier 1983 sous le n° 650.746.

N° 83.9603.

VIVAS

Produits désignés : Savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. Déodorants et produits contre la transpiration et, plus généralement, tous produits d'hygiène et désinfectants.

— Priorité France du 18 janvier 1983 sous le n° 651.999.

N° 83.9604.



Produits désignés : Savons ; parfumerie, parfums, eaux de toilette et tous produits parfumés. Déodorants et produits contre la transpiration et, plus généralement, tous produits d'hygiène et désinfectants.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : flacon et bouchon de couleur noire ; liserés horizontaux et le mot « AXE » de couleur blanche ; les mots : ambré, boisé et musk en lettres blanches, surmontés de dessins géométriques respectivement de couleur jaune, verte et rouge.

— Priorité France du 25 janvier 1983 sous le n° 652.672.

Ces deux marques intéressent également la classe 5.

11 mars 1983.

N° 83.9475.

Société anonyme dite : LEVER - 53/55, avenue George V - PARIS 8ème.



Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; produits d'hygiène, désinfectants.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : flacon rouge, bouchon jaune ; étiquette avec fond bleu foncé, les mots « WISK MACHINE » en lettres rouges, surmontées d'un triangle jaune et rouge ; diverses inscriptions en lettres jaunes et bleu clair.

— Priorité France du 8 octobre 1982 sous le n° 642.018.

Cette marque intéresse également la classe 5.

15 Mars & 1er juin 1983.

N° R-83.9482, R-83.9485 & R-83.9560.

Société dite : THE PROCTER & GAMBLE COMPANY - 301 East Sixth Street - CINCINNATI (Ohio - U.S.A.).

N° R-83.9482.

CHEEK TO CHEEK

Produits désignés : Produits de toilette, cosmétiques notamment crèmes pour le visage.

— Renouvellement de dépôt du 26 avril 1968 sous le n° 68.3939.

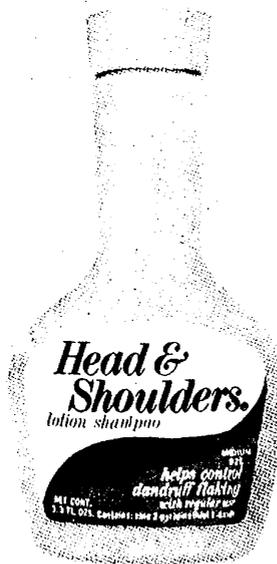
N° R-83.9485.

DAUNI

Produits désignés : Produits de rinçage ayant pour but d'assouplir et adoucir les tissus.

— Renouvellement de dépôt du 26 avril 1968 sous le n° 68.3942.

N° R-83.9560.



Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons d'industrie et de ménage, savons de toilette, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, produits pour les soins du cuir chevelu et des cheveux, lotions pour les cheveux, shampooings médicinaux et non, dentifrices ; produits d'hygiène, désinfectants.

Cette marque intéresse également la classe 5.

— Renouvellement de dépôt du 28 juin 1968 sous le n° 68.3974.

31 mars, 1er & 29 juillet 1983.

N° 83.9492 à 83.9495, 83.9599 & 83.9600, 83.9620.

Société anonyme monégasque dite : LABORATOIRES ASEPTA - 4, rue du Rocher - MONACO (Principauté).

N° 83.9492.

PIED DE BRONZE AKILEINE

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons, parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux, dentifrices, produits podologiques. Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques, produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles ; produits podologiques.

N° 83.9493.

PIED D'OR AKILEINE

N° 83.9494.

PIED D'ARGENT AKILEINE

N° 83.9495.

PIEDOR

(Voir pour ces trois marques les produits du N° 83.9492).

N° 83.9599.

OLD FRENCH RIVIERA COLOGNE FRC

Produits désignés : Produits de parfumerie, produits de beauté, eaux de toilette ; produits pharmaceutiques et hygiéniques.

N° 83.9600.

FRENCH RIVIERA COLOGNE FRC

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9599).

N° 83.9620.

EAU SOLAIRE

Produits désignés : Savons, produits de parfumerie, produits de beauté, crème pour le soin et la beauté du corps, du visage et des mains, cosmétiques, huiles essentielles, lotions pour les cheveux, dentifrices, produits solaires. Produits pharmaceutiques et hygiéniques et, en particulier, produits pour l'hygiène du corps et de l'épiderme, produits diététiques, désinfectants, produits solaires.

Ces sept marques intéressent également la classe 5.

7 avril 1983.

N° 83.9500 & 83.9501.

Société anonyme dite : SCHOLL (FRANCE) - 13 bis, avenue de l'Escouvrier - SARCELLES (Val d'Oise).

N° 83.9500.

Scholl

Produits désignés : Préparations non médicales pour la toilette des pieds. Préparations médicales, emplâtres, bandages, pansements médicaux et semel-

les médicales. Appareils et instruments pour usage en chirurgie pédicure et pour le soin des pieds, y compris semelles. Chaussures de sport, à savoir, sandales, chaussures, bas et collants.

N° 83.9501.



(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9500).

Ces deux marques intéressent également les classes 5, 10 et 25.

8 avril 1983.

N° R-83.9503 & R-83.9504.

Société dite : MONSANTO COMPANY - 800 North Lindbergh Boulevard - ST LOUIS (Missouri - U.S.A.).

N° R-83.9503.



Produits ou services désignés Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrice. Appareils et instruments scientifiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes, caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. Papier, carton, articles en papier ou en carton ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour,

reliures ; photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie. Clichés. Tuyaux flexibles non métalliques. Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier ; tuyaux en grès ou en ciment ; produits pour la construction des routes ; asphalte, poix, bitume ; maisons transportables ; monuments en pierre ; cheminées. Meubles, glaces, cadres ; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières. Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs ; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.) ; matières textiles fibreuses brutes. Fils. Tissus ; couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. Vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. Dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, boutons à pression, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles. Tapis, paillasons, nattes, linoléums et autres produits servant à couvrir les planchers ; tentures (excepté en tissu). Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

N° R-83.9504.

MONSANTO

(Voir pour cette marque les produits du N° R-83.9503).

Ces deux marques intéressent également les classes 9, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30 et 32.

— Renouvellements de dépôt du 26 avril 1968 sous les n° 68.3935 & 68.3936.

14 avril 1983.**N° 83.9510.**

Société dite : THE RUFFLES CORPORATION -
501 madison Avenue - NEW YORK (N.Y. - U.S.A.).

RUFFLES

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; savons ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices.

20 avril 1983.**N° 83.9514.**

Société dite : KIRKBI A/S - 7190 BILLUND
(Danemark).

LEGO

Produits désignés : 3. Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; parfumerie, huiles essentielles, cosmétiques, lotions pour les cheveux ; dentifrices. 9. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. 11. Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. 15. Instruments de musique (à l'exception des machines parlantes et appareils de T.S.F.). 16. Papier et articles en papier, carton et articles en carton, imprimés, journaux et périodiques, livres, articles pour reliures ; photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes, pinceaux, machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles), matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. 18. Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes, fouets, harnais et sellerie. 19. Matériaux de construction, pierres naturelles et artificielles, ciment, chaux, mortier, plâtre et gravier ; tuyaux en grès ou en

ciment, produits pour la construction des routes ; asphalte, poix et bitume ; maisons transportables ; monuments en pierre ; cheminées. 20. Meubles, glaces, cadres ; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, junc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques. 22. Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs ; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.) ; matières textiles fibreuses brutes. 24. Tissus ; couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. 25. Vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. 27. Tapis, paillassons, nattes, linoléums et autres produits servant à recouvrir les planchers ; tentures (excepté en tissu). 30. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel, sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace.

Cette marque intéresse également les classes 9, 11, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 24, 25, 27 et 30.

5 mai 1983.**N° R-83.9521 & 83.9522.**

Société dite : CARTER-WALLACE INC. - 767
Fifth Avenue - New York (N.Y. - U.S.A.).

N° 83.9521.

SEA & SKI

Produits désignés : Lotions brunissantes.

N° 83.9522.

INDOOR/OUTDOOR

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9521).

20 mai 1983.**N° 83.9551.**

Société anonyme monégasque dite : BIOTHERM
- Immeuble Le Neptune - Boulevard du Bord de Mer -
MONACO (Principauté).

BIO THERM

Produits et services désignés : Produits de parfumerie, de beauté, savonnerie, fards, huiles essentielles, cosmétiques, produits pour la chevelure, dentifrices, déodorants corporels. Produits pharmaceutiques et vétérinaires ; produits hygiéniques ; produits alimentaires biologiques et de régime à but médical ; aliments diététiques à but médical ; sels pour bains médicinaux ; produits pour les soins et le traitement de la peau ; désodorisants d'atmosphère, emplâtres, matériel pour pansements, désinfectants. Outils et instruments à main ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. Instruments et appareils chirurgicaux, appareils thérapeutiques à air chaud, appareils vibratoires à air chaud, bas pour varices, gants en caoutchouc, appareils orthopédiques, appareils pour massages du corps et du visage, appareils et gants pour frictionner, appareils et lampes à bronzer à usage médical. Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau. Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques. Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie) ; matières adhésives pour la papeterie ; matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. Cuir et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux ; malles et valises ; parapluies, parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie. Meubles, glaces, cadres ; articles (non compris dans d'autres classes) en bois, liège, roseau, jonc, osier, en corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, celluloïd et succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques. Petits ustensiles et récipients portatifs pour le

ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinceaux) ; matériaux pour la broserie ; instruments et matériel de nettoyage ; paille de fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction), verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes. Cordes, ficelles, filets, tentes, bâches, voiles, sacs ; matières de rembourrage (crin, capoc, plumes, algues de mer, etc.) ; matières textiles fibreuses brutes. Tissus ; couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. Vêtements, y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. Dentelles et broderies, rubans et lacets ; boutons, boutons à pression, crochets et œillets, épingles et aiguilles ; fleurs artificielles. Jeux, jouets ; articles de gymnastique et de sport (à l'exception des vêtements) ; ornements et décoration pour arbres de Noël. Boissons non alcooliques, sirops et autres préparations pour faire des boissons ; eaux minérales. Décorations d'étalages et de vitrines, diffusion d'annonces publicitaires par moyens audiovisuels ou par presse écrite, agences de presse publicitaires, agence de publicité radiophonique et télévisée. Distribution de journaux et revues, écoles d'esthétiques, instituts pour l'enseignement des soins de beauté.

Cette marque intéresse également les classes 5, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 32, 35 et 41.

27 mai 1983.

N° R-83.9553.

Société dite : PROCTER & GAMBLE A.G. - Gerbergasse 1 - 6000 LUCERNE (Suisse).

WHISPER

Produits désignés : Produits de toilette et d'hygiène, particulièrement produits désodorisants et contre la transpiration.

Cette marque intéresse également la classe 5.

— Renouvellement de dépôt du 21 juin 1968 sous le n° 68.3971.

31 mai 1983.

N° 83.9559.

Société anonyme monégasque dite : PHARMAC - Rue du Stade - MONACO (Principauté).

MEDITAR

Produits désignés : Cosmétiques, produits cosmétologiques. Produits dermatologiques.

Cette marque intéresse également la classe 5.

6 juin 1983.

N° R-83.9562.

Société dite : RICHARDSON-VICKS LIMITED - Rusham Park - Whitehall Lane - EGHAM (Surrey - Grande Bretagne).

NAPISAN

Produits désignés : Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver, préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, savons. Emplâtre agglutinatif et guérissant, stérilisé ; préparations désinfectantes, stérilisantes et sanitaires pour langes.

Cette marque intéresse également la classe 5.

— Renouvellement de dépôt du 1er août 1968 sous le n° 68.4006.

3 février 1982.

N° R-83.9592.

Société anonyme monégasque dite : LANCASTER - 7, avenue d'Ostende - MONACO (Principauté).

LIGNE PRINCIÈRE

Produits désignés : Tous produits de parfumerie, d'hygiène et de beauté, fards, dentifrices, savons de toilette, lotions pour les cheveux, peignes, éponges et autres ustensiles de toilette.

Cette marque intéresse également les classes 5 et 21.

— Renouvellement de dépôt du 9 janvier 1967 sous le n° 67.3625.

5 juillet 1983.

N° R-83.9601.

Société dite : CYCLAX LIMITED - 17 Old Bond Street - LONDRES W. (Grande Bretagne).

CYCLAX

Produits désignés : Préparations non médicamenteuses pour la toilette, savons, parfums, cosmétiques, huiles essentielles, préparations pour les cheveux et produits dépilatoires, poudre cosmétique en compact. Préparations médicamenteuses pour la peau et le cuir chevelu, déodorants ; préparations médicamenteuses pour le bain, lotions ophtalmiques.

Cette marque intéresse également la classe 5.

— Renouvellement de dépôt du 2 septembre 1968 sous le n° 68.4042.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9484

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9498

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 1 : N° R-83.9554

Classe 1 : N° 83.9556

Classe 1 : N° R-83.9585

Classe 4

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9498

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 5

2 mars, 15 avril, 5, 17 & 18 mai 1983.

N° 83.9471, 83.9511, 83.9523 & 83.9524, 83.9544 à 83.9546.

Société dite : THE WELLCOME FOUNDATION LIMITED - 183 Euston Road - LONDRES (Grande Bretagne).

N° 83.9471.

WELLBUTRINE

Produits désignés : Préparations et produits pharmaceutiques et médicinaux ; préparations et produits vétérinaires.

N° 83.9511.

SEMPREX

Produits désignés : Préparations et produits pharmaceutiques et médicinaux.

N° 83.9523.

POLYTRIM

N° 83.9524.

WELLCOVORIN

(Voir pour ces deux marques les produits du N° 83.9511).

N° 83.9544.

WELLCARE

Produits désignés : Préparations, produits et substances vétérinaires ; insecticides ; parasitocides.

N° 83.9545.

RABDOMUN

Produits désignés : Préparations, produits et substances vétérinaires ; vaccins et sérums.

N° 83.9546.

TRANSDED

Produits désignés : Préparations, produits et substances pharmaceutiques et médicinaux ; préparations,

produits et substances vétérinaires ; insecticides ; parasitocides ; additifs médicamenteux pour les aliments destinés aux animaux.

18 avril 1983.

N° 83.9512.

Société dite : BARNES-HIND/HYDROCURVE INC. - 895 Kifer Road - SUNNYVALE (Californie 94086 - U.S.A.).

EPHY

Produits désignés : Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour enfants et malades ; emplâtres, matériel pour pansements ; matières pour plomber les dents et pour empreintes dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nuisibles et en particulier gouttes pour les yeux.

31 mai 1983.

N° 83.9555.

Société anonyme monégasque dite : FAMADEM - 29, rue de Mollo - MONACO (Principauté).



Produits désignés : Produits pharmaceutiques, vétérinaires et hygiéniques. Instruments et appareils chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires (y compris les membres, les yeux et les dents artificiels). Articles de gymnastique et de sports (à l'exception des vêtements).

Caractéristiques particulières : Couleurs revendiqués : noir, rouge et mauve.

Cette marque intéresse également les classes 10 et 28.

31 mai, 6 juin et 18 juillet 1983.

N° 83.9557, 83.9558, 83.9567 & 83.9612.

Société anonyme monégasque dite : PHARMAC -
Le Thalès - Rue du Stade - MONACO (Principauté).

N° 83.9557.

ANTRADERM

Produits désignés : Produits ophtalmologiques.

N° 83.9558.

VIROPTIC

N° 83.9567.

VIROPHTA COLLYRE

N° 83.9612.

BETANOL COLLYRE

(Voir pour ces trois marques les produits du N°
83.9557).

6 juin 1983.

N° R-83.9563.

Société dite : MERCK & CO. INC. - 126 E. Lin-
coln Avenue - RAHWAY (New Jersey - U.S.A.).

DICHLOTRIDE

*Produits désignés : Produits pharmaceutiques,
vétérinaires et hygiéniques, produits diététiques pour
enfants et malades, emplâtres, matériel pour panse-
ments ; matières pour plomber les dents et pour
empreintes dentaires, désinfectants, préparations*

pour détruire les mauvaises herbes et les animaux nui-
sibles.

— Renouvellement de dépôt du 22 août 1968 sous
le n° 68.4029.

6 juin 1983.

N° R-83.9566.

Société dite : RICHARDSON-VICKS INC. - Ten
Westport Road - WILTON (Connecticut 06897 -
U.S.A.).

BENZODENT

*Produits désignés : Produits pharmaceutiques,
vétérinaires et hygiéniques ; produits diététiques pour
enfants et malades ; emplâtres ; matériel pour panse-
ments ; matières pour plomber les dents et empreintes
dentaires ; désinfectants ; préparations pour détruire
les mauvaises herbes et les animaux nuisibles ; prépa-
rations antiseptiques et/ou bactériologiques et/ou
analgésiques à usage pour dentitions artificielles et
pour les gencives et la bouche.*

— Renouvellement de dépôt du 18 décembre 1968
sous le n° 69.4113.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9497

Classe 1 : N° R-83.9502

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 1 : N° R-83.9554

Classe 3 : N° 83.9474

Classe 3 : N° 83.9475

Classe 3 : N° 83.9480

Classe 3 : N° 83.9492

à

Classe 3 : N° 83.9495

Classe 3 : N° 83.9500

Classe 3 : N° 83.9501

Classe 3 : N° 83.9551

Classe 3 : N° R-83.9553

Classe 3 : N° 83.9559

Classe 3 : N° R-83.9560

Classe 3 : N° R-83.9562

Classe 3 : N° 83.9571

Classe 3 : N° 83.9574

Classe 3 : N° R-83.9592

Classe 3 : N° 83.9593

Classe 3 : N° 83.9594

Classe 3 : N° 83.9599

Classe 3 : N° 83.9600
 Classe 3 : N° R-83.9601
 Classe 3 : N° 83.9603
 Classe 3 : N° 83.9604
 Classe 3 : N° 83.9620

Classe 6

1er avril 1983.

N° R-83.9496.

Société dite : FERODO LIMITED - 20 St Maryis
 Parsonage - MANCHESTER (Grande Bretagne).

FERODO

Produits désignés : Bandes et bordures pour escaliers, carreaux pour escaliers et planchers, bordures anti-glissantes, éléments de revêtement protecteurs anti-glissants, anti-dérapants pour escaliers, marches, planchers, routes et surfaces similaires ; nez de marche : marches constituant des parties d'escaliers ou de marches d'escaliers ; crochets et loquets, coussinets pour fenêtres et pour charnières, toutes ces parties étant entièrement ou principalement en matières métalliques et articles entièrement ou principalement en métal fritté. Sabots de freins, semelles de freins, garnitures de freins et accessoires, tampons à absorption d'énergie, roulements, coussinets et pièces d'engrenage, toutes ces pièces faisant partie de machines, parties de machines en matières anti-friction et de frottement ; courroies, câbles, bandes d'entraînement pour ces machines ; tous produits entièrement ou principalement en métal fritté. Sabots de freins, semelles de freins, garnitures de freins et accessoires, tampons à absorption d'énergie, roulements, coussinets et pièces d'engrenage, toutes ces pièces faisant partie de véhicules, en matières anti-friction et de frottement, courroies, câbles et bandes d'entraînement, tous ces articles étant destinés à des dispositifs de propulsion de véhicules tous produits entièrement ou principalement en métal fritté. Produits et matières entièrement ou principalement en amiante, matières plastiques en feuilles ; garnitures d'embrayage, garnitures pour puits de pétrole et matériau isolant acoustique et isolant thermique, tous produits entièrement ou principalement en métal fritté. Bandes et bordures pour escaliers, carreaux pour escaliers et planchers, bordures anti-glissantes, éléments de revêtements protecteurs anti-glissants, anti-dérapants pour escaliers, marches, planchers, routes et surfaces similaires ; nez-de-marche : marches constituant des parties d'esca-

liers ou de marches d'escaliers ; crochets et loquets, coussinets pour fenêtres et pour charnières toutes ces parties étant entièrement ou principalement en matières non métalliques.

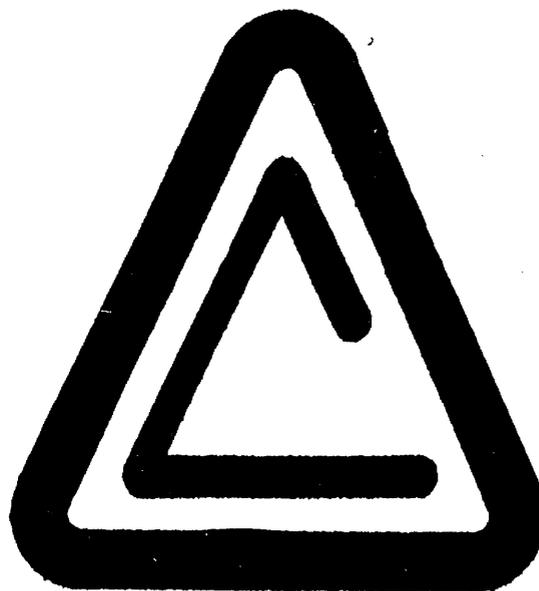
Cette marque intéresse également les classes 7, 12, 17 et 19.

— Renouvellement de dépôt du 13 novembre 1968 sous le n° 68.4094.

11 mai 1983.

N° 83.9542.

Société anonyme monégasque dite : COMEX - Le Copori - 5, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).



Produits désignés : Métaux communs bruts et mi-ouvrés et leurs alliages ; ancres, enclumes, cloches, matériaux à bâtir laminés et fondus ; rails et autres matériaux métalliques pour les voies ferrées ; chaînes (à l'exception des chaînes motrices pour véhicules) ; câbles et fils métalliques non électriques ; serrurerie ;

tuyaux métalliques ; coffres-forts et cassettes ; billes d'acier ; fers à cheval ; clous et vis ; autres produits en métal (non précieux) non compris dans d'autres classes ; minerais. Machines et machines-outils ; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres) ; accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; couveuses. Outils et instruments à main ; coutellerie, fourchettes et cuillers ; armes blanches. Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la TSF), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. Installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et installations sanitaires. Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air et par eau. Petits ustensiles et récipients portatifs pour le ménage et la cuisine (non en métaux précieux ou en plaqué) ; peignes et éponges ; brosses (à l'exception des pinces) ; matériaux pour la brosse-rie ; instruments et matériel de nettoyage ; paille de fer ; verre brut ou mi-ouvré (à l'exception du verre de construction) ; verrerie, porcelaine et faïence non comprises dans d'autres classes. La protection est revendiquée pour tous les produits entrant dans ces classes.

Cette marque intéresse également les classes 7, 8, 9, 11, 12 et 21.

20 mai 1983.

N° 83.9549.

Société anonyme monégasque dite : SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE MATÉRIEL ET D'OUTILLAGE en abrégé SICMO - 3, rue de l'Industrie - MONACO (Principauté).

sicmo

Produits désignés : Surpresseurs, distributeurs de peinture ; pistolets à peinture ; matériel d'application de peinture ; pulvérisateur ; centrale de distribution pour pistolets à peinture.

Cette marque intéresse également les classes 7 et 8.

20 mai 1983.

N° 83.9550.

Société anonyme dite : TECHNIRAMA AGENCEMENTS EXPOSITIONS - 5, rue Maurice Rouvier - PARIS 14ème.

UNIC

Produits désignés : Tubes métalliques, assemblages de tubes métalliques, meubles notamment comportant des tubes métalliques, structures démontables ou pliables en tubes, notamment métalliques, et en particulier stands d'exposition pliables réalisés par assemblage de tubes, notamment métalliques.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 15 mars 1983 sous le n° 658.093.

Cette marque intéresse également la classe 20.

10 juin 1983.

N° 83.9572.

Société dite : KASO OY - Lyhtytie 2 - 00750 HELSINKI 75 (Finlande).

KASO

Produits désignés : Fichiers de sécurité avec compartiments individuels ; chambres fortes et portes de sûreté ; cassettes ; dépôt en coffres-forts ; chambres fortes pour coffres forts et fichiers de sécurité.

13 juin 1983.

N° 83.9575.

Monsieur Jacques MEIGNAN - 6, Lacets Saint Léon - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

SECAD

Produits et services désignés : Dispositif de sécurité destiné à identifier à distance les caractéristiques dimensionnelles d'un véhicule ou d'un objet, puis à

déclencher les diverses manœuvres pour éviter tout accident.

Cette marque intéresse également les classes 9, 35, 38 et 42.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 1 : N° 83.9543

Classe 7

8 avril 1983.

N° 83.9505 & 83.9517.

Société dite : SANYO ELECTRIC CO. LTD. - 18 Banchi - 2-chome - Keihan-Hondori - Moriguchi City - OSAKA (Japon).

N° 83.9505.

FISHER

Produits désignés : Machines et machines-outils ; moteurs (excepté pour véhicules terrestres) ; accouplements et courroies de transmission (excepté pour véhicules terrestres) ; grands instruments pour l'agriculture ; couveuses ; en particulier : machines à laver, séchoirs, machines à laver la vaisselle, machines à déchiqueter, découper et défibrer, robots industriels, machines à trier et à emballer, factureuses médicales, appareils de nettoyage à sec, presse de repassage pour teinturerie et lavoirs, aspirateurs industriels, machines de nettoyage par ultra-sons, pompes pour puits, chaudières à gaz, dynamos, compresseurs, ouvre-boîtes électriques, ciseaux électriques, rasoirs électriques, tondeuses à cheveux électriques, perceuses à main électriques, mélangeurs de produits alimentaires, presse-fruits et presse-légumes automatiques, broyeurs de glace électriques, appareils à hâcher la viande, affuteurs pour couteaux, machines à émincer, découper, déchiqueter, raper et hâcher les produits alimentaires, vibrateurs de massage électriques, systèmes monorail pour chariot de golf ainsi que leurs parties et accessoires ; appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques et électriques (y compris les instruments et appareils sans fil et T.S.F.) ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; instruments et appareils photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesure, de signalisation, de contrôle (surveillance), de sauvetage et d'enseignement ; appareils à frapper les pièces ou à monnayer ;

machines parlantes ; caisses enregistreuses ; calculatrices ; extincteurs ; en particulier, fers à repasser électriques, aspirateurs, sonneries et carillons domestiques, minuteriers, cirseuses électriques pour chaussures, dispensateurs électriques de denrées alimentaires, systèmes publics d'adresses, détecteurs de fumée, systèmes d'alerte électroniques, batteries et piles, chauffe-pieds électriques, calculatrices électroniques, interphones, systèmes électroniques de pagination, répondeurs téléphoniques, appareils d'enregistrement et de mémorisation à cassettes, machines à dicter, mini et micro calculatrices, calculatrices imprimantes à programme, appareils de télévision en couleurs, appareils de télévision en noir et blanc, appareils d'enregistrement vidéo sur bande, appareils d'enregistrement vidéo sur bande à cassettes, caméras de télévision industrielles, systèmes de télévision en circuit fermé ou par télécontrôle, bandes et/ou disques pour l'enregistrement magnétique sonore et/ou vidéo, tourne-disque vidéo, appareil radio, combinés radio phono, enregistreurs sur bande, platines à bandes, platines à cassettes ; platines à changement automatique de cassettes, tourne-disques, haut-parleurs, équipement à quatre canaux, amplificateurs, tuners, décodeurs, machines de vente automatiques, bacs de développement, machines automatiques à distribuer du thé, cirseuses pour parquet, chargeurs électriques, couvertures électriques, pantoufles électriques pour chauffe-pieds, bottes électriques pour chauffe-pieds, appareils de reproduction à bande, émetteurs-récepteurs, équipement stéréophonique de haute fidélité pour voitures, appareils radio pour voitures, appareils de nettoyage de voitures, dispositifs, fac-similés de microfilms, microphones, casques écouteurs, systèmes de haut-parleurs pour voitures, caméras vidéo (émettrices-réceptrices), sirènes et avertisseurs pour cycles, tachymètres pour cycles, fers à friser électriques, récepteurs de fac-similés, appareils pour le traitement de la parole, factureuses médicales, copieuses électroniques, leurs composants, parties et accessoires, en particulier électroniques, installations d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau et sanitaires ; séchoirs pour cheveux ; foyers à combustible liquide ; chaudières à gaz ; unités de cuisine ; éviers ; ventilateurs électriques ; circulateurs électriques ; ventilateurs électriques d'évacuation ; ventilateurs électriques d'aération ; ventilateurs pour voitures ; lampes ; lampes de secours ; séchoirs ; réfrigérateurs ; congélateurs ; fours à micro-ondes ; chauffe-eau au gaz ; cuiseurs automatiques à gaz ; grilleurs pour toasts ; chauffe-plats ; plateaux à gaz ; rampes à gaz ; fours à gaz ; purificateurs d'eau ; grills ; lampes fluorescentes ; supports pour éclairage ; lampes ; ampoules électriques ; lampes portatives ; réchauds à kérosène ; réchauds à gaz ; réchauds électriques ; systèmes de

chauffage central ; systèmes de réfrigération centrale ; refroidisseurs à ventilateur ; phares pour voitures ; chaudières à eau ; climatiseurs ; refroidisseurs d'eau ; serpentins à ventilateur ; colonnes de refroidissement d'eau ; appareils réfrigérateurs à absorption ; réfrigérateurs de stockage ; appareils à fabriquer des cubes de glace ; vitrines d'exposition réfrigérées ; réfrigérateur préfabriqué ; congélateurs préfabriqués ; dégivreurs à micro-ondes ; refroidisseurs d'eau ; rafraichisseurs d'air ; enceintes chauffantes électriques ; grills à gaz ; plateaux de cuisinière à gaz ; cuiseurs de riz électriques ; friteuses électriques ; chaudières à eau électriques ; chaudières à eau au gaz ; chauffe-bain au gaz ; baignoires ; salles de bains à éléments standardisés ; purificateurs ; dispositifs électriques de chauffage ; dispositifs électriques à chauffage par panneaux ; dispositifs de chauffage au gaz ; braséros électriques ; réfrigérateurs pour automobiles ; dispositifs chauffants pour voitures ; ensembles d'éclairage à dynamos et ampoules ; climatiseurs pour systèmes d'immeubles ; systèmes de refroidissement et de chauffage à absorption ; systèmes à énergie solaire pour le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude ; dispositifs de distribution d'eau chaude ; réchauffeurs de « saké » (boisson japonaise) ; chaudières à vapeur ; appareils électriques à préparer le café ; humidificateurs ; dés-humidificateurs ; incinérateurs ; stérilisateurs, ainsi que leurs parties et accessoires.

N° 83.9517.



(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9505).

Ces deux marques intéressent également les classes 9 et 11.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° 83.9543
 Classe 1 : N° R-83.9565
 Classe 6 : N° R-83.9496
 Classe 6 : N° 83.9542
 Classe 6 : N° 83.9549

Classe 8

17 juin 1983.

N° 83.9581.

Monsieur Marc DESCLOUX - L'Escorial - 31, avenue Hector Otto - MONACO (Principauté).



Produits désignés : Outils pour le soudage, le des-soudage, enrouleurs, fiches, prises, fusibles, pinces, câbles, cosses, baladeuses, outils divers, alarmes, sirènes, péritéléphones, haut-parleurs, diables.

Cette marque intéresse également la classe 9.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489.
 Classe 1 : N° R-83.9538.
 Classe 1 : N° 83.9543.
 Classe 3 : N° 83.9551.
 Classe 6 : N° 83.9542.
 Classe 6 : N° 83.9549

Classe 9

2 mars & 19 mai 1983.

N° 83.9472 & 83.9591.

Société anonyme monégasque dite : EISENBERG DATA SYSTEMS S.A. (E.D.S.) - 24, avenue Princesse Grace - MONTE-CARLO (Principauté de Monaco).

N° 83.9472.

MONTE-CARLO PERSONAL COMPUTER

Produits et services désignés : Ordinateurs, systèmes et programmes pour ordinateurs matériel électronique, logiciel.

Cette marque intéresse également la classe 42.

N° 83.9591.

EDS

EISENBERG DATA SYSTEMS

Produits désignés : Ordinateurs et périphériques.

11 mars 1983.

N° R-83.9478.

Société dite : INTERNATIONAL COMPUTERS LIMITED - I.C.L. House-Putney - LONDRES S.W. 15 (Grande-Bretagne).

I.C.L. S.A.

Produits et services désignés : Appareils scientifiques, appareils électriques et électroniques destinés à superviser, contrôler et commander des opérations industrielles et à calculer et fournir des renseignements et données statistiques ; appareils et instruments photographiques, de pesage, de mesure, de signalisation et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes, appareils enregistreurs sur ruban, caisses enregistreuses, machines à calculer, machines computatrices, machines à faire des tableaux, machines comptables ; appareils pour enregistrer, mettre en tableaux, analyser, interpréter ou classifier des renseignements et pour examiner, trier, arranger et collationner des cartes d'enregistrement, formules et papier et parties de tous les articles précédents, ruban pour enregistrer les renseignements et bobines pour ce ruban ; papier, articles de papier et articles de carton, carton, matière imprimée, meubles de bureau, fournitures de bureau (autres que les meubles), ruban à enregistrer, cartes et formules indicatrices et d'enregistrement, machines à faire les adresses, machines à faire les listes, machines à percer, appareils duplicateurs pour le bureau, machines à encreur pour le bureau, machines à écrire, meubles à tiroir, casiers, classeurs, tous ces articles pour classement ou indexation, rubans pour impression, tables à calculer, tampons encreurs,

fiches, touches de machines à écrire, clavier de machines à écrire, caractères, clichés et encres, crayons, conducteurs de l'électricité, tous articles de bureau et meubles. Services en relation avec l'installation, l'entretien et la réparation de machines, appareils et équipements électriques et électroniques pour le calcul et la fourniture de données programmées et de renseignements statistiques ainsi que pour la surveillance, la vérification et la commande à distance d'opérations industrielles ; services d'éducation et de formation et plus spécialement de formation du personnel pour l'utilisation, la manipulation, l'entretien et la réparation de telles machines et de tels appareils et équipements électriques et électroniques, services en relation avec la fourniture de données programmées et autres informations, c'est-à-dire bureaux de comptabilité et de calcul, en relation avec la fourniture et la location d'appareils scientifiques, appareils électriques et électroniques destinés à superviser, contrôler et commander des opérations industrielles et à calculer et fournir des renseignements et données statistiques ; d'appareils et instruments photographiques, de pesage, de mesure, de signalisation et d'enseignement ; d'appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; de machines parlantes, d'appareils enregistreurs sur ruban, de caisses enregistreuses, de machines à calculer, machines computatrices, machines à faire des tableaux, machines comptables, d'appareils pour enregistrer, mettre en tableaux, analyser, interpréter ou classifier des renseignements et pour examiner, trier, arranger et collationner des cartes d'enregistrement, formules et papiers et des parties de tous les articles précédents, de rubans pour enregistrer les renseignements et bobines pour ce ruban ; de papier, d'articles de papier et articles de carton, carton, matière imprimée, de meubles de bureau, de fournitures de bureau (autres que les meubles), de ruban à enregistrer, cartes et formules indicatrices et d'enregistrement, de machines à faire les adresses, de machines à faire les listes, de machines à percer, d'appareils duplicateurs pour le bureau, de machines à encreur pour le bureau, machines à écrire, meubles à tiroirs, casiers, classeurs, de tous ces articles pour classement ou indications, de rubans pour impression, de tables à calculer, tampons encreurs, fiches, touches de machines à écrire, claviers de machines à écrire, caractères, de clichés et encres, crayons, conducteurs de l'électricité, de tous articles de bureau et meubles.

Cette marque intéresse également les classes 16, 20, 35, 37, 41 et 42.

— Renouvellement de dépôt du 16 avril 1968 sous le n° 68.3925.

7 juin 1983.**N° 83.9568.**

Sociétés dites : ORION ENTERTAINMENT CORPORATION AND TANTRA PRODUCTIONS INC. - 1875 Century Park East - LOS ANGELES (Californie 90067 - U.S.A.) et 671 South La Bréa Avenue - LOS ANGELES (Californie 90036 - U.S.A.).

AEROBICISE

Produits désignés : Films, bandes, disques vidéo et bandes et disques sonores. Imprimés, journaux. Vêtements.

Cette marque intéresse également les classes 16 et 25.

16 juin 1983.**N° 83.9579.**

Société dite : MARS INCORPORATED - Westgate Park - 1651 Old Meadow Road - MC LEAN (Virginie - U.S.A.)

MARS

Produits et services désignés : Appareils et instruments nautiques et électroniques ; bandes audio et vidéo ; distributeurs automatiques, appareils déclenchés par pièces, jetons, billets de banque, tickets ; appareils pour trier, identifier, vérifier, distribuer ou rejeter les pièces de monnaie, jetons, billets de banque ou tickets ; caisses enregistreuses et machines à calculer ; pièces et accessoires inclus dans la classe 9 pour ces articles. Services comprenant la mise à disposition et la fourniture de repas, la mise à disposition et la fourniture de nourritures et boissons préparées pour la consommation ; fournitures de consultations et de conseils dans l'industrie alimentaire ; préparations, emballage et distribution d'aliments ; sélection d'aliments pour la vente au détail et exploitation de magasins d'épicerie, de magasins d'alimentation et restaurants comprenant fourniture de plats express.

Cette marque intéresse également la classe 42.

17 juin 1983.**N° 83.9582.**

Société dite : ERC RECORDS INC. - Suite 207 - 8265 Sunset Boulevard - LOS ANGELES (Californie 90046 - U.S.A.).

ERC

Produits et services désignés : Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses. Education et divertissement.

Cette marque intéresse également la classe 41.

12 juillet 1983.**N° 83.9609.**

Monsieur Enrico PAOLETTI et Madame Catherine LORENZI épouse PAOLETTI - 49, avenue Hector Otto - MONACO (Principauté).

JET SET INTERNATIONAL

Produits désignés : Lunettes de soleil en toutes matières. Sacs, valises, trousse de toilette en cuir et imitation du cuir, parapluies, cannes, parasols. Vêtements et accessoires de toutes matières y compris bottes, souliers, pantoufles et ceintures.

Cette marque intéresse également les classes 18 et 25.

13 juillet 1983.

N° 83.9611.

Société dite : BENHAM MANAGEMENT CORPORATION - 755 Page Mill Road - PALO ALTO (Californie 94304 - U.S.A.).

PAJ

Produits désignés : Disques enregistrés, bandes et cassettes.

26 juillet 1983.

N° 83.9617.

Société dite : PHILIP MORRIS INCORPORATED - 100 Park Avenue - NEW YORK (N.Y. 10017 - U.S.A.).

MARLBORO

Produits désignés : Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques (y compris la T.S.F.), photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils automatiques déclenchés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton ; machines parlantes ; caisses enregistreuses, machines à calculer ; appareils extincteurs. Cuirs et imitations du cuir, articles en ces matières non compris dans d'autres classes ; peaux ; malles et valises ; parapluies ; parasols et cannes ; fouets, harnais et sellerie. Tissus ; couvertures de lit et de table ; articles textiles non compris dans d'autres classes. Vêtements y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. Jeux, jouets, articles de gymnastique et de sport ; ornements et décoration pour arbres de Noël.

Cette marque intéresse également les classes 18, 24, 25 et 28.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9498

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 1 : N° 83.9543

Classe 3 : N° R-83.9503

Classe 3 : N° R-83.9504

Classe 3 : N° 83.9514

Classe 3 : N° 83.9551

Classe 6 : N° 83.9542

Classe 6 : N° 83.9575

Classe 7 : N° 83.9505

Classe 7 : N° 83.9517

Classe 8 : N° 83.9581

Classe 10

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 3 : N° 83.9500

Classe 3 : N° 83.9501

Classe 3 : N° 83.8551

Classe 5 : N° 83.9555

Classe 11

6 mai 1983.

N° 83.9534 & 83.9535.

Monsieur Pierre PLANEL - 31, avenue Hector Otto - MONACO (Principauté).

N° 83.9534.

DUYAZUINI

Produits désignés : Lampes, suspensions japonaises en papier, lanternes en papier de riz, abat jour, abat jour en papier décoré, boules, boules ovales, boules elliptiques, multi boules, lanternes cubiques, lanternes parallélépipédiques, lanternes fantaisie, lanternes armaturées, lanternes en tissu, lanternes tressées, lanternes transparentes, lanternes publicitaires, lampes de table et lampadaires sur pied, avec socles et abat jour papier et/ou tissu.

N° 83.9535.

KAZAMI

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.8534).

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° 83.9543
 Classe 3 : N° 83.9514
 Classe 3 : N° 83.9551
 Classe 6 : N° 83.9542
 Classe 7 : N° 83.9505
 Classe 7 : N° 83.9517

Classe 12

25 novembre 1982.

N° 83.9516.

Monsieur Charles MAILLOT - Inglebrook Residence - 1711, 159th Place N.E. - BELLEVUE (Washington 98008 - U.S.A.).



Produits désignés : Véhicules, appareils de locomotion par terre, chariots de golf. Vêtements, survêtements, chandails, pantalons, chaussures de golf ainsi que leurs semelles, gants, casquettes. Cannes de golf dites « clubs », balles de golf, ustensiles pour le marquage et le nettoyage des balles de golf, sacs de golf.

Cette marque intéresse également les classes 25 et 28.

9 mai 1983.

N° 83.9537.

Société dite : DUNLOP LIMITED - Fort Dunlop - Erdington - BIRMINGHAM (Grande Bretagne).

AQUAJET

Produits désignés : Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau y compris les pneumatiques, leurs accessoires et leurs éléments.

11 mai 1983.

N° 83.9539 à 83.9541.

Société dite : DUNLOP HOLDINGS PLC - Dunlop House - Ryder Street - St James's - LONDRES SW1Y 6PX (Grande Bretagne).

N° 83.9539.



Produits désignés : Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau, y compris les pneumatiques, leurs accessoires et leurs éléments.

N° 83.9540.

DUNLOP

N° 83.9541.

DUNLOP S P

(Voir pour ces deux marques les produits du N° 83.9539).

13 juin 1983.

N° 83.9576 & 83.9577.

Société dite : ASTON MARTIN LAGONDA LIMITED - Tickford Street - NEWPORT PAGNELL (Buckinghamshire - Grande Bretagne).

N° 83.9576.

ASTON MARTIN

Produits désignés : Véhicules à moteur, leurs accessoires et leurs pièces détachées compris dans la classe 12.

N° 83.9577.

LAGONDA

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9576).

Voir également :

- Classe 1 : N° 83.9489
- Classe 1 : N° R-83.9538
- Classe 1 : N° 83.9543
- Classe 1 : N° R-83.9565
- Classe 3 : N° 83.9551
- Classe 6 : N° R-83.9496
- Classe 6 : N° 83.9542

Classe 13

Voir :

- Classe 1 : N° 83.9489
- Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 14

15 octobre 1982.

N° 83.9469.

Société anonyme monégasque dite : INDEX INTERNATIONAL S.A.M. - 44, boulevard d'Italie -

MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

LES LOUIS DE VERSAILLES

Produits désignés : Métaux précieux et leurs alliages et objets en ces matières ou en plaqué (excepté coutellerie, fourchettes et cuillers) ; joaillerie, pierres précieuses ; horlogerie et autres instruments chronométriques.

21 juillet 1983.

N° 83.9616.

Société en nom collectif dite : HORNSTEIN ET GARNIER - « Réciproc » - 57, rue Grimaldi - MONACO (Principauté).

RECIPROC

Produits désignés : Vêtements, fourrures d'occasion et accessoires tels que : bijoux, sacs, ceintures, chaussures, chapeaux.

Cette marque intéresse également les classes 18 et 25.

Voir également :

- Classe 1 : N° 83.9489
- Classe 1 : N° R-83.9538
- Classe 3 : N° 83.9551

Classe 15

Voir :

- Classe 1 : N° 83.9489
 - Classe 1 : N° R-83.9538
 - Classe 3 : N° 83.9514
-

Classe 16**31 décembre 1982.****N° 83.9470.**

Société dite : BURDA G.M.B.H. - Hauptstrasse
130 - 7600 OFFENBURG (République Fédérale
d'Allemagne).

Voilà

Produits désignés : Journaux et périodiques.

15 mars 1983.**N° R-83.9481 & R-83.9483.**

Société dite : THE PROCTER & GAMBLE
COMPANY - 301 East Sixth Street - CINCINNATI
(Ohio - U.S.A.).

N° R-83.9481.**CHARMIN**

Produits désignés : Papier hygiénique.

— Renouvellement de dépôt du 26 avril 1968 sous
le n° 68.3938.

N° R-83.9483.**FASHION**

*Produits désignés : Serviettes de toilette et de table
en papier et/ou cellulose.*

— Renouvellement de dépôt du 26 avril 1968 sous
le n° 68.3940.

22 mars 1983.**N° 83.9487.**

Société dite : PHILIP MORRIS INCORPORATED -
100 Park Avenue - NEW YORK (N.Y. 10017 -
U.S.A.).



Produits et services désignés : Cl. 16-Papier, carton, articles en papier ou en carton (non compris dans d'autres classes) ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie, matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer ; caractères d'imprimerie ; clichés. Cl. 25-Vêtements y compris les bottes, les souliers et les pantoufles. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans les classes 16 et 25. Cl. 41-Services de divertissement notamment promotions par le tennis.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : les mots VIRGINIA SLIMS de couleur lie de vin ; cercle lie de vin avec deux liserés blancs et les mots WORLD CHAMPIONSHIP SERIES de couleur blanche ; sur fond circulaire beige, représentation d'une femme avec un corsage à rayures noires et jaune/or, chaussures et jupe noire, bracelet de cheville jaune/or ; bas blancs ; raquette de tennis et fume-cigarettes noirs ; mains et visage ton chair, cheveux noirs.

Cette marque intéresse également les classes 25 et 41.

11 avril 1983.**N° 83.9518 à 83.9520.**

Monsieur Jean-Claude MARSAN - 57, boulevard
d'Italie - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).

N° 83.9518.

MONTE CARLO MAGAZINE MCM

Produits désignés : Journaux et périodiques.

N° 83.9519.

MONACO NEWS

N° 83.9520.

MONTE CARLO NEW MCN

(Voir pour ces deux marques les produits du N° 83.9518).

5 mai 1983.

N° R-83.9527 & R-83.9528.

Société anonyme dite : SOCIETE ANONYME DE CREDIT A L'INDUSTRIES FRANCAISE - C.A.L.I.F. - 93, rue de Provence - PARIS 9ème.

N° R-83.9527.

C.A.L.I.F.

Produits et services désignés : Assurances et finances. Activités de banque, de crédit à long et moyen terme, change, gérance de portefeuille, prêts sur gages, recouvrement de créances, émission de chèques de voyage et de lettres de crédit, aide aux entreprises industrielles, commerciales et agricoles et aux particuliers et généralement tous services susceptibles d'être rendus par une banque, édition de livres et de revues, production d'imprimés, journaux et périodiques, de carnets de chèques et de formules imprimées à l'usage des banques, gérance d'immeubles. Publicité et affaires. Education et divertissement.

N° R-83.9528.

SOCIETE ANONYME DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE FRANÇAISE

(Voir pour cette marque les produits et services du N° R-83.9527).

Ces deux marques intéressent également les classes 35, 36 et 41.

— Renouvelements de dépôt du 6 mai 1968 sous les n° 68.3949 & 68.3950.

5 mai 1983.

N° R-83.9529.

Société anonyme dite : SOCIETE GENERALE DE BANQUE EN ESPAGNE - 29, boulevard Haussmann - PARIS 9ème.

SOGEBANQUE

Produits et services désignés : Assurances et finances. Activités de banque, change, gérance de portefeuille, prêts sur gage, recouvrement de créances, émission de chèques voyage et de lettres de crédit, aide aux entreprises industrielles, commerciales et agricoles et aux particuliers et généralement tous services susceptibles d'être rendus par une banque, édition de livres et de revues, production d'imprimés, journaux et périodiques, de carnets de chèques et de formules imprimées à l'usage des banques, gérance d'immeubles. La protection est revendiquée pour la totalité des services entrant dans la classe 36. Publicité et affaires. Education et divertissement.

Cette marque intéresse également les classes 35, 36 et 41.

— Renouvellement de dépôt du 6 mai 1968 sous le n° 68.3952.

5 mai 1983.

N° R-83.9530.

Société anonyme dite : SOCIETE GENERALE - 29, boulevard Haussmann - PARIS 9ème.

conjoncture

Produits et services désignés : Papier et articles en papier ; carton et articles en carton ; imprimés, journaux et périodiques, livres ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie ; matières adhésives (pour la papeterie) ; matériaux pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; cartes à jouer, caractères d'imprimerie, clichés. Publicité et affaires. Assurances et finances.

Cette marque intéresse également les classes 35 et 36.

— Renouvellement de dépôt du 6 mai 1968 sous le n° 68.3951.

14 juin 1983.

N° 83.9578.

Monsieur Arthur VAN WEEZENBEEK - 21-23
Plaats - LA HAYE (Pays Bas).

PRESTIGE MAGAZINE

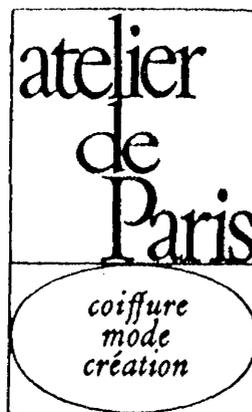
Produits et services désignés : Papier et article en papier, imprimés, journaux et périodiques, livres, photographies, papeterie. Publicité, distribution de prospectus. Education et divertissement notamment édition de livres, revues. Imprimerie.

Cette marque intéresse également les classes 35 et 41.

28 juin 1983.

N° 83.9588.

FEDERATION NATIONALE DE LA COIFFURE - 17, rue Notre Dame des Victoires - PARIS 2ème.



Produits et services désignés : Revues, journaux, imprimés, périodiques, livres. Publicité et affaires. Congrès, salons, manifestations commerciales, services de création et promotion de la mode de coiffure. Enseignement, apprentissage et formation professionnelle. Salons de beauté, de coiffure et de parfumerie.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 21 juin 1983 sous le n° 668.298.

Cette marque intéresse également les classes 35, 38, 41 et 42.

28 juin 1983.

N° 83.9589.

COMITE ARTISTIQUE DE LA COIFFURE
FRANCAISE - 17, rue Notre Dame des Victoires -
PARIS 2ème.



**PROMODE
DE PARIS**

Produits et services désignés : Revues, journaux, imprimés, périodiques, livres. Publicité et affaires. Congrès, salons, manifestations commerciales, services de création et promotion de la mode de coiffure. Enseignement, apprentissage et formation professionnelle. Salons de beauté, de coiffure et de parfumerie.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 21 juin 1983 sous le n° 668.297.

Cette marque intéresse également les classes 35, 38, 41 et 42.

13 juillet 1983.

N° 83.9610.

Monsieur René AUGER - 8, rue Cauvin - NICE (Alpes Maritimes).

HEXANONCE

Produits et services désignés : Papier et articles en papier ou en carton, imprimés, imprimés publicitaires, journaux et périodiques ; publicité. Feuilles d'annonces, fichiers. Agence de location, agence immobilière. Edition de prospectus, de livres, de revues. Banque de données. Agence matrimoniale. Travaux à façon sur ordinateur.

Caractéristiques particulières : Priorités France des 14 juin et 6 juillet 1983 sous les n° 667.525 et 669.926.

Cette marque intéresse également les classes 36, 41 et 42.

29 juillet 1983.

N° R-83.9619.

Société dite : BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST AND SAVINGS ASSOCIATION - Bank of America Center - SAN FRANCISCO (Californie - U.S.A.).

BANKAMERICARD

Produits et services désignés : Imprimés, formules imprimées, publications, cartes de crédit et d'identité, bulletins de demande, formules et ventes et de facturation manuels de renseignements et d'instructions,

enseignes pour étalages, dessous de plat publicitaire, réclames publicitaires, programmes pour ordinateurs, notices dépliantes pour envoi postal, enveloppes, contrats, récépissés de dépôt, machines imprimantes, chemises et dossiers en plastiques, formules de bulletin, périodiques. Services financiers de crédit, services de cartes de crédit.

Cette marque intéresse également la classe 36.

— Renouveaulement de dépôt du 6 décembre 1968 sous le n° 69.4104.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9498
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° R-83.9565
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 3 : N° 83.9514
 Classe 3 : N° 93.9551
 Classe 9 : N° R-83.9478
 Classe 9 : N° 83.9568

Classe 17

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9498
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° 83.9543
 Classe 1 : N° R-83.9565
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 6 : N° R-83.9496

Classe 18

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 3 : N° 83.9514
 Classe 3 : N° 83.9551
 Classe 9 : N° 83.9609
 Classe 9 : N° 83.9617
 Classe 14 : N° 83.9616
 Classe 18 : N° 83.9615
 Classe 19 « N° 83.9618

Classe 19

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9498

Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° R-83.9565
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 3 : N° 83.9514
 Classe 6 : N° R-83.9496

Classe 20

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 3 : N° 83.9514
 Classe 3 : N° 83.9551
 Classe 6 : N° 83.9550
 Classe 9 : N° R-83.9478

Classe 21

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° 83.9543
 Classe 3 : N° 83.9551
 Classe 3 : N° R-83.9592
 Classe 6 : N° 83.9542

Classe 22

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 3 : N° 83.9514
 Classe 3 : N° 83.9551

Classe 23

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504

Classe 24

29 mars 1983.

N° 83.9488.

Société dite : SPRINGS INDUSTRIES INC. - 205
 North White Street - FORT MILL (Caroline du Sud -
 U.S.A.).

**PERFORMANCE
 BY SPRINGS**

Produits désignés : Tissus (articles en pièces), couvertures de lit et de table, draperies, textiles à usage de vêtements et articles textiles non compris dans d'autres classes. Vêtements y compris les bottes, les souliers et les pantoufles.

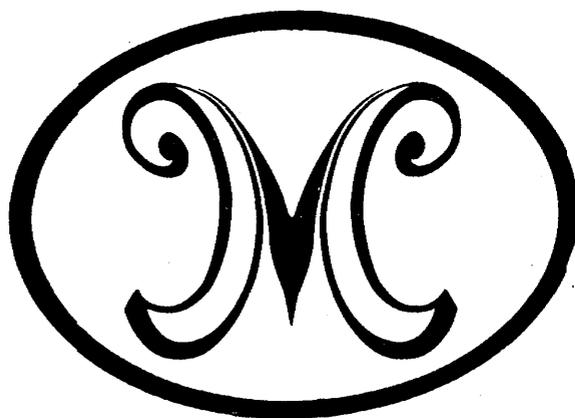
Cette marque intéresse également la classe 25.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9498
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 3 : N° 83.9514
 Classe 3 : N° 83.9551
 Classe 9 : N° 83.9617

Classe 25**20 avril 1983.****N° 83.9515.**

Monsieur Willy WAUTHIER - 15, rue Baron de
Sainte Suzanne - MONACO (Principauté).

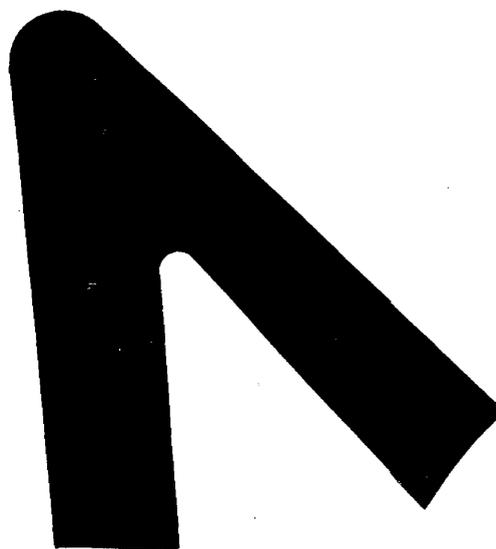


Marie Chantal

Produits désignés : Tous articles vestimentaires.

6 juin 1983.**N° 83.9561.**

Société anonyme monégasque dite : CLM CHARACTER LICENSING & MERCHANDISING S.A.M. - 42, boulevard d'Italie - MONTE CARLO (Principauté de Monaco).



Produits désignés : Souliers.

30 juin 1983.**N° 83.9590.**

Société dite : MAD ENGINE - 3, rue Edouard
Vaillant - LE KREMLIN BICETRE (Val de Marne).

BIG STAR

*Produits désignés : Tous vêtements dont prêt à
porter masculin et féminin et notamment pantalons,
chemises-chemisiers, blousons, jupes, shorts, robes.*

6 juillet 1983.**N° R-83.9606.**

Société dite : EXQUISITE FORM INDUSTRIES
INC. - 385 Fifth avenue - NEW YORK (N.Y. -
U.S.A.).

Exquisite Form

Produits désignés : Soutiens-gorges, porte-jarretelles et gaines.

— Renouvellement de dépôt du 23 juillet 1968 sous le n° 68.3995.

20 juillet 1983.

N° 83.9614.

Société à responsabilité limitée dite : ACQUA-VERDE - 68, rue Notre Dame de Nazareth - PARIS 3ème.

ACQUAVERDE

Produits désignés : Tous vêtements y compris chaussures.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° R-83.9565
 Classe 3 : N° 83.9500
 Classe 3 : N° 83.9501
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 3 : N° 83.9514
 Classe 3 : N° 83.9551
 Classe 9 : N° 83.9568
 Classe 9 : N° 83.9609
 Classe 9 : N° 83.9617
 Classe 12 : N° 83.9516
 Classe 14 : N° 83.9616
 Classe 16 : N° 83.9487
 Classe 18 : N° 83.9615
 Classe 18 : N° 83.9618
 Classe 24 : N° 83.9488

Classe 26

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 3 : N° 83.9551

Classe 27

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° R-83.9565
 Classe 3 : N° R-83.9503
 Classe 3 : N° R-83.9504
 Classe 3 : N° 83.9514

Classe 28

Voir :

Classe 1 : N° 83.9489
 Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 3 : N° 83.9551
 Classe 5 : N° 83.9555
 Classe 9 : N° 83.9617
 Classe 12 : N° 93.9516

Classe 29

11 mars, 9 juin & 1er juillet 1983.

N° 83.9476, 83.9569, 83.9570 & 83.9598.

Société anonyme dite : ASTRA-CALVE - Tour Europe - La Défense - COURBEVOIE (Hauts de Seine).

N° 83.9476.



Produits désignés : Corps gras alimentaires.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : emballage de couleur dorée ; cerele blanc avec liseré intérieur noir ; les mots ASTRA et QUALITE NOUVELLE en lettres rouges sur fond blanc ; les mots MAITRE EN CUISSON en lettres orangées ; emblème sur fond doré ovale, de couleur blanche et rouge.

— Priorité France du 5 octobre 1982 sous le n° 641.660.

N° 83.9569.

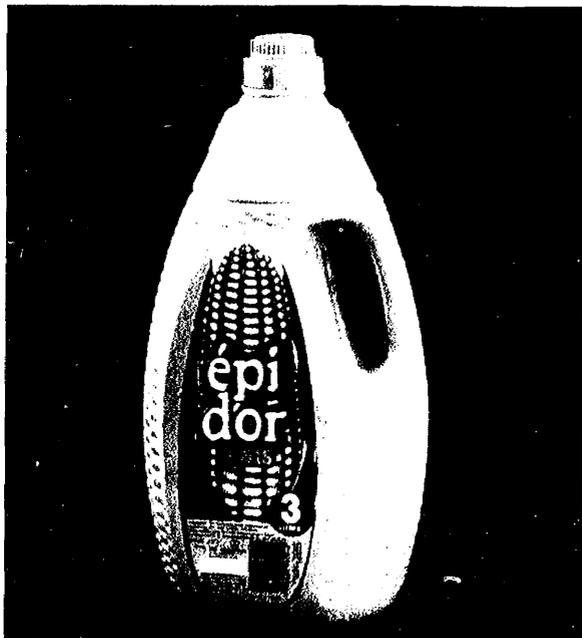


Produits désignés : Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 29.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : fond de l'étiquette de couleur bleu nuit/noire ; les mots « ASTRA » en lettres rouges avec liseré blanc et « L'ART D'APPRIVOISER LE FEU » en lettres blanches ; représentation d'une volaille et divers légumes en cours de cuisson de couleur ocre/brun/doré dans un plat transparent, entouré d'un cercle de feu dans des tons blanc/jaune et doré.

Priorité France du 15 décembre 1982 sous le n° 648.541.

N° 83.9570.



Produits désignés : Corps gras alimentaire à base de maïs.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : flacon et bouchon de couleur jaune. Etiquette comprenant la représentation d'un épi de maïs de couleur jaune orangé encadré de feuilles vertes ; les mots « EPI D'OR » en lettres blanches/jaunes orangées avec liseré noir ; « MAIS » en lettres orangées avec liseré noir ; bas de l'étiquette jaune avec diverses inscriptions en noir.

— Priorité France du 15 décembre 1982 sous le n° 648.543.

N° 83.9598.



(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9569).

Caractéristiques particulières : Priorité France du 11 janvier 1983 sous le n° 651.094.

10 juin 1983.

N° R-83.9573.

Société dite : SHAKEY'S INCORPORATED - 1601 Elm Street - 2000 Thanksgiving Tower - DALLAS (Texas 75201 - U.S.A.).

SHAKEY'S

Produits et services désignés : Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, séchés et cuits ; gelées, confitures ; œufs, lait et autres produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; conserves, pickles. Café, thé, cacao, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café ; farines et préparations faites de céréales, pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel ; sirop de mélasse ; levure, poudre pour faire lever ; sel, moutarde ; poivre, vinaigre, sauces ; épices ; glace. Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Hôtellerie et restauration. Service d'hôtellerie et de restauration.

Cette marque intéresse également les classes 30, 32 et 42.

— Renouvellement de dépôt du 26 août 1968 sous le n° 68.4034.

6 juillet 1983.

N° 83.9605.

Société anonyme dite : FRANCAISE D'ALIMENTATION ET DE BOISSONS FRALIB - 71, boulevard National - LA GARENNE COLOMBES (Hauts de Seine).

SALADE FOLLE

Produits désignés : Sauce condimentaire.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 18 janvier 1983 sous le n° 652.000.

Cette marque intéresse également la classe 30.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9497

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 3 : N° R-83.9503

Classe 3 : N° R-83.9504

Classe 30

11 mars 1983.

N° R-83.9479.

Société dite : LYONS TETLEY LIMITED - 325 Oldfield Lane North - GREENFORD (Middlesex - Grande Bretagne).

TETLEY

Produits désignés : Boissons non alcooliques comprises dans la classe 30 comprenant thé, café, cacao et préparations à base de thé, café et cacao.

— Renouvellement de dépôt du 16 août 1968 sous le n° 68.4026.

20 juin 1983.

N° 83.9584.

Société anonyme dite : COGESAL - 1, Place de la Boule - NANTERRE (Hauts de Seine).



Produits désignés : Glaces comestibles.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 23 décembre 1982 sous le n° 649.595.

1er juillet 1983.

N° 83.9597.

Société dite : IGLO-OLA B.V. - Tiberdreef 4 - UTRECHT (Pays Bas).

CORNETTO IL FAIT COURIR LE MONDE !

Produits désignés : Glaces comestibles.

Caractéristiques particulières : Priorité France du 6 janvier 1983 sous le n° 650.740.

Voir également :

- Classe 1 : N° 83.9489
- Classe 1 : N° R-83.9497
- Classe 1 : N° R-83.9538
- Classe 3 : N° R-83.9503
- Classe 3 : N° R-83.9504
- Classe 3 : N° 83.9514
- Classe 29 : N° R-83.9573
- Classe 29 : N° 83.9605

Classe 31

Voir :

- Classe 1 : N° 83.9489
- Classe 1 : N° R-83.9497
- Classe 1 : N° R-83.9538

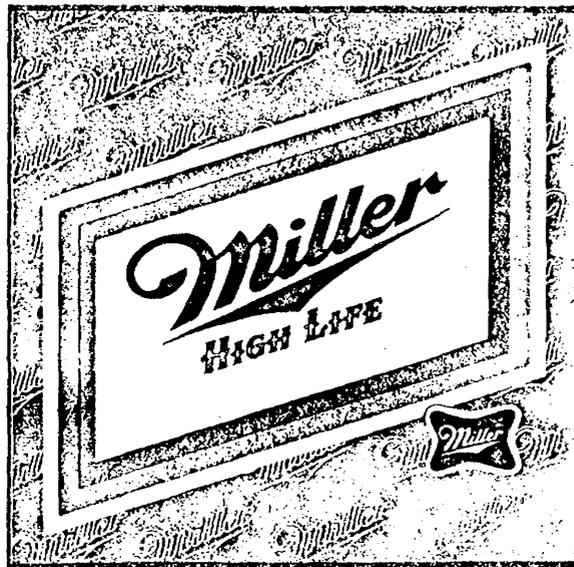
Classe 32

18 mai 1983.

N° 83.9547.

Société dite : MILLER BREWING COMPANY -

3939 West Highland Boulevard - MILWAUKEE (Wisconsin - U.S.A.).

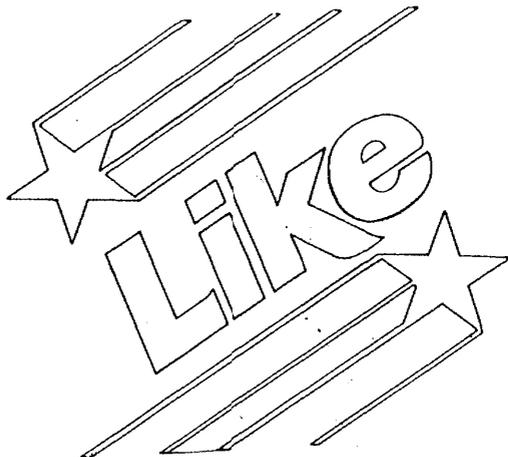


Produits désignés : Bière, ale et porter ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. La protection est revendiquée pour la totalité des produits entrant dans la classe 32.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : La marque consiste d'une étiquette sur fond ocre jaune avec liseré vert émeraude, comportant diverses inscriptions de la dénomination « MILLER » sous forme de lettres ocre jaune avec liseré blanc ; en bas à droite, encart rouge liseré de blanc, comportant le mot « MILLER » en caractères blanc ; au centre de l'étiquette, encart blanc parallélogramme avec liserés vert émeraude, ocre jaune et blanc (de l'intérieur vers l'extérieur) ; sur ce parallélogramme de couleur blanche, la dénomination « MILLER » en caractères rouges et les mots HIGH LIFE en caractères ocre jaune avec liseré vert émeraude.

16 juin 1983.**N° 83.9580.**

Société dite : THE SEVEN-UP COMPANY - 121
South Meramec - ST LOUIS (Missouri 63105 -
U.S.A.).



Produits désignés : Boissons douces ; eaux minérales et gazeuses et autres boissons non alcooliques ; sirops et autres préparations pour faire des boissons.

Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 3 : N° R-83.9503

Classe 3 : N° R-83.9504

Classe 3 : N° 83.9551

Classe 29 : N° R-83.9573

Classe 33**31 mars 1983.****N° 83.9491.**

Société dite : ALFRED DUNHILL LIMITED -
30 Duke Street - St James's - LONDRES S.W.1
(Grande Bretagne).

DUNHILL

Produits désignés : Vins, spiritueux et liqueurs et

toutes boissons alcooliques.

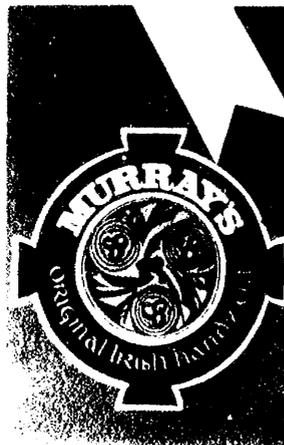
Voir également :

Classe 1 : N° 83.9489

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 34**11 mars 1983.****N° R-83.9477.**

Société dite : MURRAY SONS & CO. LIMITED -
Whitehall Tobacco Works - La Linfield Road - BEL-
FAST 12 (Irlande du Nord - Grande Bretagne).



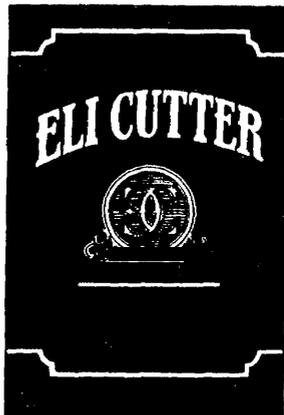
Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : la marque est constituée par une vignette caractérisée par un fond général vert avec en haut à droite une bande orange oblique entaillée à sa partie inférieure comportant un motif doré et une inscription en blanc ; dans la partie inférieure, vers le milieu de l'étiquette un motif circulaire à ramages dorés entouré d'un anneau noir présentant quatre protubérances extérieures sur les axes verticaux et horizontaux ledit anneau doublé et extérieurement de lignes vert pâle comportant la dénomination « MURRAY'S » en blanc et les mots « ORIGINAL IRISH HANDY CUT » en or.

— Renouvellement de dépôt du 19 mars 1968 sous le n° 68.3917.

21 mars 1983.**N° 83.9486.**

Société dite : BROWN & WILLIAMSON
TOBACCO CORPORATION - 1600 West Hill Street.
- LOUISVILLE (U.S.A.).



Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé.

31 mars 1983.**N° 83.9490.**

Société dite : IMPERIAL TOBACCO LIMITED -
LIMITEE faisant également le commerce sous le nom
GENERAL CIGAR COMPANY - LA COMPAGNIE
GENERAL CIGAR - 3810 St. Antoine Street -
MONTREAL (Québec - Canada).



Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé.

7 avril 1983.**N° R-83.9499.**

Société dite : AMERICAN BRANDS INC. - 245
Park Avenue - NEW YORK (N.Y. - U.S.A.).

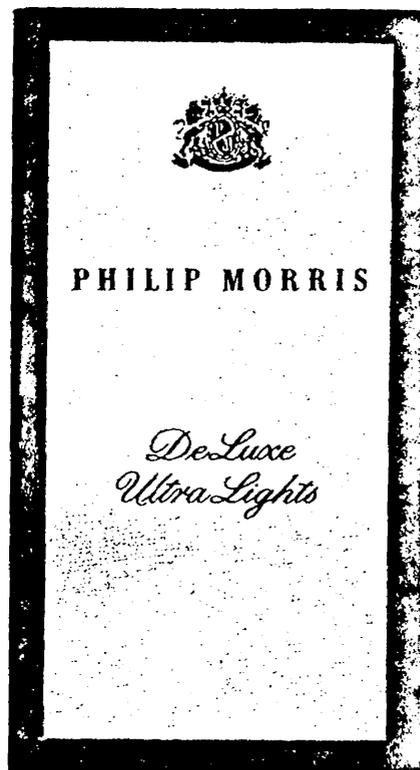
SILVA THINS

*Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé ;
cigarettes et cigares.*

— Renouvellement de dépôt du 26 août 1968 sous
le n° 68.4032.

12 & 18 avril & 20 juin 1983.**N° 83.9507, 83.9513 & 83.9583.**

Société dite : PHILIP MORRIS INCORPORATED -
100 Park Avenue - NEW YORK (N.Y. 10017 -
U.S.A.).

N° 83.9507.

Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : étiquette de couleur beige avec liseré doré ; les mots « PHILIP MORRIS » et « DE LUXE ULTRA LIGHTS » en caractères noirs ; blason de Philip Morris doré, avec ovale rouge et bleu et les lettres P et M en caractères dorés sur cet ovale ; intérieur de la couronne rouge.

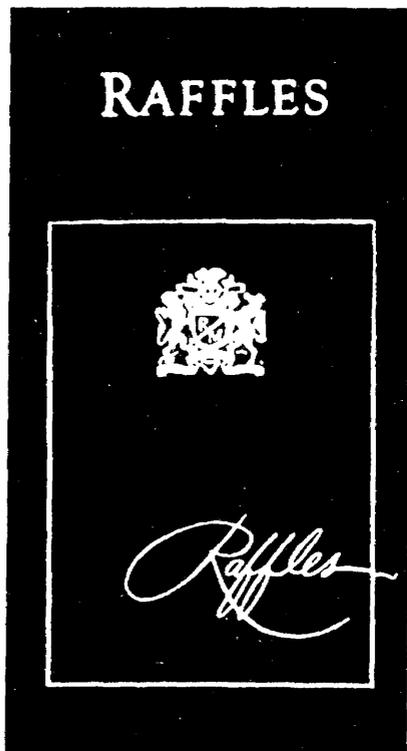
N° 83.9513.

RAFFLES

(Voir pour cette marque les produits du N° 83.9507).

Caractéristiques particulières : Priorité Finlande du 21 octobre 1982 sous le n° 5789/82.

N° 83.9583.



Produits désignés : Cigarettes.

Caractéristiques particulières : Revendication de couleurs : étiquette fond noir, avec les mots RAF-

FLES, un liseré intérieur et les armoiries de PHILIP MORRIS INCORPORATED de couleur dorée ; diverses parties des armoiries de couleur rouge et verte.

— Priorité U.S.A. du 22 février 1983 sous le n° 73/414429.

24 Juin & 19 juillet 1983.

N° R-83.9586 & 83.9613.

Société dite : ALFRED DUNHILL LIMITED - 30 Duke Street - St James's - LONDRES (Grande Bretagne).

N° R-83.9596.



Produits désignés : Tabac brut ou manufacturé ; articles pour fumeurs ; allumettes.

— Renouvellement de dépôt du 10 juillet 1968 sous le n° 68.3979.

N° 83.9613.

dunhill

(Voir pour cette marque les produits du N° R-83.9586).

5 juillet 1983.

N° 83.9602.

Société dite : EMPRESA CUBANA DEL TABACO autrement dite CUBATABACO - 104 O'Reilly Street - LA HAVANE (République de Cuba).

COHIBA

Produits désignés : Tabac en feuilles, tabac manufacturé à fumer, chiquer et priser et cigarettes.

Voir également :

Classe I : N° 83.9489

Classe I : N° R-83.9538

Classe 35

20 mai 1983.

N° R-83.9548.

Société dite : WELLS FARGO & COMPANY - 420 Montgomery Street - SAN FRANCISCO (Californie - U.S.A.).

WELLS FARGO

Services désignés : Classe 35 : Services de publicité et de recherches de débouchés d'affaires à l'exportation consistant à conseiller les exportateurs éventuels et commerçants étrangers sur les possibilités des marchés étrangers, le choix d'agents et distributeurs étrangers honorables, les méthodes de financement du Commerce extérieur les plus avantageuses, le choix de transitaires étrangers et des méthodes pour conserver et protéger les stocks à l'étranger ; Services d'agence en douane et Services de publication : compilation, tirage et distribution d'annuaires, brochure et autre littérature descriptive et promotionnelle de stations touristiques, d'hôtel, de restaurants. Classe 36 : Services d'assurance et de financement par cartes de crédit consistant à accorder du crédit aux détenteurs de cartes pour l'achat de marchandises et de services d'éta-

blissements, nationaux ou étrangers, qui ont consenti d'honorer les cartes de crédit du demandeur et s'occuper du subséquent paiement des marchandises et services achetés de cette façon ; Services bancaires internationaux ; Services de chèques de voyage ; délivrance et paiement des mandats ; Services d'envoi de fonds ; transfert à l'étranger de fonds par poste, télégramme et câble ; Services de change monétaire : achat et vente de monnaies nationales et étrangères ; Services de courtage d'assurances : vente et service d'assurance de voyage (accident et bagages), et vente d'assurances accidents et maladies et d'assurances-vies et Services pour acquitter les notes de services publics : fournir des facilités pour le paiement des notes de gaz, d'électricité et d'eau. Classe 39 : Services de transport et Entreposage consistant à s'engager dans toutes sortes d'activités de messageries et de transports y compris, sans limitation, emballer, ramasser, charger, transporter (par les intermédiaires de transports soit par terre, air ou mer), assembler, grouper, entreposer, désarimer, distribuer, livrer, décharger et déballer des biens mobiliers ; acquérir, maintenir et disposer de camions, camionnettes, voitures blindées, autocars et autres véhicules à moteur de quelque nature que ce soit, matériel roulant de chemin de fer, navires, avions et en général toutes sortes de moyen de transports ; acquérir, maintenir et disposer de containers de tous genres pour être utilisés dans le transport des biens mobiliers ; d'acheminer des biens mobiliers en accord avec des chargeurs et des transporteurs pour le transport de tels biens ; préparer, délivrer et certifier et acheminer les documents pour le transport des biens mobiliers ; fournir des services de courtage en douane et fournir des services attachés à l'un ou l'autre des services qui précèdent.

Cette marque intéresse également les classes 36 et 39.

— Renouvellement de dépôt du 15 novembre 1968 sous le n° 68.4099.

11 juillet 1983.

N° 83.9608.

Société anonyme dite : SOCIETE FINANCIERE POUR LE CREDIT-BAIL - 29, boulevard Haussmann - PARIS 9ème.

SOFINABAIL

Services désignés : Publicité et affaires. Publicité. Distribution de prospectus, d'échantillons. Location

de matériel publicitaire. Aide aux entreprises industrielles ou commerciales dans la conduite de leurs affaires. Conseils, informations ou renseignements d'affaires. Entreprise à façon de travaux statistiques, mécanographiques, de sténotypie. Comptabilité. Reproduction de documents. Bureaux de placement. Location de machines à écrire et de matériel de bureau. Constructions et réparations. Construction d'édifices. Entreprises de fumisterie, peinture, plâtrerie, plomberie, couverture. Travaux publics. Travaux ruraux. Location d'outils et de matériel de construction, de bulldozers, d'extracteurs d'arbres. Entretien ou nettoyage de bâtiments, de locaux, du sol (ravalement de façades, désinfection, dératisation). Entretien ou nettoyage d'objets divers (blanchisseries). Réparations, transformation de vêtements. Rechapage de pneus. Vulcanisation. Cordonnerie, réparations de mobilier, instruments, outils.

Cette marque intéresse également la classe 37.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9502

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 1 : N° R-83.9565

Classe 3 : N° 83.9551

Classe 6 : N° 83.9575

Classe 9 : N° R-83.9478

Classe 16 : N° R-83.9527

à

Classe 16 : N° R-83.9530

Classe 16 : N° 83.9578

Classe 16 : N° 83.9588

Classe 16 : N° 83.9589

Classe 36

5 mai 1983.

N° R-83.9525 & R-83.9526.

Société anonyme dite : SOCIETE GENERALE D'EPARGNE ET D'INVESTISSEMENT SOGEVAR - 50, boulevard Haussmann - PARIS 9ème.

N° R-83.9525.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE L'ÉPARGNE SOGE PARGNE

Services désignés : Assurances et finances. Opérations d'investissement. Gestion de portefeuille de valeurs mobilières et toutes opérations relatives à cette gestion.

N° R-83.9526.

SOCIETE GENERALE D'EPARGNE ET DE PLACEMENTS INTERNATIONAUX SOGINTER

(Voir pour cette marque les services du N° R-83.9525).

— Renouvellements de dépôt du 6 mai 1968 sous les n° 68.3947 & 68.3948.

5 mai 1983.

N° R-83.9531 à R-83.9533.

Société anonyme dite : SOCIETE GENERALE - 29, boulevard Haussmann - PARIS 9ème.

N° R-83.9531.

SOGEPLAN

Services désignés : Assurances et finances. Opérations d'investissement. Gestion de portefeuille de valeurs mobilières et toutes opérations relatives à cette gestion.

— Renouvellement de dépôt du 6 mai 1968 sous le N° 68.3953.

N° R-83.9532.

SOGESTION

— Renouvellement de dépôt du 6 mai 1968 sous le N° 68.3955.

N° R-83.9533.

**SOCIETE GENERALE POUR LE PLACEMENT
DE L'EPARGNE SOGEPARNE**

— Renouvellement de dépôt du 6 mai 1968 sous le n° 68.3958.

(Voir pour ces deux marques les services du N° R-83.9531.

27 mai 1983.

N° R-83.9552.

Société anonyme dite : UNION POUR LE FINANCEMENT A LONG ET MOYEN TERME - UFILOM - 65, rue d'Anjou - PARIS 8ème.

UFILOM

Services désignés : Banque, agence de change, gérance de portefeuille, prêts sur gage, recouvrement de créances, émission de chèques de voyage et de lettres de crédit.

— Renouvellement de dépôt du 14 juin 1968 sous le n° 68.3969.

28 juin 1983.

N° R-83.9587.

Société dite : BAKER INDUSTRIES INC. - PAR-SIPANNY (New Jersey - U.S.A.).



Services désignés : Services de transport et entreposage consistant à s'engager dans toutes sortes d'activités de messageries et de transports y compris, sans limitation, emballer, ramasser, charger, transporter (par les intermédiaires de transports soit par terre, air ou mer), assembler, grouper, entreposer, désarrimer, distribuer, livrer, décharger et déballer des biens mobiliers ; acquérir, maintenir et disposer de camions, camionnettes, voitures blindées, autocars et autres véhicules à moteur de quelque nature que ce soit, matériel roulant de chemin de fer, navires, avions et en général toutes sortes de moyens de transports ; acquérir, maintenir et disposer de containers de tous genres pour être utilisés dans le transport des biens immobiliers ; d'acheminer des biens mobiliers en accord avec des chargeurs et des transporteurs pour le transport de tels biens ; préparer, délivrer et certifier et acheminer les documents pour le transport des biens mobiliers ; fournir des services de courtage en douane et fournir des services attachés à l'un ou l'autre des services qui précèdent.

Cette marque intéresse également la classe 39.

— Renouvellement de dépôt du 15 novembre 1968 sous le n° 68.4100.

1er juillet 1983.

N° R-83.9607.

Société anonyme dite : SOCIETE FINANCIERE POUR LE CREDIT-BAIL - 29, boulevard Haussmann - PARIS 9ème

SOFINABAIL

Services désignés : Assurances et finances et notamment toutes opérations de crédit-bail mobilier.

— Renouvellement de dépôt du 15 juillet 1968 sous le n° 68.3985.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 16 : N° R-83.9527

à

Classe 16 : N° R-83.9530

Classe 16 : N° 83.9610

Classe 16 : N° R-83.9619

Classe 35 : N° R-83.9548

Classe 37

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 1 : N° R-83.9565
 Classe 9 : N° R-83.9478
 Classe 35 : N° 83.9608

Classe 38

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 6 : N° 83.9575
 Classe 16 : N° 83.9588
 Classe 16 : N° 83.9589

Classe 39

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 35 : N° R-83.9548
 Classe 36 : N° R-83.9587

Classe 40

Voir :

Classe 1 : N° R-83.9538

Classe 41**11 avril 1983.****N° 83.9506.**

Madame Helen WILLIAM'S - 330 N. 58th St.
 Penthouse D - NEW YORK (N.Y. 10019 - U.S.A.).

HELEN AND TONY WILLIAM'S PLATTER'S

Services désignés : Formation artistique en général.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9538
 Classe 3 : N° 83.9551

Classe 9 : N° R-83.9478
 Classe 9 : N° 83.9582
 Classe 16 : N° R-83.9487
 Classe 16 : N° 83.9527
 à
 Classe 16 : N° R-83.9529
 Classe 16 : N° 83.9588
 Classe 16 : N° 83.9589
 Classe 16 : N° 83.9610

Classe 42**9 mai 1983.****N° 83.9536.**

Société en nom collectif : THEEBOOM & CIE -
 « Garden Burger » - 22bis, rue Grimaldi - MONACO
 (Principauté).

GARDEN-BURGER

Services désignés : Snack-bar, glacier, restaurant.

6 juin 1983.**N° R-83-9564.**

Société dite : MERCK & CO. INC. - 126 E. Lincoln Avenue - RAHWAY (New Jersey - U.S.A.).



Services désignés : Logement ; hôtels, pensions, maisons de repos et de convalescence, pouponnières, homes de tourisme ; fournitures de repas, aliments, boissons ou produits préparés pour la consommation ; restaurants, cantines ; accompagnement en

société, salons de beauté, de coiffure, pompes funèbres, réservation de chambres pour voyageurs ; travaux d'ingénieurs, chimistes, physiciens ; consultations professionnelles d'ordre généralement étendu, établissement de plans sans rapport avec la conduite des affaires, évaluations, estimations ; travaux du génie (construction exclue), prospections, forages, essais de matériaux ; laboratoires, recherches et développement dans les domaines chimique, biologique, pharmaceutique, cosmétique et agricole ; rapports et expertises, analyses ; expositions ; détectives ; location de matériel agricole, de vêtements, de literie, appareils distributeurs et autres divers services ne pouvant s'inclure dans d'autres classes.

— Renouvellement de dépôt du 9 septembre 1968 sous le n° 68.4047.

Voir également :

Classe 1 : N° R-83.9502
Classe 1 : N° R-83.9538
Classe 6 : N° 83.9575
Classe 9 : N° 83.9472
Classe 9 : N° R-83.9478
Classe 9 : N° 83.9579
Classe 16 : N° 83.9578
Classe 16 : N° 83.9588
Classe 16 : N° 83.9589
Classe 16 : N° 83.9610
Classe 29 : N° R-83.9673

Le Gérant du Journal : Marc LANZERINI

455 -AD

IMPRIMERIE DE MONACO

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO

DU 18 NOVEMBRE 1983

DOCUMENT DE CLÔTURE

de la réunion de Madrid 1980 des Représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue conformément aux dispositions de l'acte final relatives aux suites de la Conférence

Les représentants des Etats ayant participé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se sont réunis à Madrid du 11 novembre 1980 au 9 septembre 1983, conformément aux dispositions de l'Acte final relatives aux Suites de la Conférence et sur la base des autres documents pertinents adoptés au cours du processus de la CSCE.

Les participants ont entendu le 12 novembre 1980 une allocution du Premier ministre espagnol.

Des déclarations d'ouverture ont été faites par tous les chefs de délégation, qui comprenaient les ministres ou ministres adjoints des Affaires étrangères de certains Etats participants. Certains ministres des

Affaires étrangères ont également pris ultérieurement la parole.

Des contributions ont été apportées par des représentants de la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU) et de l'UNESCO.

Des contributions ont été également apportées par des représentants des Etats méditerranéens non participants suivants : Algérie, Egypte, Israël, Maroc et Tunisie.

Les représentants des Etats participants ont souligné la grande importance politique de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et du processus amorcé par celle-ci ainsi que des voies et

moyens qu'elle offre aux Etats de poursuivre leurs efforts visant à accroître la sécurité, à développer la coopération et à renforcer la compréhension mutuelle en Europe. Ils ont par conséquent réaffirmé leur engagement à l'égard du processus de la CSCE et souligné l'importance de la mise en œuvre de toutes les dispositions et du respect de tous les principes de l'Acte final par chacun d'entre eux, comme étant essentiels pour le développement de ce processus. En outre, ils ont souligné l'importance qu'ils attachent à la sécurité et à une véritable détente, non sans déplorer la détérioration de la situation internationale depuis la Réunion de Belgrade 1977.

Par conséquent, les Etats participants sont convenus qu'il faudrait faire de nouveaux efforts pour donner plein effet à l'Acte final au moyen d'une action concrète, unilatérale, bilatérale et multilatérale, afin de restaurer le crédit et la confiance entre les Etats participants, ce qui permettrait d'améliorer considérablement leurs relations mutuelles. Ils ont estimé que l'avenir du processus de la CSCE nécessitait des progrès équilibrés dans tous les chapitres de l'Acte final.

Conformément au mandat stipulé dans l'Acte final et à l'ordre du jour de la Réunion de Madrid, les représentants des Etats participants ont procédé à un échange de vues approfondi portant à la fois sur la mise en œuvre des dispositions de l'Acte final et sur l'exécution des tâches définies par la Conférence ainsi que, dans le contexte des questions traitées par celle-ci, sur l'approfondissement de leurs relations mutuelles, l'amélioration de la sécurité et le développement de la coopération en Europe et le développement du processus de la détente à l'avenir.

Il a été confirmé qu'un tel échange de vues approfondi constitue en lui-même une contribution de valeur pour atteindre les objectifs fixés par la CSCE. A cet égard, il a été entendu que ces objectifs ne peuvent être atteints que par une mise en œuvre constante, sur les plans unilatéral, bilatéral et multilatéral, de toutes les dispositions et par le respect de tous les principes de l'Acte final.

Au cours de cet échange de vues, des opinions différentes et parfois contradictoires ont été exprimées quant au degré atteint jusqu'à ce jour dans la mise en œuvre de l'Acte final par les Etats participants. Tout en constatant certains progrès, ils ont exprimé leurs préoccupations quant aux déficiences sérieuses dans la mise en œuvre de ce document.

Des appréciations critiques découlant de points de vue différents ont été formulées concernant l'application et le respect des principes de l'Acte final. Des violations graves de certains de ces principes ont été déplorées au cours de cette évaluation. C'est pourquoi les Etats participants, représentés parfois à un niveau supérieur, ont à différents stades de la Réunion estimé nécessaire de déclarer que la stricte application et le respect de ces principes sous tous leurs aspects sont

essentiels pour l'amélioration des relations mutuelles entre les Etats participants.

Il a été souligné aussi que les relations des Etats participants avec tous les autres Etats devraient se dérouler dans l'esprit desdits principes.

Une inquiétude a été exprimée quant à la persistance du manque de confiance entre les Etats participants.

La préoccupation qu'inspire la propagation du terrorisme a été aussi exprimée.

La mise en œuvre des dispositions de l'Acte final concernant les mesures de confiance, la coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement ainsi que la coopération dans les domaines humanitaires et autres, a été discutée à fond. Il a été estimé qu'il n'a pas été fait suffisamment usage des nombreuses possibilités qu'offre l'Acte final. Les questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée ont été discutées également.

Les Etats participants ont confirmé leur engagement en faveur de la poursuite du processus de la CSCE, tel qu'il en a été convenu au chapitre de l'Acte final qui traite des Suites de la Conférence.

Les représentants des Etats participants ont pris note des rapports des réunions d'experts et du « Forum scientifique » et ils ont, au cours de leurs délibérations, pris en considération les résultats de ces réunions.

Les représentants des Etats participants ont examiné toutes les propositions présentées concernant les questions précitées et sont convenus de ce qui suit :

QUESTIONS RELATIVES A LA SÉCURITÉ EN EUROPE

Les Etats participants déclarent qu'ils sont résolus à :

- déployer de nouveaux efforts pour faire de la détente un processus tout à la fois effectif, continu, de plus en plus viable et global, de portée universelle, comme ils s'y sont engagés en vertu de l'Acte final ;
- chercher à résoudre les problèmes en cours par des moyens pacifiques ;
- agir constamment en conformité avec les dispositions qu'énonce l'Acte final et, en particulier, respecter strictement et sans réserves, et mettre en pratique tous les dix principes que contient la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants, indépendamment de leur système politique, économique ou social, ainsi que de leur dimension, de leur situation géographique ou de leur niveau de développement économique, y compris leur engagement de conduire leurs relations avec tous les autres Etats dans l'esprit de ces principes ;

- développer des relations de coopération mutuelle, d'amitié et de confiance, en s'abstenant de tout acte qui, étant contraire à l'Acte final, pourrait compromettre ces relations ;
- encourager les efforts véritables tendant à mettre en œuvre l'Acte final ;
- déployer des efforts véritables pour endiguer une accumulation croissante des armements ainsi que pour affermir la confiance et la sécurité et promouvoir le désarmement.

Principes

Ils réaffirment leur détermination de respecter et d'appliquer pleinement ces principes et, par conséquent, de leur conférer par tous les moyens, tant juridiques que pratiques, une plus grande efficacité. Ils estiment que l'un de ces moyens pourrait consister à donner une expression législative - dans des formes répondant aux usages et procédures propres à chaque pays - aux dix principes énoncés dans l'Acte final.

Ils reconnaissent qu'il importe que les traités et accords que concluent les Etats participants reflètent les principes pertinents et s'en inspirent le cas échéant, y fassent référence.

Les Etats participants réaffirment la nécessité que le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, en tant que norme de la vie internationale, soit strictement et effectivement respecté. A cet effet, ils insistent sur le devoir qu'ils ont, en vertu des dispositions pertinentes de l'Acte final, d'agir en conséquence.

Les Etats participants condamnent le terrorisme, y compris le terrorisme dans les relations internationales, qui met en danger ou fait périr des innocents ou porte autrement atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et ils proclament qu'il faut prendre de fermes mesures pour le combattre. Ils se déclarent résolus à prendre des mesures efficaces pour la prévention et l'élimination des actes de terrorisme, tant sur le plan national que par voie de coopération internationale, y compris sous forme d'accords bilatéraux et multilatéraux appropriés, et à étendre et renforcer en conséquence leur coopération mutuelle pour combattre lesdits actes. Ils conviennent d'agir ainsi conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration des Nations Unies relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats et à l'Acte final d'Helsinki.

Dans le cadre du combat contre les actes de terrorisme, ils prendront toutes les mesures appropriées pour empêcher que leur territoire ne soit utilisé pour préparer, organiser ou commanditer des activités terroristes, y compris celles qui sont dirigées contre d'autres Etats participants et leurs ressortissants. Cela concerne également des mesures visant à interdire sur leurs territoires les activités illicites de personnes, de

groupes et d'organisations qui sont les instigateurs d'actes de terrorisme, les organisent ou s'y livrent.

Les Etats participants confirment qu'ils s'abstiendront d'aider directement ou indirectement les activités terroristes ou les activités subversives ou autres visant au renversement violent du régime d'un autre Etat participant. En conséquence, ils s'abstiendront notamment de financer, d'encourager, de fomenter ou de tolérer l'une quelconque de ces activités.

Ils se déclarent résolus à mettre tout en œuvre pour assurer les conditions de sécurité nécessaires à tous les représentants et personnels officiels qui prennent part sur leur territoire à toute activité relevant du domaine des relations diplomatiques, consulaires ou autres relations officielles.

Ils soulignent que tous les Etats participants reconnaissent dans l'Acte final l'importance universelle des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dont le respect est un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre eux, comme entre tous les Etats.

Les Etats participants soulignent leur détermination à favoriser et à encourager l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui découlent tous de la dignité inhérente à la personne humaine et qui sont essentiels à son épanouissement libre et intégral, et à assurer des progrès constants et concrets conformément à l'Acte final, visant à la poursuite d'un développement constant dans ce domaine, dans tous les Etats participants, indépendamment de leur système politique, économique et social.

De même, ils se déclarent résolus à développer leurs lois et règlements dans le domaine des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et des autres droits de l'homme et des libertés fondamentales ; ils soulignent également leur détermination d'assurer l'exercice effectif de ces droits et libertés.

Ils rappellent le droit de l'individu de connaître ses droits et devoirs dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et d'agir en conséquence, en conformité avec l'Acte final ; ils prendront, dans leurs pays respectifs, les mesures nécessaires pour garantir effectivement ce droit.

Les Etats participants confirment qu'ils reconnaîtront et respecteront et, de plus, s'accordent à prendre les mesures nécessaires pour garantir la liberté qu'a l'individu de professer et pratiquer, seul ou en commun, une religion ou une conviction en agissant selon les impératifs de sa propre conscience.

A ce propos, ils consulteront, si besoin est, les cultes ainsi que les institutions et organisations religieuses dont l'action s'exerce dans le cadre constitutionnel de leurs pays respectifs.

Ils examineront favorablement les demandes formulées par des communautés religieuses de croyants

pratiquant ou disposés à pratiquer leur foi dans le cadre constitutionnel de leurs Etats, visant à l'octroi du statut prévu dans leur pays à l'intention des cultes et des institutions et organisations religieuses.

Ils confirment qu'il importe de réaliser des progrès constants pour garantir le respect et la jouissance effective des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ainsi que de protéger leurs intérêts légitimes, conformément à l'Acte final.

Ils confirment également qu'il importe d'assurer l'égalité des droits entre l'homme et la femme ; en conséquence, ils conviennent de prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir une participation également effective des hommes et des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Les Etats participants donneront effet au droit qu'ont les travailleurs de créer librement des syndicats et d'y adhérer, au droit qu'ont les syndicats d'exercer librement leurs activités et aux autres droits qu'énoncent les instruments internationaux pertinents. Ils prennent note du fait que ces droits seront exercés dans le respect des lois de l'Etat et conformément aux obligations de l'Etat en vertu du droit international. Ils favoriseront, selon le cas, les contacts et la communication directs entre lesdits syndicats et entre leurs représentants.

Ils confirment que les gouvernements, les institutions, les organisations et les personnes ont un rôle propre et positif à jouer en contribuant à atteindre les objectifs susmentionnés de leur coopération.

Ils confirment l'importance particulière que revêtent la Déclaration universelle des droits de l'homme, les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les autres instruments internationaux pertinents reflétant les efforts qu'ils font, séparément et conjointement, pour stimuler et développer le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales : ils appellent tous les Etats participants à agir conformément à ces instruments internationaux et ceux d'entre eux qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'adhérer à ces pactes.

Ils conviennent d'envisager avec faveur la pratique de tables rondes bilatérales, se réunissant à titre volontaire, entre les délégations dont la composition est déterminée par chaque Etat participant, pour traiter de questions touchant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, selon un ordre du jour établi d'un commun accord et dans un esprit de respect mutuel et ce, pour renforcer davantage la compréhension et la coopération selon les dispositions de l'Acte final.

Ils décident de tenir une réunion d'experts des Etats participants sur les questions relatives au respect, dans leurs Etats, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sous tous leurs aspects, tels qu'énoncés dans l'Acte final.

A l'invitation du Gouvernement du Canada, cette

réunion d'experts se tiendra à Ottawa et s'ouvrira le 7 mai 1985. Elle élaborera des conclusions et des recommandations à soumettre aux gouvernements de tous les Etats participants.

Cette réunion sera précédée d'une réunion préparatoire qui, à l'invitation du Gouvernement du Canada, se tiendra à Ottawa à partir du 23 avril 1985.

Conformément à la recommandation contenue dans le rapport de la Réunion d'experts de Montreux, une autre réunion d'experts des Etats participants aura lieu, à l'invitation du Gouvernement de la Grèce. Elle se tiendra à Athènes, s'ouvrira le 21 mars 1984 et aura pour objectif de poursuivre, sur la base de l'Acte final, l'examen d'une méthode généralement acceptable de règlement pacifique des différends visant à compléter les méthodes existantes. Cette réunion prendra en considération l'approche commune exposée dans le rapport précité.

Rappelant le droit qu'a tout Etat participant d'appartenir ou de ne pas appartenir à des organisations internationales, d'être partie ou non à des traités bilatéraux ou multilatéraux, y compris le droit d'être partie ou non à des traités d'alliance, ainsi que le droit à la neutralité, les Etats participants prennent note de la déclaration dans laquelle le Gouvernement de la République de Malte a déclaré qu'à titre de contribution réelle à la détente, à la paix et à la sécurité dans la région méditerranéenne, la République de Malte est un Etat neutre, pratiquant une politique de non-alignement. Ils invitent tous les Etats à respecter cette déclaration.

CONFÉRENCE SUR LES MESURES DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ ET SUR LE DÉSARMEMENT EN EUROPE

Les Etats participants,

Rappelant les dispositions de l'Acte final aux termes desquelles ils reconnaissent l'intérêt que présentent, pour eux tous, les efforts tendant à diminuer les risques de confrontation militaire et à promouvoir le désarmement,

Sont convenus de réunir une conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe.

L'objectif de cette conférence, en tant que partie intégrante et substantielle du processus multilatéral amorcé par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, est d'entreprendre, avec la participation de tous les Etats signataires de l'Acte final, par étapes, de nouvelles actions efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'œuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement, de manière à donner effet et expression au

devoir qu'ont les Etats de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles.

La conférence amorcera ainsi un processus dont la première phase sera consacrée à la négociation et à l'adoption d'une série de mesures de confiance et de sécurité, se complétant mutuellement, destinées à diminuer le risque de confrontation militaire en Europe.

La première phase de la conférence se tiendra à Stockholm à partir du 17 janvier 1984.

Sur la base de l'égalité des droits, de l'équilibre et de la réciprocité, d'un respect égal des intérêts de la sécurité de tous les Etats participant à la CSCE et de leurs obligations respectives en matière de mesures de confiance et de sécurité et de désarmement en Europe, ces mesures de confiance et de sécurité couvriront l'ensemble de l'Europe ainsi que la zone maritime* et l'espace aérien voisins. Elles seront militairement significatives, politiquement contraignantes et assorties de formes adéquates de vérification correspondant à leur contenu.

En ce qui concerne la zone maritime* et l'espace aérien voisins, ces mesures s'appliqueront aux activités militaires de tous les Etats participants s'y déroulant, dès lors qu'elles touchent à la sécurité en Europe et qu'elles sont, de même, partie de celles des activités se déroulant dans l'ensemble de l'Europe tel que mentionné ci-dessus, que les Etats participants conviendront de notifier. Les spécifications nécessaires seront établies lors des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité menées à la conférence.

Rien dans la définition de la zone donnée ci-dessus n'est de nature à diminuer les obligations découlant de l'Acte final. Les mesures de confiance et de sécurité dont il sera décidé à la conférence seront également applicables dans toutes les zones visées par l'une quelconque des dispositions de l'Acte final concernant les mesures de confiance et certains aspects de la sécurité et du désarmement.

Les dispositions arrêtées par les négociateurs entreront en vigueur dans les formes et suivant la procédure dont aura convenu la conférence.

Compte tenu de l'objectif précité de la conférence, la prochaine réunion des Etats participants sur les Suites de la CSCE, qui se tiendra à Vienne et s'ouvrira le 4 novembre 1986, procédera à l'évaluation des progrès effectués au cours de la première phase de la conférence.

* Dans ce contexte, le terme « zone maritime voisine » s'entend comme se référant également aux zones océaniques voisines de l'Europe.

Compte tenu des dispositions pertinentes de l'Acte final et après examen des résultats obtenus au cours de la première phase de la conférence et à la lumière également des autres négociations pertinentes sur la sécurité et le désarmement intéressant l'Europe, une réunion future dans le cadre des Suites de la CSCE examinera les voies et les moyens appropriés permettant aux Etats participants de poursuivre leurs efforts en faveur de la sécurité et du désarmement en Europe, notamment la question de compléter le présent mandat pour la phase suivante de la conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe.

Une réunion préparatoire, chargée d'établir l'ordre du jour et de fixer le calendrier et les autres modalités de procédure de la première phase de la conférence, se tiendra à Helsinki et s'ouvrira le 25 octobre 1983. La durée n'en excédera pas trois semaines.

Les dispositions de procédure, les méthodes de travail et le barème de répartition des dépenses de la CSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la conférence et à la réunion préparatoire mentionnée au paragraphe précédent. Les services de secrétariat technique seront fournis par le pays hôte.

COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE, ET DE LA TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les Etats participants considèrent que la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Acte final et le respect total des principes régissant leurs relations énoncés dans ledit Acte constituent une base indispensable pour le développement de la coopération entre eux dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique et de l'environnement. Dans le même temps, ils réaffirment leur conviction que la coopération dans ces domaines contribue au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans l'ensemble du monde. Dans cet esprit, ils réitérent leur détermination de poursuivre et d'intensifier cette coopération les uns avec les autres quels que soient leurs systèmes économiques et sociaux.

Les Etats participants confirment qu'ils sont intéressés à promouvoir des conditions adéquates favorables en vue de développer encore le commerce et la coopération industrielle entre eux, en particulier en mettant pleinement en œuvre toutes les dispositions du deuxième chapitre de l'Acte final, et ce, en vue de tirer un plus grand parti des possibilités offertes par leur potentiel économique, scientifique et technique. Dans ce contexte, et prenant en considération les efforts déjà accomplis aux niveaux unilatéral, bilatéral et multilatéral pour surmonter les obstacles de toute nature au commerce, ils réaffirment leur inten-

tion de poursuivre les efforts visant à réduire ou à éliminer progressivement les obstacles de toute nature au développement des échanges commerciaux.

Compte tenu des activités déjà réalisées par la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU) en ce qui concerne les obstacles de toute nature au commerce, ils recommandent que les travaux ultérieurs sur ce sujet soient en particulier axés sur l'identification de ces obstacles ainsi que sur leur examen, en vue de trouver les moyens de les réduire ou de les éliminer progressivement, afin de contribuer à un développement harmonieux de leurs relations économiques.

Sur la base des dispositions de l'Acte final concernant les facilités et contacts d'affaires, les Etats participants déclarent leur intention de faire des efforts pour améliorer la rapidité et l'efficacité des négociations et opérations d'affaires et de continuer à créer des conditions propres à faciliter, à toutes les phases de la transaction, des contacts plus étroits entre les représentants et experts des firmes qui vendent d'une part et, d'autre part, ceux des firmes acheteuses et utilisatrices. Ils favoriseront aussi d'autres formes de contacts opérationnels entre vendeurs et utilisateurs telles que la tenue de colloques et démonstrations techniques ainsi que des cours de formation après-vente ou de recyclage, à l'intention du personnel technique des firmes et organisations utilisatrices.

Ils conviennent également de prendre des mesures pour développer davantage et améliorer les facilités et les conditions de travail des représentants des firmes et des organisations étrangères sur leur territoire, y inclus les services de télécommunications, ainsi que de développer ces services et autres facilités à l'intention du personnel résident temporaire et y compris de personnes employées sur le terrain. Ils s'efforceront encore de prendre des mesures pour accélérer autant que possible les procédures régissant l'enregistrement des organes de représentation et des bureaux des firmes étrangères ainsi que l'octroi des visas d'entrée aux hommes d'affaires.

Les Etats participants déclarent leur intention d'assurer la publication et la diffusion régulière de l'information économique et commerciale, le plus rapidement possible, présentée de manière à faciliter l'appréciation des possibilités du marché et de contribuer ainsi efficacement au processus de développement du commerce international et de la coopération industrielle.

A cette fin et dans le but de faire encore des progrès vers la réalisation des objectifs énoncés dans les dispositions pertinentes de l'Acte final, ils entendent intensifier leurs efforts pour améliorer la comparabilité et la clarté de leurs statistiques économiques et commerciales et les rendre plus complètes en adoptant en particulier, quand cela s'avère nécessaire, les mesures suivantes : assortir leurs statistiques économiques

et commerciales d'index récapitulatifs adéquatement définis, établis, dans la mesure du possible, sur la base de valeurs constantes ; publier leurs statistiques intérimaires, quand cela s'avère techniquement possible, tous les trimestres au moins ; publier leurs relevés statistiques de façon suffisamment détaillée pour atteindre les objectifs susmentionnés, en particulier en utilisant pour leurs statistiques du commerce extérieur une ventilation par produits permettant d'identifier les divers produits aux fins d'une analyse de marché ; s'efforcer de faire en sorte que leurs statistiques économiques et commerciales ne soient pas moins complètes que celles publiées antérieurement par l'Etat concerné.

Ils expriment en outre leur disposition à coopérer pour que les travaux en cours au sein des organes compétents des Nations Unies en matière d'harmonisation et d'alignement des nomenclatures statistiques soient menés à bien le plus tôt possible.

Les Etats participants reconnaissent également l'utilité de rendre facilement disponible l'information économique et commerciale existant dans les autres Etats participants, par les voies appropriées, aux entreprises et aux firmes de leur pays.

Les Etats participants, conscients de la nécessité d'améliorer encore les conditions propres à permettre un fonctionnement plus efficace des organismes et des firmes dont l'action s'exerce dans le domaine de la commercialisation, promouvront un échange plus actif de connaissance et de techniques qu'exige une commercialisation efficace et ils encourageront l'intensification des relations entre ces firmes et organismes. Ils sont convenus de tirer pleinement parti des possibilités qu'offre la CEE/ONU pour développer encore leur coopération dans ce domaine.

Les Etats participants notent la fréquence croissante dans leurs relations économiques des transactions de compensation sous toutes leurs formes. Ils reconnaissent que, conclues sur une base mutuellement acceptable, ces transactions peuvent jouer un rôle utile. En même temps, ils reconnaissent que des problèmes peuvent intervenir du fait du lien établi dans de telles transactions entre les achats et les ventes.

Tenant compte des études de la CEE/ONU déjà réalisées dans ce domaine, ils recommandent que les travaux ultérieurs sur ce sujet soient axés en particulier sur l'identification de ces problèmes et sur l'examen des moyens de les résoudre afin de contribuer à un développement harmonieux de leurs relations économiques.

Les Etats participants reconnaissent que l'expansion de la coopération industrielle, reposant sur leur intérêt mutuel et motivée par des considérations d'ordre économique, peut contribuer à la poursuite du développement et de la diversification de leurs rela-

tions économiques et à une plus large utilisation des techniques modernes.

Ils notent le rôle utile que peuvent jouer les accords bilatéraux de coopération industrielle et technique, notamment, le cas échéant, les accords à long terme. Ils se déclarent également disposés à promouvoir des conditions favorables au développement de la coopération industrielle entre les organisations, les entreprises et les firmes compétentes. A cette fin, et pour faciliter l'identification de nouvelles possibilités de projets de coopération industrielle, ils reconnaissent qu'il est souhaitable de développer et d'améliorer encore les conditions des activités d'affaires et les échanges d'information économique et commerciale entre les organisations, entreprises et firmes compétentes, y compris les petites et moyennes entreprises.

Les Etats participants notent aussi que, si tel est l'intérêt mutuel des partenaires potentiels, de nouvelles formes de coopération industrielle peuvent être envisagées, y compris celles qui incluraient des organisations, institutions ou firmes de pays tiers.

Ils recommandent que la CEE/ONU poursuive ses activités dans le domaine de la coopération industrielle et continue de leur accorder une attention particulière, entre autres en axant encore ses efforts sur l'examen des moyens de promouvoir des conditions favorables au développement de la coopération dans ce domaine, y compris l'organisation de colloques et séminaires.

Les Etats participants se déclarent prêts à poursuivre leurs efforts visant à ce que les petites et moyennes entreprises participent plus largement au commerce et à la coopération industrielle. Conscients des problèmes qui affectent particulièrement ces entreprises, les Etats participants s'efforceront d'améliorer encore les conditions mentionnées aux paragraphes précédents afin de faciliter les opérations de ces entreprises dans les domaines précités. Les Etats participants recommandent en outre que la CEE/ONU développe ses études spéciales relatives à ces problèmes.

Les Etats participants reconnaissent l'importance croissante de la coopération dans le domaine de l'énergie, entre autres de la coopération à long terme, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. En se félicitant des résultats qu'ont déjà produits les efforts déployés dans ce sens et, en particulier, les travaux de la CEE/ONU, ils affirment leur appui à la continuation de la coopération poursuivie par les conseillers en matière d'énergie des gouvernements membres de la CEE/ONU en vue de la réalisation de tous les éléments de leur mandat.

Les Etats participants confirment l'intérêt qu'ils portent à réduire les obstacles techniques au commerce et à en empêcher la création et se félicitent des progrès de la coopération internationale dans ce domaine, y compris les travaux des fonctionnaires gouvernementaux chargés des politiques de normali-

sation à la CEE/ONU. Ils encourageront la conclusion d'accords internationaux concernant la certification, couvrant, le cas échéant, l'acceptation réciproque des systèmes de certification, sous réserve de garanties mutuellement satisfaisantes.

Les Etats participants recommandent que soient prises des mesures appropriées pour faciliter le recours à l'arbitrage et en étendre le champ d'application en tant qu'instrument de règlement des litiges en matière de commerce international et de coopération industrielle. Ils recommandent en particulier l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies concernant la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères de 1958 de même qu'un recours plus large aux règles d'arbitrage établies par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Ils recommandent en outre que, sur la base des dispositions de l'Acte final, la liberté du choix des arbitres et du lieu de l'arbitrage soit accordée aux parties, y compris le choix des arbitres et du lieu de l'arbitrage dans un pays tiers.

Les Etats participants reconnaissent le rôle important du progrès scientifique et technique dans le développement économique et social de tous les pays, et en particulier de ceux qui sont en développement du point de vue économique. Prenant en considération les objectifs que poursuivent, dans le cadre de leurs relations bilatérales et multilatérales, les pays ou institutions intéressés, ils soulignent qu'il est important de développer encore, en se fondant sur l'avantage mutuel et sur la base d'un accord mutuel et d'autres arrangements, les diverses formes et méthodes de coopération dans le domaine de la science et de la technique, prévues dans l'Acte final, par exemple les programmes internationaux et projets de coopération, en utilisant également diverses formes de contacts, y compris les contacts directs et individuels entre hommes de science et spécialistes, ainsi que les contacts et communications entre organisations, institutions et entreprises scientifiques et techniques intéressées.

Dans ce contexte, ils reconnaissent la valeur d'une amélioration des échanges et de la diffusion des informations relatives aux développements scientifiques et techniques, en tant que moyen de faciliter, sur la base de l'avantage mutuel, l'étude, l'accès à des réalisations scientifiques et techniques, ainsi que leur transfert, dans des domaines de coopération convenus entre les parties intéressées.

Les Etats participants recommandent que, dans le domaine de la science et de la technique, la CEE/ONU accorde l'attention voulue, par des moyens appropriés à l'élaboration d'études et de projets pratiques pour développer la coopération entre les pays membres.

De plus, les Etats participants, ayant connaissance du passage pertinent du rapport du « Forum scientifi-

que », conviennent d'encourager le développement de la coopération scientifique dans le domaine de l'agriculture, aux plans bilatéral, multilatéral et sous-régional afin, entre autres, d'améliorer le cheptel et la reproduction des plantes et d'assurer les meilleures utilisations et conservations possibles des ressources en eau. A cet effet ils feront en sorte de promouvoir le développement de la coopération entre les institutions et centres de recherche dans leurs pays, par l'échange d'information, la mise en œuvre en commun de programmes de recherche, l'organisation de réunions d'hommes de science et de spécialistes et par d'autres moyens.

Les Etats participants invitent la CEE/ONU et les autres organisations internationales compétentes à donner leur appui à la mise en œuvre de ces activités et à examiner les possibilités d'intensifier les échanges d'informations scientifiques et techniques dans le domaine de l'agriculture.

Les Etats participants accueillent avec satisfaction les mesures importantes prises pour renforcer la coopération en matière d'environnement dans le cadre de la CEE/ONU, y compris la Réunion à haut niveau sur la protection de l'environnement (13-16 novembre 1979). Tenant dûment compte des travaux entrepris ou envisagés au sein d'autres organisations internationales compétentes, ils recommandent de poursuivre les efforts dans ce domaine, y compris, entre autres :

- de donner priorité à la mise en œuvre effective des dispositions de la Résolution sur la pollution atmosphérique transfrontières à longue distance adoptée lors de la Réunion à haut niveau,
- de ratifier à brève échéance la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontières à longue distance signée lors de la Réunion à haut niveau,
- de mettre en œuvre les recommandations contenues dans la Déclaration sur les techniques peu polluantes ou sans déchets, et sur la réutilisation et le recyclage des déchets,
- de mettre en œuvre les recommandations contenues dans la Déclaration sur les techniques peu polluantes ou sans déchets, et sur la réutilisation et le recyclage des déchets,
- de mettre en œuvre les décisions B et C de la 35e session de la CEE/ONU relative à la Déclaration de principe sur la lutte contre la pollution des eaux, y compris la pollution transfrontières,
- d'appuyer la réalisation du programme de travail de la CEE/ONU concernant la protection de l'environnement, y compris, entre autres, les travaux en cours dans le domaine de la protection de la flore et de la faune.

Dans le contexte des dispositions de l'Acte final relatives au travail migrant en Europe, les Etats participants notent que les développements récents de l'économie mondiale ont eu des répercussions sur la

situation des travailleurs migrants. A cet égard, les Etats participants expriment le vœu que pays d'accueil et pays d'origine, guidés par un esprit d'intérêt mutuel et de coopération, intensifient leurs contacts afin d'améliorer encore la situation générale des travailleurs migrants et de leurs familles, entre autres en ce qui concerne la protection de leurs droits humains, y compris leurs droits économiques, sociaux et culturels, en prenant spécialement en considération les problèmes particuliers des travailleurs migrants de la deuxième génération. Ils s'efforceront aussi d'assurer ou de promouvoir, lorsqu'il existe une demande raisonnable, un enseignement adéquat de la langue et de la culture des pays d'origine.

Les Etats participants recommandent qu'entre autres mesures visant à favoriser la réinsertion économique et sociale des travailleurs migrants regagnant leurs pays d'origine, soit assuré, par des moyens législatifs appropriés ou des accords réciproques, le paiement des pensions acquises ou prévues dans le cadre du système de sécurité sociale auquel ces travailleurs ont été admis dans le pays d'accueil.

Les Etats participants reconnaissent également l'importance que revêt la promotion de l'échange d'informations et d'expérience sur la formation des cadres pour leur développement économique. A cette fin, ils recommandent d'organiser dans un cadre existant approprié et avec l'aide des organisations intéressées telles que, par exemple, la CEE/ONU et l'Organisation internationale du travail, un séminaire de responsables des institutions et services spécialisés dans la formation à la gestion des administrations et des entreprises en vue d'échanger des informations sur les problèmes et les méthodes de cette formation, de confronter les expériences réalisées et d'encourager le développement des relations entre les centres correspondants.

Les Etats participants se félicitent de la contribution valable de la CEE/ONU à la mise en œuvre multilatérale des dispositions de l'Acte final relatives à la coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique et de l'environnement. Conscients du potentiel de la CEE/ONU pour l'intensification de la coopération dans ces domaines, ils recommandent d'utiliser pleinement les mécanismes et les ressources existants, afin de poursuivre et de consolider la mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'Acte final, dans l'intérêt de ses pays membres, y compris de ceux qui, dans la région de la CEE/ONU, sont en développement du point de vue économique.

Ayant à l'esprit la volonté qu'ils ont exprimée dans les dispositions de l'Acte final, les Etats participants réitèrent la détermination de chacun d'entre eux de promouvoir des relations économiques internationales stables et équitables dans l'intérêt mutuel de tous les Etats, et dans cet esprit, de participer équitablement à la promotion et au renforcement de la coo-

pération économique avec les pays en développement, notamment avec les moins développés d'entre eux. Ils notent également l'utilité, entre autres, de définir et d'exécuter, en coopération avec les pays en voie de développement, des projets concrets ayant pour but de contribuer au développement économique de ces derniers.

Ils se déclarent en outre prêts à contribuer aux efforts communs tendant à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et à la mise en œuvre de la Stratégie de la Troisième décennie des Nations Unies pour le développement, telle qu'elle a été adoptée. Ils reconnaissent l'importance de lancer des négociations globales, mutuellement bénéfiques et dûment préparées, portant sur la coopération économique internationale au développement.

QUESTIONS RELATIVES A LA SÉCURITÉ ET A LA COOPÉRATION EN MÉDITERRANÉE

Les Etats participants, considérant que la sécurité en Europe, envisagée dans le contexte plus large de la sécurité mondiale, est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière, affirment à nouveau leur intention de contribuer à la paix, à la sécurité et à la justice dans la région méditerranéenne.

Ils expriment en outre leur volonté :

- de prendre des mesures constructives pour réduire les tensions et renforcer la stabilité, la sécurité et la paix dans la région méditerranéenne et, à cet effet, d'intensifier leurs efforts pour apporter, par des moyens pacifiques, des solutions justes, viables et durables aux problèmes majeurs qui subsistent, sans recourir à la force ou à d'autres moyens incompatibles avec les principes de l'Acte final, de façon à promouvoir la confiance et la sécurité et à faire régner la paix dans la région ;
- de prendre des mesures destinées à accroître la confiance et la sécurité ;
- de développer des relations de bon voisinage avec tous les Etats de cette région, compte dûment tenu de la réciprocité, et en s'inspirant des principes contenus dans la Déclaration de l'Acte final sur les principes régissant les relations mutuelles des Etats participants ;
- de continuer à étudier la possibilité de tenir des réunions *ad hoc* d'Etats méditerranéens visant à renforcer la sécurité et à intensifier la coopération dans la région méditerranéenne.

En outre, les Etats participants examineront, dans le cadre de la mise en œuvre du rapport de La Valette, les possibilités offertes par de nouveaux progrès en matière d'infrastructure des transports propres à faciliter de nouveaux échanges commerciaux et industriels, ainsi que par l'amélioration des réseaux de transport existants et par une plus large coordination

des investissements dans le secteur des transports entre les parties intéressées. A cet égard, ils recommandent qu'une étude soit entreprise, dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, en vue de déterminer les mouvements actuels et potentiels des transports en Méditerranée intéressant les Etats participants et d'autres Etats de cette région, compte tenu des travaux en cours dans ce domaine. Ils examineront davantage les possibilités d'introduire ou d'étendre, conformément à la réglementation existante de l'OMI, l'utilisation de techniques appropriées en matière d'aides à la navigation maritime, principalement dans les détroits.

En outre, ils prennent acte avec satisfaction des résultats de la Réunion d'experts qui s'est tenue à La Valette concernant la coopération économique, scientifique et culturelle, dans le cadre du chapitre de l'Acte final ayant trait aux questions relatives à la Méditerranée. Ils réaffirment les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport de cette Réunion et conviennent de s'y conformer. Ils prennent également acte des efforts qui sont actuellement faits pour les mettre en œuvre de manière appropriée. A cette fin, les Etats participants conviennent de convoquer du 16 au 26 octobre 1984 un séminaire qui se tiendra à Venise, à l'invitation du Gouvernement de l'Italie, afin de passer en revue les initiatives déjà prises ou envisagées, dans tous les secteurs définis dans le rapport de la Réunion de La Valette, et de stimuler, le cas échéant, des actions plus amples dans ces secteurs.

Des représentants des organisations internationales compétentes et des représentants des Etats méditerranéens non participants seront invités à ce séminaire conformément aux règles et pratiques adoptées à la Réunion de La Valette.

COOPÉRATION DANS LES DOMAINES HUMANITAIRES ET AUTRES

Les Etats participants,

Rappelant les parties introductives du chapitre de l'Acte final sur la Coopération dans les domaines humanitaires et autres, y compris celles relatives au développement de la compréhension mutuelle entre eux et de la détente, ainsi que celles relatives à l'accroissement des échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation, à une plus large diffusion de l'information, aux contacts entre les personnes et à la solution des problèmes humanitaires,

Résolus à poursuivre et à accroître la coopération dans ces domaines et à parvenir à une utilisation plus complète des possibilités qu'offre l'Acte final,

S'accordent dès maintenant à mettre en œuvre ce qui suit :

Contacts entre les personnes

Les Etats participants accorderont un traitement

favorable aux demandes relatives à des contacts et à des rencontres régulières sur la base des liens de famille, à la réunion des familles et aux mariages entre citoyens d'Etats différents et se prononceront sur ces demandes dans le même esprit.

Ils se prononceront sur les demandes de rencontres familiales ayant un caractère d'urgence d'une manière aussi diligente que possible ; sur celles relatives à la réunion des familles et aux mariages entre citoyens d'Etats différents dans un délai de six mois, en règle générale, et sur celles relatives aux autres rencontres familiales dans des délais qui seront progressivement réduits.

Ils confirment que la présentation ou le renouvellement de demandes relatives à de tels cas n'entraînera pas de modification des droits et obligations du requérant ou des membres de sa famille notamment en matière d'emploi, de logement, de statut de résidence, de soutien familial, de droit aux prestations sociales, économiques ou éducatives ou de tous autres droits et obligations découlant des lois et règlements de l'Etat participant concerné.

Le requérant sera informé d'une manière aussi nécessaires sur les procédures à suivre par les requérants dans de tels cas ainsi que sur les règlements à observer et fourniront les formulaires appropriés aux requérants qui en feront la demande.

Ils abaisseront graduellement, là où cela est nécessaire, le montant des droits à verser au titre de ces demandes, y compris les frais de visas et de passeports, afin d'en ramener le montant à un niveau modéré par rapport au revenu mensuel moyen dans l'Etat participant considéré.

Le requérant sera informé d'une manière aussi diligente que possible de la décision qui aura été prise. En cas de refus, le requérant sera également informé de son droit à renouveler sa demande au terme d'un délai raisonnablement court.

Les Etats participants confirment qu'ils s'engagent à appliquer sans réserves les dispositions concernant les missions diplomatiques et les autres missions officielles et postes consulaires d'autres Etats participants, énoncées dans les conventions multilatérales et bilatérales pertinentes, et à faciliter le fonctionnement normal de ces représentations. L'accès des visiteurs à ces représentations sera garanti compte dûment tenu des impératifs indispensables à la sécurité de ces dernières.

Ils réaffirment en outre leur volonté de prendre, dans le cadre de leur compétence, des mesures raisonnables, y compris, dans les cas appropriés, les mesures de sécurité nécessaires propres à assurer le déroulement, dans des conditions satisfaisantes, d'activités organisées sur leur territoire dans le cadre de leur coopération mutuelle, telles que des manifestations sportives et culturelles, auxquelles prennent part des ressortissants d'autres Etats participants.

Les Etats participants s'efforceront, dans les cas appropriés, d'améliorer en tenant dûment compte des conventions ou accords multilatéraux ou bilatéraux pertinents, les conditions dans lesquelles l'assistance juridique, consulaire et médicale est prêtée aux ressortissants des autres Etats participants qui, pour des raisons d'ordre personnel ou professionnel, séjournent temporairement sur leur territoire.

Ils pousseront plus avant l'application des dispositions pertinentes de l'Acte final de sorte que les cultes, ainsi que les institutions et organisations religieuses, et leurs représentants puissent, dans le domaine de leur activité, développer entre eux des contacts et des rencontres et échanger des informations.

Les Etats participants encourageront les contacts et les échanges entre jeunes et favoriseront le développement de la coopération entre leurs associations de jeunesse. Ils seront favorables au déroulement, entre jeunes et entre organisations de jeunesse, de manifestations et activités éducatives et culturelles et d'autres manifestations et activités analogues. Ils favoriseront aussi l'étude des problèmes relatifs à la jeune génération. Les Etats participants encourageront le développement du tourisme individuel ou collectif des jeunes, lorsque cela est nécessaire sur la base d'arrangements notamment en engageant les autorités compétentes en matière de transports et les organisations touristiques des Etats participants à accorder des prestations adéquates ou des avantages du genre de ceux qu'offrent les autorités ferroviaires participant au système « Inter-Rail ».

Information

Les Etats participants encourageront plus encore une diffusion plus libre et plus large de publications imprimées, périodiques et non périodiques, importées d'autres Etats participants, ainsi qu'une augmentation du nombre des points où ces publications sont en vente au public. Ces publications seront en outre accessibles dans les salles de lecture de grandes bibliothèques publiques et d'établissements similaires.

En particulier, pour faciliter l'amélioration de la diffusion de l'information écrite, les Etats participants encourageront les contacts et les négociations entre leurs firmes et organisations compétentes, en vue de conclure des accords et des contrats à long terme destinés à accroître les quantités et le nombre des titres de journaux et autres publications importés d'autres Etats participants. Ils jugent souhaitable que le prix de vente au détail des publications étrangères ne soit pas excessif par rapport à leur prix de vente dans leur pays d'origine.

Ils confirment leur intention, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte final, de développer davantage les possibilités d'abonnement offertes au public.

Ils favoriseront une expansion accrue de la coopération entre les mass media et entre leurs représentants, en particulier entre les membres des rédactions des agences de presse, des journaux, des organismes de radio et de télévision et des sociétés cinématographiques. Ils encourageront un échange plus régulier de nouvelles, d'articles, de suppléments et d'émissions ainsi que l'échange de personnels de rédaction afin que ceux-ci approfondissent leur connaissance des pratiques respectives. Sur une base de réciprocité, ils amélioreront les services matériels et techniques offerts aux reporters de la radio et de la télévision accrédités à titre permanent ou temporaire. De plus, ils faciliteront les contacts directs entre journalistes, ainsi que les contacts établis dans le cadre d'organisations professionnelles.

Ils donneront suite sans retard indu aux demandes de visa émanant de journalistes et ils réexamineront dans des délais raisonnables les demandes rejetées. En outre, un journaliste désirant voyager pour des raisons personnelles et non pour effectuer un reportage bénéficiera du même traitement que tout autre visiteur provenant de son pays d'origine.

Ils accorderont aux correspondants permanents et aux membres de leur famille vivant avec eux des visas à entrées et sorties multiples valables un an.

Les Etats participants examineront la possibilité d'accorder, le cas échéant sur la base d'arrangements bilatéraux, l'accréditation et autres facilités connexes aux journalistes d'autres Etats participants accrédités à titre permanent dans des pays tiers.

Ils faciliteront les déplacements des journalistes d'autres Etats participants sur leurs territoires, notamment en prenant des mesures concrètes, là où cela s'avère nécessaire, pour leur accorder des possibilités de voyager d'une manière plus étendue, sauf dans les régions interdites pour des raisons de sécurité. Ils informeront les journalistes à l'avance, chaque fois que possible, au cas où de nouvelles régions seraient interdites pour des raisons de sécurité.

Ils permettront dans une plus grande mesure et, le cas échéant, dans de meilleures conditions, aux journalistes d'autres Etats participants d'établir et d'entretenir des contacts personnels et de communiquer avec leurs sources d'information.

Ils autoriseront, en règle générale, les journalistes de la radio et de la télévision, sur leur demande, à se faire accompagner par leurs propres techniciens du son et de l'image et à utiliser leur propre équipement.

De même, les journalistes pourront apporter de la documentation, y compris des notes et dossiers personnels, qui ne devront strictement servir qu'à des fins professionnelles*.

Les Etats participants faciliteront, là où cela est nécessaire, la création et le fonctionnement, dans leur capitale, de centres de presse ou d'institutions remplissant les mêmes fonctions, ouverts à la presse nationale et étrangère et équipés d'installations de travail appropriées pour cette dernière.

Ils envisageront en outre des voies et moyens nouveaux pour aider les journalistes d'autres Etats participants et pour leur permettre ainsi de régler les problèmes pratiques qui peuvent se poser à eux.

Coopération et échanges dans le domaine de la culture

Ils s'efforceront, en prenant des mesures appropriées, de mettre à la disposition des personnes, institutions et organisations non gouvernementales intéressées, les informations pertinentes sur les possibilités offertes par les accords et programmes culturels bilatéraux, facilitant ainsi leur mise en œuvre effective.

Les Etats participants encourageront plus encore une diffusion plus large des livres, films et autres formes et moyens d'expression culturelle d'autres Etats participants et un accès plus large à ces mêmes œuvres ; à cet effet, ils amélioreront, par des moyens appropriés, sur des bases bilatérales et multilatérales, les conditions régissant l'échange international commercial et non commercial de leurs biens culturels, notamment en abaissant progressivement les droits de douane appliqués à ces biens.

Les Etats participants s'efforceront d'encourager la traduction, la publication et la diffusion des œuvres appartenant au domaine de la littérature et aux autres domaines d'activité culturelle en provenance des autres Etats participants, en particulier de celles produites dans des langues moins répandues, en facilitant la coopération entre les maisons d'édition, notamment par voie d'échanges de listes de livres signalés pour traduction et d'autres renseignements pertinents.

Ils contribueront au développement de contacts, de la coopération et de projets communs entre les Etats participants en ce qui concerne la protection, la préservation et l'inventaire du patrimoine et des monuments historiques et les relations entre l'homme, l'environnement et ce patrimoine ; ils expriment leur intérêt pour la possibilité de réunir une conférence intergouvernementale sur ces questions dans le cadre de l'UNESCO.

* A cet égard, il est entendu que l'importation de publications imprimées peut être assujettie à la réglementation locale qui sera appliquée en tenant dûment compte de la nécessité pour les journalistes de disposer d'un matériel de travail approprié.

Les Etats participants encourageront leurs organismes de radiodiffusion et de télévision à développer davantage la présentation des réalisations culturelles et artistiques d'autres Etats participants, sur la base d'arrangements bilatéraux et multilatéraux entre lesdits organismes, prévoyant notamment des échanges d'informations sur les productions, la retransmission de spectacles et programmes d'autres Etats participants, la réalisation de coproductions, l'invitation de chefs d'orchestre et réalisateurs ainsi que l'assistance mutuelle aux équipes de tournage des films culturels.

A l'invitation du Gouvernement de la Hongrie un « Forum de la Culture » se tiendra à Budapest à partir du 15 octobre 1985. Il réunira des personnalités éminentes dans le domaine de la culture provenant des Etats participants. Le « Forum » discutera de problèmes liés entre eux relatifs à la création, à la diffusion et à la coopération, y compris la promotion et le renforcement des contacts et des échanges dans les différents domaines de la culture. Un représentant de l'UNESCO sera invité à exposer au « Forum » les vues de son organisation. Le « Forum » sera préparé par une réunion d'experts dont la durée ne devra pas excéder deux semaines et qui se tiendra à l'invitation du Gouvernement de la Hongrie, à Budapest, à partir du 21 novembre 1984.

Coopération et échanges dans le domaine de l'éducation

Les Etats participants feront en sorte de promouvoir la conclusion d'arrangements et d'accords gouvernementaux et non gouvernementaux dans les domaines de l'éducation et de la science, qui devront être exécutés avec la participation d'organismes éducatifs ou autres institutions compétentes.

Les Etats participants contribueront à améliorer davantage les échanges d'étudiants, d'enseignants et d'hommes de science, et l'accès de ceux-ci à leurs institutions éducatives, culturelles et scientifiques respectives, ainsi qu'aux sources publiques d'information, conformément aux lois et règlements en vigueur dans chaque pays. Dans ce contexte, ils faciliteront les déplacements d'hommes de science, enseignants et étudiants à l'intérieur de l'Etat d'accueil, et l'établissement par eux de contacts avec leurs collègues ; ils encourageront également les bibliothèques, établissements d'enseignement supérieur et autres institutions analogues se trouvant sur leur territoire à mettre des catalogues et listes de documents d'archives ouvertes à la disposition des hommes de science, enseignants et étudiants d'autres Etats participants.

Ils encourageront un échange d'informations plus régulier sur les programmes, cours et séminaires de formation scientifique à l'intention de jeunes scientifiques et faciliteront une participation accrue à ces acti-

ités de jeunes scientifiques venant de différents Etats participants. Ils inviteront les organisations et institutions nationales et internationales appropriées à donner leur appui, dans les cas appropriés, à la réalisation de ces activités de formation.

Les représentants des Etats participants ont noté l'utilité des travaux accomplis au cours du « Forum scientifique » qui s'est tenu à Hambourg, en République fédérale d'Allemagne, du 18 février au 3 mars 1980. Tenant compte des résultats du « Forum scientifique », les Etats participants ont invité les organisations internationales ainsi que les organisations scientifiques et les hommes de science des Etats participants à prendre dûment en considération ses conclusions et recommandations.

Les Etats participants favoriseront l'élargissement des possibilités d'enseigner et d'apprendre les langues européennes moins répandues ou étudiées. Ils stimuleront à cet effet, dans le cadre de leur compétence, l'organisation et la fréquentation de cours universitaires d'été et d'autres cours, l'octroi de bourses à des traducteurs, le renforcement des facultés de langues, y compris, si besoin est, la création de nouveaux moyens pour l'étude de ces langues.

Les Etats participants se déclarent prêts à intensifier l'échange, entre eux et au sein des organisations internationales compétentes, de matériel pédagogique, de manuels scolaires, de cartes, de bibliographies et autre matériel d'enseignement, afin de promouvoir une meilleure connaissance mutuelle et de faciliter une présentation plus complète de leurs pays respectifs:

SUITES DE LA CONFERENCE

Conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte final ainsi qu'à leur résolution et à leur engagement de poursuivre le processus multilatéral amorcé par la CSCE, les Etats participants organiseront de façon régulière d'autres rencontres entre leurs représentants.

La troisième réunion de ce genre aura lieu à Vienne et s'ouvrira le 4 novembre 1986.

L'ordre du jour, le programme de travail et les modalités de la Réunion principale de Madrid s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Réunion principale de Vienne, à moins que d'autres décisions ne soient prises à ce sujet par la Réunion préparatoire mentionnée ci-dessous.

Aux fins d'opérer les aménagements à apporter à l'ordre du jour, au programme de travail et aux modalités de la Réunion principale de Madrid, une réunion préparatoire se tiendra à Vienne qui commencera le 23 septembre 1986. Il est entendu que, dans ce contexte, les aménagements concernent les points qui nécessiteront une modification à la suite d'un change-

ment de date et de lieu, ainsi que les tirages au sort, et la mention d'autres réunions tenues conformément aux décisions de la Réunion de Madrid 1980. La durée de la réunion préparatoire ne dépassera pas deux semaines.

Les Etats participants décident également qu'en 1985 le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE sera célébré comme il se doit à Helsinki.

La durée des réunions mentionnées dans le présent document, à moins qu'il n'en soit autrement convenu, ne dépassera pas six semaines. Les résultats de ces réunions seront pris en considération, comme il conviendra, à la Réunion de Vienne, tenue dans le cadre des Suites de la Conférence.

Toutes les réunions mentionnées ci-dessus se tiendront conformément au paragraphe 4 du chapitre de l'Acte final relatif aux « Suites de la Conférence ».

Le Gouvernement de l'Espagne est prié de trans-

mettre le présent document au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Directeur général de l'UNESCO et au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Gouvernement de l'Espagne est également prié de transmettre le présent document aux gouvernements des Etats méditerranéens non participants.

Le texte du présent document sera publié dans chacun des Etats participants qui le diffusera et lui assurera la plus ample publicité.

Les représentants des Etats participants expriment leur profonde gratitude au peuple et au Gouvernement de l'Espagne pour l'excellente organisation de la Réunion de Madrid et pour la chaleureuse hospitalité qu'ils ont réservée aux délégations participants à la Réunion.

Madrid, le 6 septembre 1983.



IMPRIMERIE DE MONACO
